

CREDOC
BIBLIOTHÈQUE

C. R. E. D. O. C.

**LES COMPTES NATIONAUX
DU
TOURISME**

Sou1968-2064

1968

es Comptes Nationaux du
ourisme. Les principales
omposantes du Tourisme en
ance en 1965 / J. Taboulet et J.
arayon sous la direction de L.

EDOC•Bibliothèque



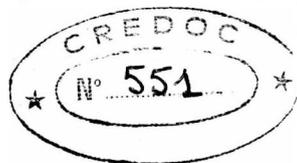
CENTRE DE RECHERCHES ET DE DOCUMENTATION SUR LA CONSOMMATION
45, BOULEVARD DE LA GARE (13°) — TÉL. 707-97-59

R1026(2)

LES COMPTES NATIONAUX DU TOURISME

Les principales composantes du Tourisme en France en 1965

par J. TABOULET ET J. CARAYON
sous la direction de L. DESPLANQUES



Etude réalisée pour le compte du Commissariat Général au Tourisme

	<u>Pages</u>
AVANT PROPOS	1
<u>PREMIERE PARTIE : LES GRANDES CONSOMMATIONS TOURISTIQUES</u>	9
Introduction	11
I. ALIMENTATION ET BOISSONS	12
1. La méthode	12
2. Les résultats	14
II. L'HABILLEMENT	16
1. L'habillement spécifiquement touristique	16
2. L'habillement touristique "mixte"	18
III. LE LOGEMENT, L'EQUIPEMENT DU LOGEMENT, L'ENERGIE ET L'ENTRETIEN DOMESTIQUE	20
1. Les résidences de courte durée	21
2. Les résidences secondaires	23
3. L'énergie et les produits d'entretien	25
IV. LES ACHATS ET L'UTILISATION DE VEHICULES INDIVIDUELS	26
V. LES TRANSPORTS COLLECTIFS ET LES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	27
1. Le chemin de fer	27
2. L'avion	29
3. La navigation maritime	31
4. Les locations sans chauffeur	33
5. Les autres transports touristiques	33
6. Les postes et télécommunications	33
VI. LES JEUX ET ARTICLES DE SPORT	35
1. Les activités spécifiquement touristiques.....	35
2. Les articles de sport	36
3. La chasse	37
4. Le petit équipement touristique et les jeux pour la plage	37
5. Les autres dépenses de type sportif et touristique	38
VII. LES SPECTACLES, L'EDITION	40
1. Les spectacles	41
2. L'édition	43
3. La radio, les disques, la photographie et la télévision	44

	<u>Pages</u>
VIII. LES HOTELS	46
IX. LES RESTAURANTS ET LES CAFES	47
1. Les restaurants	47
2. Les cafés	51
X. LES BIENS ET SERVICES DIVERS	53
<hr style="border-top: 1px dashed black;"/>	
DEUXIEME PARTIE : LES CONSOMMATIONS SPECIFIQUEMENT TOURISTIQUES	55
Introduction	57
I. L'HOTELLERIE.....	58
1. La méthode	58
2. Les résultats	62
3. Les chiffres officiels	67
II. LE TOURISME DE PLEIN AIR ET FAMILIAL	70
1. Les terrains de camping et les camps de tourisme	72
2. Les villages de vacances	74
3. Auberges de vacances	75
4. Les maisons familiales.....	75
5. Les gîtes de France	75
6. Les auberges rurales	76
7. Les refuges de montagne	76
III. LA NAVIGATION DE PLAISANCE	78
1. Les constructions neuves.....	79
2. Les importations de moteurs de hors bord	87
3. Marges, accessoires, voileries, accastillage, petit équipement, divers	89
4. Les remorques de transports des navires de plaisance	90
5. Les structures gonflables.....	91
6. Le carburant utilisé par les navires de plaisance	92
7. L'entretien des navires de plaisance ...	96
8. Les écoles de voiles	96
9. L'assurance de la plaisance.....	97
10. Le gardiennage, les frais portuaires et de clubs, les frais divers	98
11. La revente des navires d'occasion	100
Conclusion	101
IV. LES CARAVANES DE CAMPING.....	103
1. Les ventes de caravanes neuves	106
2. Marges, accessoires, frais de transports	109
3. Les auvents de caravanes	111
V. LE MATERIEL DE CAMPING	112
1. Les quantités totales de matériel de camping	113
2. Les achats touristiques	115
3. Les remorques de camping à deux roues	120
4. Le butane et son utilisation en camping	121

	<u>Pages</u>
TROISIEME PARTIE : L'ACTION DE L'ETAT ET DES COLLECTIVITES EN FAVEUR DU TOURISME	123
Introduction	125
I. LES PRETS DU TOURISME	127
1. Les prêts accordés par la Caisse Centrale de Crédit Hôtelier (C.C.C.H.) et le Crédit National sur les fonds du F.D.E.S. et sur leurs fonds propres	127
2. Les prêts de la Caisse des dépôts et consignations	135
3. Les prêts du Crédit Agricole	136
II. L'ETAT	137
1. Les compétences administratives et les modalités d'attribution des subventions	137
2. Les sources	138
3. Les résultats	139
Conclusion	155
III. LES DEPARTEMENTS, LES COMMUNES, LEUR ACTION EN FAVEUR DU TOURISME ...	157
1. Les départements	157
2. Les communes	167
Conclusion	175
 CONCLUSION GENERALE	 179
 ANNEXE 1 : LES AUBERGES DE LA JEUNESSE	 191
ANNEXE 2 : LES MOUVEMENTS DE JEUNES, LES COLONIES DE VACANCES, LES ASSOCIATIONS TOURISTIQUES	192
ANNEXE 3 : L'AIDE AUX VACANCES ACCORDEE PAR L'UNION NATIONALE DES CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES	193
ANNEXE 3 : L'AIDE AUX VACANCES	194

AVANT PROPOS

Le Commissariat Général au Tourisme qui nous avait chargé d'établir une première ébauche des comptes nationaux du tourisme devant concourir à l'établissement des perspectives du VI^e Plan de modernisation et d'équipement, nous a demandé, lors d'une seconde étape, de compléter ce travail en en modifiant l'optique.

L'objet essentiel de cette nouvelle mission était de consolider nos premières évaluations reposant essentiellement sur la demande par les données existantes sur l'offre touristique, afin de pouvoir confronter les estimations découlant des statistiques de consommation avec celles établies à partir des statistiques de production. Il était également prévu d'analyser plus complètement l'action directe et indirecte de l'Etat et des collectivités locales en faveur du tourisme.

Nous nous sommes heurtés pour mener à bien cette tâche à de nombreuses difficultés qui reposent avant tout sur les lacunes de la documentation et sur l'ambiguïté du terme tourisme. Il devient, en effet, de plus en plus difficile au fur et à mesure qu'on s'éloigne de la consommation finale, de faire la distinction entre biens et services touristiques et non touristiques, car dans la plupart des cas ces biens et services ne sont touristiques que par l'affectation que leur donne le consommateur final et dont restent ignorants les autres agents économiques.

De ce fait, l'étude n'a pu porter que sur les subventions ou les consommations dont l'affectation touristique ne peut prêter à contestation.

A ce sujet, il faut signaler qu'au cours de nos nombreuses démarches visant à obtenir des informations, nous avons reçu le meilleur accueil possible car l'étude des phénomènes touristiques était considérée comme très importante par tous nos interlocuteurs. De plus, représentant des industries jeunes et souvent sportives, ils confiaient aisément, non seulement leurs sentiments, mais encore leurs données chiffrées.

Néanmoins, lorsqu'on arrivait au moment du choix entre des données "banales", c'est-à-dire s'appliquant à des séries de production ou des dépenses de consommateurs tout au long de l'année et des données touristiques dont l'affectation était spécialisée, on a souvent recueilli l'impression que ce partage n'était pas facilement fait, en raison même de la complexité du tourisme ou des nécessités de la vente.

Au cours de la première étude, nous avons distingué trois grands types de consommations touristiques :

- Les consommations spécifiquement touristiques : dépenses de transport par les particuliers en bateau et en avion, achats d'équipement spécifiques (tentes, matériel de camping ...)
- Les consommations mixtes concernant les biens et services principalement, mais non exclusivement touristiques : dépenses d'hôtel et de restaurant, dépenses de transports individuels ...)

- Les consommations courantes intéressant principalement l'alimentation et l'habillement. Ces consommations s'appliquent à des dépenses effectuées pendant les vacances, mais qui auraient été réalisées en tout état de cause par leur auteur, qu'il soit touriste ou non.

Par suite des lacunes de la documentation, pratiquement inexistante au stade de la production sur la dernière catégorie de biens et services, les recherches effectuées n'apportent de données originales que sur les deux premières catégories. Pour les consommations courantes, nous avons été dans l'obligation de reprendre nos premières estimations et de les ventiler plus ou moins finement à partir des données de production.

En raison de ces contraintes, l'étude se subdivise en trois grandes parties :

- La première consacrée à l'analyse globale des données obtenues confrontant les estimations de la consommation touristique, à partir des données de l'offre et de la demande.
- La deuxième qui traite des consommations touristiques plus ou moins spécifiques et qui constitue en quelque sorte une série monographique sur les aspects les plus importants du tourisme qui représentent les grandes industries touristiques.
- La troisième qui porte sur l'aide de l'Etat et des collectivités locales en faveur du tourisme.

La complexité du tourisme :

Si on se place sur le plan du consommateur, le tourisme implique d'abord une absence et des dépenses de transport, de logement (ou d'hébergement), de nourriture ainsi qu'un certain nombre d'activités, de loisirs, tels que sports, distractions ou culture.

L'énumération de ces dépenses n'est pas limitative, mais les budgets du consommateur restent confinés dans des limites de frais qui sont tantôt implicites, tantôt explicites.

Il en résulte que la plupart des dépenses touristiques sont à la fois contingentes et substituables. Elles sont contingentes, c'est-à-dire qu'elles peuvent ne pas avoir lieu comme c'est le cas lorsqu'un touriste décline l'idée de participer à une excursion ou de pratiquer un certain sport. Elles sont aussi substituables lorsque ce même touriste décide de pratiquer ce sport, mais en contre-partie entend descendre dans un hôtel de catégorie inférieure.

Sans aborder la question des motivations, mais pour rester dans le domaine de la mesure des dépenses, on découvre alors à quel point il est difficile de procéder à une évaluation exacte (ou même assez exacte) des dépenses effectuées et ceci d'autant plus que les sources d'informations à base d'enquêtes en particulier font assez souvent défaut. Par surcroît, les données de production comme on l'a déjà dit, ne font pas toujours de distinction entre ce que peut dépenser un touriste au sens où nous l'entendons et le consommateur classique.

On connaît bien le développement des appareils à transistors, qui est tel d'ailleurs, que les guides touristiques indiquent les restaurants dans les lesquels il est interdit de les faire fonctionner. Or, la question que l'on peut se poser est de savoir la proportion d'appareils achetés précisément en vue de faire du tourisme (ils seraient alors spécifiquement touristiques) et la part de ceux que les consommateurs mués en touristes, emmènent de leur résidence principale en vacances.

Les renseignements, d'ailleurs très fragmentaires que l'on peut avoir sur l'écoute de la radio par les amateurs de navigation de plaisance ou de camping, ne paraissent pas facilement extrapolables à l'ensemble de la population touristique.

Pour rester dans le domaine de la radio, on est amené à examiner également le cas des postes du type auto-radio ou des postes d'appartements équipés au moyen d'une antenne amovible pour être utilisés dans les voitures. On peut alors considérer que ces appareils sont spécifiquement touristiques, mais quand il s'agit de mesurer la dépense correspondante, on se heurte à des réelles difficultés pratiques.

Aussi, est-ce une des raisons pour laquelle nous avons dû, dans de nombreux domaines, faire des estimations ou procéder à des évaluations pour essayer de donner un ordre de grandeur permettant de mieux cerner l'ampleur des phénomènes touristiques.

Les études antérieures :

En raison même de cette complexité touristique, nous avons été amenés à prendre comme point de départ, les études antérieures du C.R.E.D.O.C., telles qu'elles ont été publiées par les Bulletins Statistiques du Commissariat Général au Tourisme. (n° 5 Mai 1967 et n° 3 Mars 1968).

Ces études arrivaient à un certain nombre de résultats numériques visant à faire apparaître une branche tourisme à partir d'éléments tirés de la Comptabilité Nationale. On parvenait ainsi à déterminer le "chiffre d'affaires" global du tourisme.

Le tableau, ci-après, présente les résultats des trois années 1964, 1966 et 1967, tels qu'ils ont déjà été publiés ainsi que ceux de l'année 1965.

Consommation touristique des ménages

Unité = milliard de francs

	1964	1965	1966	1967	
1 Alimentation et boissons....	5,20	5,80	6,20	6,95	
2 Habillement	2,00	2,20	2,40	2,70	
31/32 Logement, équipement du logement	4,00	4,40	4,70	4,80	
33/34 Energie, entretien domestique		0,30			0,35
40 Hygiène et soins	0,10	0,10	0,10	0,10	
51 Achats véhicules individuels.....	15,70	5,80	13,70	6,40	
52 Utilisation des véhicules individuels		7,90			8,60
53 Transports collectifs....		3,30			3,65
54 P. et T.....		0,30	0,35	0,40	
62 Spectacles et attractions		0,10	0,10	0,10	
63 Edition		0,80	1,40	0,85	
64 Radio, Télévision, photo	3,20	0,50		0,60	
65 Jeux, articles sport, divers		1,80	1,95	2,20	
71 Hôtels	1,80	2,00	2,15	2,40	
72/73 Restaurants, cafés	5,50	5,80	6,40	7,15	
80 Biens et services divers	1,00	1,20	1,30	1,45	
TOTAL	38,50	42,30	46,20	51,75	

La présente étude avait des objectifs différents. Il nous était demandé à partir de données de production, de déterminer l'importance du tourisme en France.

Or, cette méthode particulièrement intéressante se heurte au fait que, faute de disposer des éléments d'information provenant d'enquêtes par sondage, on peut être conduit tantôt à sur-estimer, tantôt à sous-estimer des phénomènes qui peuvent être, dans la réalité, plus ou moins touristiques.

Pour des raisons de cohérence évidente, il a donc été nécessaire de conserver les données obtenues antérieurement, tout en les modifiant chaque fois que les données de production permettaient de le faire. A cela, il faut d'ailleurs ajouter que d'autres travaux ont pu être effectués depuis la publication de nos premières études. Par exemple, une enquête sur les transports par avion des français conduit à modifier les chiffres auxquels nous avons pu parvenir.

Le nombre de résidences secondaires commence à être de mieux en mieux connu, des syndicats professionnels deviennent plus nombreux et représentent des activités touristiques en développement rapide, ils sont mieux à même de fournir des renseignements concernant l'activité de la profession et parfois aussi ses orientations.

Autrement dit, quand on fait l'inventaire des sources concernant les données de production, on est frappé par leur inégalité. Dans certains domaines, il y a peu d'éléments permettant de passer de la donnée de production (ou de consommation) "banalisée" à la donnée de production (ou de consommation) touristique, la ligne de démarcation étant tantôt indistincte, tantôt très sinueuse.

Au contraire dans d'autres domaines, on commence à disposer de renseignements souvent nombreux qui permettent de broser "une assez large fresque du tourisme" sans qu'on puisse malgré tout descendre dans le détail ou analyser des clairs obscurs qui mériteraient pourtant d'être étudiés de plus près.

Des réserves qu'on ne peut passer sous silence, expliquent certaines lacunes de notre étude. Il faut aussi ajouter qu'en partant de données de production, on est amené à ne pas pouvoir toujours bien distinguer le tourisme privé du tourisme d'affaires (1).

Dans ce dernier cas, celui-ci est une charge pour les entreprises qui en intègrent le coût dans leurs prix de vente au même titre que des frais de fabrication, comme c'est le cas pour les commissions versées aux représentants. Le tourisme des particuliers est d'abord et avant tout une dépense à la charge de ménages, car l'argent dépensé provient de leurs réserves. Une distinction classique illustre bien ce fait. En 1965, l'hôtellerie homologuée fournit un nombre de prestations très voisin de 100 millions de nuitées. Sans même faire intervenir pour l'instant les étrangers venant en France, on peut se demander quelle est la part des touristes d'affaires et celle des touristes particuliers français dans le chiffre d'affaires ainsi obtenu ?

Avant de faire apparaître les chiffres qui font l'objet de la présente étude, il y a lieu d'insister sur d'autres difficultés que l'on n'a pas manqué de rencontrer.

Il est traditionnel lorsqu'on étudie la consommation de traiter de l'auto-consommation. Elle existe pour l'alimentation et elle apparaît pour les loyers fictifs des logements. On comptait en 1965, un million de résidences secondaires dont un grand nombre sont la propriété de personnes ou de ménages faisant du tourisme. Le loyer fictif qu'ils sont censés payer intervient lorsqu'on applique les méthodes de la Comptabilité Nationale. Au contraire, lorsqu'on se place sur le terrain de la production de biens touristiques, cette auto-prestation de logement n'a pas à être prise en compte, car aucun agent économique n'encaisse ces loyers fictifs.

C'est ainsi qu'entre notre estimation antérieure de 4,7 milliards de francs pour le logement et notre nouvelle évaluation de 2,3 milliards de francs, il y a une différence de 2,4 milliards qui provient en grande partie de la non-prise en charge, en termes de production, de cette prestation de loyer faite à soi-même par les propriétaires de résidences secondaires.

La saisonnalité des dépenses touristiques est aussi un des points faibles de notre étude et nous n'avons pu réussir à faire apparaître ce qu'on pourrait appeler un "multiplicateur inflationniste". Du fait même que l'étalement des vacances n'a pu être réalisé, il se produit entre la demande touristique et l'offre des producteurs une "tension" qui se manifeste par les prix pratiqués.

(1) Voir, à ce sujet, "Tourisme d'affaires et Tourisme social, étude réalisée par le C.R.E.D.O.C. pour le compte du Commissariat Général au Tourisme."

Comme chacun le sait, les locations de vacances ou les pensions dans les hôtels ont des prix différents selon qu'il s'agit d'août, de juillet, de septembre et de juin, voici un autre exemple qui concerne les sports d'hiver. Il n'est pas rare que l'utilisation illimitée des remontées mécaniques qui, en saison ordinaire, est incluse dans le forfait du séjour, fasse l'objet d'un supplément spécial payé par le touriste pendant les deux quinzaines de Noël et de pâques.

Nos sources d'information ne sont pas suffisamment précises, pour permettre, de pondérer nos estimations de prix moyen par les "tensions" de prix qui se manifestent aux périodes de fortes pointes du fait même que le tourisme est un produit consommable, mais qu'il ne peut être stocké ou mis en réserve pour les périodes où la demande est plus faible. La sélection des touristes tend alors à s'opérer par les niveaux de prix pratiqués, ce qui est d'ailleurs un mécanisme économique bien connu.

Un autre point n'a pu être étudié. Il concerne les articles-souvenirs achetés par les touristes. Qu'il s'agisse de Tours Eiffel (en modèle réduit), de petites cuillers gravées au nom de la localité ou de porte-clés portant le nom d'une station balnéaire, d'objets de piété achetés à l'occasion de pèlerinages, et de l'interminable liste d'objets-souvenir ; tous ces articles représentent un chiffre d'affaires fort important. Pour notre part, nous pensons qu'une somme de 700 millions de francs caractériserait assez bien les sommes dépensées par les touristes. Comme ordre de grandeur, cette somme est un peu plus de 4 fois et demi ce que les touristes dépensent pour les remontées-pentes et téléphériques (150 millions de francs), mais malheureusement nous n'avons pu recouper ce chiffre auprès d'instances professionnelles et c'est ce qui explique que nous ne l'avons pas fait figurer dans notre étude.

Nous le regrettons d'autant plus qu'à cette occasion nous n'avons pas eu la possibilité d'étudier l'incidence du tourisme sur l'artisanat ou sur les industries ou productions locales, pour améliorer leur niveau d'activité ou pour leur permettre d'occuper davantage de personnel.

Par exemple, la vogue actuelle des vins rosés doit beaucoup aux touristes qui sont allés en Provence. De la même manière, les poteries de Vallauris ont cessé d'appartenir à un petit "folklore" local, pour devenir des produits bien connus sur un plan national. Il n'a pas été possible, en l'état actuel des choses, de faire apparaître les inter-relations tourisme-industrie, bien qu'on en devine à la fois l'importance et leur caractère rigoureux.

Ces différentes réserves étaient nécessaires pour expliquer que les résultats auxquels on parvient comprennent à la fois les dépenses des ménages faites en France pour le tourisme (ce sont les plus importantes), les dépenses du tourisme d'affaires en France ainsi que les dépenses des touristes étrangers en France. Toutefois, on s'est efforcé, chaque fois qu'on l'a pu, d'éliminer les dépenses des touristes français à l'étranger.

De cette façon, on parvient à saisir les principales composantes du tourisme en France en 1965, en s'appuyant à la fois sur des données de production et de consommation. Le tableau, ci-après, présente les nouveaux résultats auxquels nous parvenons par rapport aux études antérieures et qui se traduisent par un écart de 0,50 milliard de francs. On arrive ainsi à 41,80 milliards de francs, au lieu de 42,30 milliards de francs, ces études ayant été faites avec le souci bien affirmé de n'avancer que des chiffres prudents.

Dans ces conditions, on peut considérer que le chiffre d'affaires du tourisme a été de l'ordre de 42 milliards de francs en 1965, ce qui d'ailleurs est une évaluation très conservatrice qu'il paraît difficile d'améliorer substantiellement dans l'état actuel des choses.

Si on veut faire apparaître les loyers fictifs des résidences secondaires, ces 42 milliards de francs sont à majorer de 2,4 milliards de francs, ce qui donne un total approché de 44,5 milliards de francs, pour caractériser l'activité du tourisme en France, en 1965.

Consommation touristique des ménagesAncienne et nouvelle étude

Unité = milliard de francs

	1965 Ancien	1965 Nouveau	- Ecart +	
1. Alimentation et boissons	5,80	5,80	0	
2. Habillement	2,20	2,20	0	
31/32. Logement - Equipement	4,40	4,70	2,30	
33/34. Energie - Entretien domestique ..	0,30			-2,40
40. Hygiène et soins	0,10	0,10	0	
51. Achats de véhicules individuels..	5,80	13,70	13,70	
52. Utilisation des véhicules individ.	7,90			0
53. Transports collectifs	3,30	3,60	3,50	
54. P. & T.....	0,30			-0,10
62. Spectacles et attractions	0,10	1,40	1,60	
63. Edition	0,80			+0,20
61. Radio, télévision, photo	0,50			
65. Jeux, articles sports, divers.....	1,80	2,70	+0,90	
71. Hôtels	2,00	2,70	+0,70	
72/73. Restaurants, cafés	5,80	6,00	+0,20	
80. Biens et services divers	1,20	1,20	0	
TOTAL	42,30	41,80	-0,5	

Conclusion :

Malgré les difficultés rencontrées pour appréhender la consommation touristique à partir des données de production et le caractère approximatif des évaluations sur certains postes, il n'en reste pas moins que cette étude offre le grand avantage de consolider les premières estimations avancées dans l'essai méthodique sur les comptes nationaux du tourisme et, par là-même, de confirmer l'importance de l'activité touristique dans la vie économique.

Or, il faut bien reconnaître que l'incidence du tourisme sur l'activité économique en raison de son caractère diffus n'est pas encore très clairement perçue par les responsables de l'économie comme le prouve la faiblesse des crédits affectés au tourisme (trois milliards de francs).

L'évaluation des dépenses de l'Etat et des collectivités locales effectuée dans la troisième partie de cette étude, apporte des éléments neufs tout d'abord par les chiffres mêmes qu'elle précise mais aussi, et surtout parce qu'elle permet de mieux éclairer ce que peut être la conception actuelle du tourisme. Pour l'Etat, en particulier, les dépenses en faveur du tourisme (déduction faite des subventions à la S.N.C.F. qui représentent plus de la moitié des dépenses touristiques) apparaissent particulièrement faibles et cela est certainement une des premières constatations que l'on est amené à faire à la vue des résultats.

Deux explications peuvent être données à ceci. Tout d'abord, le domaine de production des biens touristiques reste exclusivement privé et lorsque des opérations importantes sont entreprises, l'action publique ne touche que l'infrastructure proprement dite (réseaux routiers, d'eau, d'électricité, aménagement de terrains). En second lieu, le tourisme n'apparaît en France que comme une solution dernière à apporter aux problèmes du développement régional et non pas comme une priorité : le tourisme ne serait qu'un palliatif. L'initiative est laissée au secteur privé dans la majorité des cas, et c'est seulement pour suppléer à quelques déficiences que le secteur public joue alors le rôle d'incitateur. Une politique différente apparaît actuellement avec le développement du secteur parapublic à travers des organismes comme la Société Centrale pour l'Equiperment du Territoire (S.C.E.T.), mais il semble bien que les possibilités offertes par le tourisme ne soient pas encore entièrement exploitées pour pouvoir combler le retard existant en matière d'équipements touristiques.

Quand on compare aux réalisations françaises, celles effectuées à l'étranger depuis une douzaine d'années par de nombreux pays nouveaux venus sur le marché, il apparaît clairement que la politique touristique menée jusqu'à ce jour, doit être totalement repensée si l'on désire que la France bénéficie au maximum des avantages que lui offrent ses richesses naturelles et ses innombrables trésors culturels.

PREMIÈRE PARTIE

Les Grandes consommations touristiques

INTRODUCTION

L'une des manières de présenter un compte économique du Tourisme consisterait à dresser, pour chacune de ses principales activités, la liste des dépenses qui doivent, d'une façon à la fois normale et logique, lui être associées.

Ainsi, l'hôtellerie de tourisme fournit des chambres à ses clients et ceux-ci ont, à leur tour, d'autres dépenses : il leur faut se nourrir, ils ont des frais de déplacements pour venir et repartir, quel que soit le mode de transport retenu, ils peuvent fréquenter les spectacles ou pratiquer une activité sportive etc ... Cette méthode suppose que l'on peut à la base saisir l'origine du client, c'est-à-dire sa vocation touristique. Il deviendrait alors possible de faire apparaître le poids de chiffre d'affaires direct et indirect que représente cette forme d'activité touristique qui, dans ce cas, se trouve être l'hôtellerie de tourisme.

Devant les difficultés que présente cette méthode, nous avons été amenés à en choisir une autre. Nous avons regroupé par chapitres, les différentes données de production et de consommation des touristes. Ces chapitres correspondent d'ailleurs à des postes par nature de produits ou plus exactement, par fonctions. On aura ainsi : "Alimentation et boissons", "habillement", "logement" etc ...

La partie la plus délicate, est-il besoin de le souligner, a consisté à déterminer dans quelle mesure un bien pouvait être considéré comme touristique. Or, très souvent, les sources d'information ne sont pas très nombreuses, car les données de production prennent plus facilement en charge des quantités fabriquées ou mises sur le marché que leur affectation touristique ou non. D'autre part, les critères objectifs permettant de déterminer cette affectation touristique, sont loin d'être rigoureux.

On peut illustrer par quelques exemples les obstacles auxquels nous avons été confrontés.

Pour pouvoir apprécier l'importance des offres ou des demandes touristiques en matière de restaurants afin d'estimer leur chiffre d'affaires professionnel, on a été amené à utiliser les statistiques portant sur des nuitées d'hôtellerie, comme si tous les clients des hôtels étaient en même temps des clients des restaurants. Cette extrapolation, à partir d'unités conventionnelles, a été faite précisément pour essayer de suppléer à l'absence d'informations concernant l'activité des restaurants étudiée sous un angle touristique.

Dans d'autres cas, les données dont on peut disposer sont nombreuses et objectives, mais il subsiste à côté d'elles, de vastes domaines dans lesquels l'incertitude est assez souvent la règle. Ainsi, on peut être bien renseigné sur le nombre de résidences secondaires et mal connaître les quantités de locations de vacances, ou avoir une idée assez précise du nombre de passagers français ayant pris l'avion et être conduit à estimer leurs dépenses pour d'autres transports collectifs, tels que le métro, l'autobus ou les cars.

Néanmoins, bien que certains résultats auxquels nous arrivons soient entachés d'une certaine marge d'incertitude, nous avons tenu à faire la sommation des chiffres obtenus, pour faire apparaître la dépense des touristes pour les grandes catégories d'articles qui figurent sur le tableau

On aborde maintenant les différents chapitres des postes de consommation, contenant à la fois les éléments de l'offre et de la demande réelle des touristes.

I - ALIMENTATION ET BOISSONS

En l'absence d'enquêtes appropriées sur les consommations alimentaires et de boissons des touristes, il est pratiquement impossible d'obtenir des indications valables sur ce poste à partir des statistiques de production ou de commercialisation.

On peut certes considérer que la consommation des touristes pendant leur déplacement est égale aux quantités produites par les industriels ou offertes par le commerce de détail. Malheureusement, en matière d'alimentation et de boissons, il n'existe pas, à proprement parler, une production ou des ventes spécifiquement touristiques qui se distinguent de celles offertes à l'ensemble des ménages.

Dans ces conditions, nous avons dû nous référer à l'estimation de la première étude, soit 5,8 milliards pour 1965 et nous borner à établir une ventilation plus fine à partir d'hypothèses assez grossières.

1. LA METHODE

La méthode la plus simple consisterait à ventiler ces 5,8 milliards en utilisant les coefficients budgétaires de consommation pour l'ensemble de l'année 1965. Toutefois, on doit admettre aisément que des modifications plus ou moins importantes se produisent dans le régime alimentaire des français pendant les vacances. Il doit y avoir des substitutions plus ou moins prononcées entre les différents postes de l'alimentation et des boissons et aussi entre produits à l'intérieur d'un même poste.

Autrement dit, la consommation alimentaire touristique étant différente de la consommation totale des français, le problème à résoudre consistait à découvrir des indicateurs permettant d'apprécier la consommation alimentaire des touristes.

En l'absence complète de données et compte tenu de ce que la majorité des départs se fait au mois d'août, nous avons grossièrement admis, dans un premier stade, que la consommation alimentaire des touristes était beaucoup plus proche de la consommation du mois d'août que de celle de l'ensemble de l'année.

Ensuite, comme il n'existe aucune donnée sur la consommation mensuelle, nous avons recherché, pour les différents postes de l'alimentation, les principaux produits pour lesquels on disposait de statistiques mensuelles et nous nous sommes bornés à établir, pour la consommation touristique, un coefficient correcteur en faisant le rapport du mois d'août sur la moyenne mensuelle de l'année. Ce coefficient nous a permis de modifier, en plus ou en moins, les coefficients budgétaires de l'alimentation pour l'ensemble de l'année 1965.

Pour le pain et les produits à base de céréales nous avons eu recours aux livraisons de la meunerie aux boulangeries. En 1965, le total des livraisons s'est élevé à 41.377.000 quintaux, soit une moyenne mensuelle de 3.448.000 quintaux, contre 3.223.000 quintaux en août. Le coefficient correcteur s'établit dans ce cas à 93.

$\left(\frac{3.223}{3.448}\right)$ et nous avons donc admis, compte tenu de nos hypothèses, que le coefficient

budgétaire des produits à base de céréales dans l'alimentation des touristes n'était pas le coefficient budgétaire de ce poste calculé pour l'ensemble de l'année 10,8 %, mais devenait :

$$\frac{10,8 \times 93}{100} \quad \text{soit : } 10 \%$$

Pour les autres produits, nous nous sommes référés aux statistiques suivantes pour 1965 (1).

- Viandes. Abattages contrôlés de gros bovins. 268.000 têtes en août contre une moyenne mensuelle de 270.000 têtes. Coefficient correcteur : 99,3.
- Poissons, volailles, oeufs. Tonnages pêchés au 3e trimestre 111.000 T. contre un tonnage annuel de 402.000 T. Coefficient 111.
- Lait et fromages. Collecte de lait, crème et beurre. Indice du mois d'août 155. Moyenne annuelle 143. Coefficient correcteur 108,4.
- Corps gras. Statistiques de production de margarine. Août 10,45 milliers de tonnes. Moyenne mensuelle 12.000 - Coefficient 87.
- Autres produits. Consommation apparente de sucre en France métropolitaine. Août : 96,5 milliers de tonnes, moyenne mensuelle : 131 milliers de tonnes. Coefficient : 73,6.
- Boissons. Ventes des brasseries : août 1.833,1 milliers d'hectolitres. Moyenne mensuelle : 1.577 milliers d'hectolitres. Coefficient 116.

En ce qui concerne les fruits et les légumes, les seules données mensuelles disponibles portent sur les arrivages aux Halles de Paris, mais du fait même des vacances elles ne sont nullement significatives car ces arrivages fléchissent dans la capitale au mois d'août, alors que rien n'indique un tel fléchissement dans la production ou la commercialisation. Aussi, faute d'information, nous avons retenu pour ces deux postes les coefficients budgétaires annuels, soit respectivement 6,4 et 5,6 %.

En tenant compte de ces différents coefficients, notre méthode nous amènerait à majorer de 4,5 % l'estimation retenue dans la première étude. Or, comme les hypothèses sur lesquelles reposent nos calculs sont trop fragiles pour remettre en cause la première estimation, nous avons préféré nous en tenir à celle-ci.

Pour ce faire, nous pouvions tout simplement réduire de 4,5 % tous les coefficients budgétaires touristiques résultant de nos hypothèses. Toutefois, comme ces coefficients présentaient des différences notables avec les coefficients budgétaires annuels, nous avons procédé empiriquement à des rajustements, de façon à réduire sensiblement ces différences en minorant beaucoup plus fortement que les autres les coefficients budgétaires des boissons et autres produits.

Le tableau ci-après indique les différentes étapes de notre calcul.

(1) Cf. Statistiques agricoles mensuelles du Ministère de l'Agriculture - Juin 1966.

Coefficients budgétaires de l'alimentation et boissons
pour la consommation touristique

Année 1965

Produits	Coefficient budgétaire annuel	Coefficient correcteur pour le Tourisme	Coefficient touristique théorique (1)	Coefficient touristique ajusté
11 Céréales	10,8	93	10	9,5
12 Légumes	6,4	100	6,4	6,4
13 Fruits	5,6	100	5,6	5,6
14 Viandes	28,8	99,3	28,5	28
15 Volailles, oeufs, poissons.	9,2	111	10,2	9,7
16 Lait et fromages	8,1	108,4	8,7	8,2
17 Corps gras	6,4	87	5,7	5,2
18 Autres produits alimentaires	4,8	131	6,3	5,3
19 Boissons	19,9	116	23,1	22,1
Total	100,0	945,7	104,5	100,0

(1) Coefficient budgétaire annuel multiplié par l'indicateur de tendance et divisé par 100.

2. LES RESULTATS

Connaissant maintenant les différents coefficients alimentaires touristiques il devient possible de calculer la valeur des productions alimentaires au prix de marché, ce qui donne ainsi la consommation alimentaire des touristes en 1965 pour chacun des grands postes retenus, en reprenant le chiffre de 5,8 milliards de francs déjà indiqué.

On peut ainsi dresser le tableau suivant :

Dépenses alimentaires des touristes en 1965

Unité = Milliards de francs

Postes	Coefficient budgétaire touristique	Valeur touristique correspondante
11 Produits à base de céréales	9,5	0,55
12 Légumes	6,4	0,38
13 Fruits	5,6	0,32
14 Viandes	28,0	1,63
15 Volailles, oeufs, poissons	9,7	0,56
16 Lait et fromages	8,2	0,48
17 Corps gras	5,2	0,30
18 Autres produits alimentaires	5,3	0,30
19 Boissons	22,1	1,28
	100,0	5,80

On remarquera finalement que les coefficients budgétaires annuels ne sont pas très éloignés des coefficients budgétaires touristiques. Toutefois, s'il n'y a pas de révolution alimentaire pour les touristes, il y a des évolutions qui s'opèrent entre différents produits, à l'intérieur d'un même poste et dont il est impossible, en l'état actuel des données, d'avoir la moindre approximation.

Le fait de dresser la liste des grands produits que consomment les touristes nous paraît déjà une première étape, mais cette étape reste nettement insuffisante.

En effet, quand on songe que la consommation alimentaire des touristes représente 5 % de la consommation totale, il semble difficilement admissible de ne pouvoir apporter plus de précision sur un secteur aussi important. Cela est d'autant plus navrant que le tourisme entraîne, en période de pointe, une modification complète des courants commerciaux qui, ne pouvant se faire rationnellement en l'absence de documentation valable, provoque continuellement des inadaptations préjudiciables aux touristes eux-mêmes, aux commerçants et aux producteurs.

II - L'HABILLEMENT

Le tourisme implique des dépenses d'équipement vestimentaire. Pour pratiquer des sports d'hiver, il est évident qu'on doit porter une tenue appropriée et qui ne sert qu'à faire du ski. Inversement, de très nombreux articles ont une utilisation "mixte". Ainsi, des maillots de bain peuvent être achetés pour aller sur la plage en vacances et aussi à la piscine du lieu de résidence. D'autres articles seront acquis par des consommateurs sur le lieu de leurs vacances pour répondre à un besoin temporaire et ils serviront ensuite une bonne partie de l'année à des fins non touristiques.

Ces quelques exemples soulignent l'importance de la distinction à faire entre les articles d'habillement à destination spécifiquement touristique et ceux à usage "mixte".

En 1965, les sommes dépensées par les touristes pour l'ensemble de ces articles se sont élevées à 2,2 milliards de francs.

1. L'HABILLEMENT SPECIFIQUEMENT TOURISTIQUE

Comme nous l'avons déjà dit, il s'agit de tous les articles achetés en vue d'un usage sportif correspondant à un déplacement touristique.

L'étude a porté sur 5 grandes catégories d'articles qui sont :

- Les vêtements utilisés pour les sports d'hiver,
- Les vêtements pour la chasse et la pêche,
- Les maillots de bain et articles de plage,
- Les chaussures,
- et divers autres articles,

en prenant comme base les chiffres de 1966 du fait de l'abondance des renseignements disponibles et en considérant qu'elle était équivalente à 1965.

a) Les vêtements de sports d'hiver

En nous basant sur les renseignements fournis par le Bureau Central de Statistiques Industrielles, l'industrie française a produit :

Unité = milliers de pièces

	Hommes	Garçonnetts	Femmes	Fillettes	Total
Anoraks	860	900	330	395	2.485
Pantalons fuseau	480	560	780	260	2.080
Total	1.340	1.460	1.110	655	4.565

Il faut évidemment signaler que les modèles de chacun de ces articles sont nombreux et aussi très différents. D'autre part, il y a lieu également d'indiquer qu'il s'est produit une "banalisation" de ces articles de sports d'hiver. Il fut une époque où ils étaient portés presque exclusivement par des personnes allant en montagne faire du ski ; depuis quelques années déjà, ils servent à habiller les jeunes enfants pour aller à l'école en hiver.

Sous ces réserves et, compte tenu des articles qui ne sont pas spécifiquement touristiques, en retenant un prix moyen en 1965 de 90 frs pour l'anorak et de 65 frs pour le pantalon, on arrive à une dépense des français de 250 millions de francs.

b) Les vêtements de chasse et de pêche

On ne dispose pas d'information concernant les articles féminins en ce domaine. Pour les hommes et les garçonnets, il s'est fabriqué 378.000 ensembles permettant de pratiquer ces sports. On compterait en France 2 millions de pêcheurs dont un demi-million de pratiquants actifs. De même, il a été délivré environ 1,9 million de permis de chasse en 1965.

En retenant un prix moyen à la vente au public de 130 frs, on arrive ainsi à une dépense de l'ordre de 50 millions de francs.

c) Les maillots de bain et articles de plage

La production de maillots de bain est très élevée. Toujours selon les mêmes sources et en tenant compte des articles destinés aux hommes et aux femmes, on arrive à un total de 4.612.000 pièces se décomposant ainsi :

Bonneterie	3.772.000
Confection	400.000
Chaîne et trame	440.000

Une grande partie en est exportée et il ne faut pas manquer d'indiquer à quel point la matière employée, le degré de finition, l'importance de la marque, peuvent contribuer à modifier le prix de vente.

Un prix moyen de l'ordre de 25 frs, qui tient compte des modèles proposés aux enfants et aux grandes personnes, est à retenir et correspond à une dépense des touristes français en 1965, voisine de 60 millions de francs. En effet, nous avons pris comme base une quantité de 2.500.000 maillots.

La fabrication des robes de plage (en éponge ou autre) s'est élevée à 520.000 pièces, destinées aux femmes et aux fillettes, d'un prix de vente moyen de 40 frs, ce qui donne une dépense totale de l'ordre de 20 millions de francs.

L'équipement de plage ne se limite pas à ces deux grandes catégories de produits. Il faut tenir compte d'autres articles tels que les bonnets de bain, les polos ou vestes de plage pour hommes et enfants. En l'absence de données sur ce point, nous proposons de choisir comme base une somme de 70 millions pour caractériser les dépenses touristiques de cette nature.

d) Les chaussures

Les statistiques concernant les chaussures produites et destinées à pratiquer le sport ou à faire du tourisme spécifique ne sont pas toujours très précises, du fait que les fabricants ne distinguent pas la chaussure de chasse de la chaussure de travail (brodequins).

Nous donnons ci-après, néanmoins, les statistiques de production que nous avons pu recueillir en éliminant volontairement les après-ski, les bottillons de cuir (14,8 millions de paires), ainsi que les chaussures "lourdes" fabriquées par l'industrie du caoutchouc (27 millions de paires).

Chaussures de sport (Foot-ball, rugby)	2.950.000 paires
Chaussures de sport de ski	470.000 paires
Chaussures de sport de travail et classe	1.696.000 paires

Nous avons estimé que 4.000.000 de paires de chaussures étaient spécifiquement touristiques et que leur prix de vente moyen se situait en 1965 à 50 frs la paire, ce qui donne une dépense de l'ordre de 200.000.000 de francs.

En matière de chaussures "légères", 11 millions de paires dites de tennis, de basket ou en canevas ont été fabriquées. En retenant un prix moyen de 10 frs par paire et une quantité dite touristique de 3 millions de paires, on arrive ainsi à 30 millions de francs.

Au total, les français ont dépensé pour leurs chaussures de tourisme ou de vacances d'hiver ou d'été, une somme de 230 millions de francs.

e) Les autres articles

Il s'agit plus spécialement des slips de sport pour hommes et garçonnets (2 millions d'unités produites en 1966) des shorts pour dames et fillettes (environ 850.000 pièces).

En fixant à 20 frs le prix moyen du short, on obtient une dépense voisine de 60 millions de francs.

Dans ces conditions, le total des dépenses pour l'habillement spécifiquement touristique s'est élevé en 1965 à 740 millions de francs dont le tableau ci-dessous récapitule le détail :

Récapitulation des dépenses pour l'habillement spécifiquement touristique

Unité = millions de francs

Vêtements de sports d'hiver	250
Vêtements de chasse et de pêche	50
Maillots de bain	60
Robes de plages	20
Accessoires et vêtements de plage ...	70
Chaussures "lourdes"	200
Chaussures "légères"	30
Autres articles textiles	60
Total	740

2. L'HABILLEMENT TOURISTIQUE "MIXTE"

Un très grand nombre d'articles textiles est porté indifféremment à la ville et en vacances. C'est d'ailleurs une des caractéristiques de l'époque actuelle que de constater, déjà en 1965, l'importance de ce que les américains appellent le "Sportswear" et qu'on arrive à définir en France, en juxtaposant plusieurs mots, comme étant "le vêtement de loisir, de week-end, de détente et de vacances".

Aux Etats-Unis, d'ailleurs, ce "sportswear" représente plus de la moitié de la production et des ventes du Prêt à Porter et, en France, selon des estimations professionnelles, le tiers actuellement.

On ne retiendra pas volontairement les vêtements classiques de ville, considérés comme étant non touristiques (encore qu'on puisse en discuter) pour étudier plus spécialement le phénomène des vêtements de sport et de détente.

Pour en souligner toute l'importance, il suffit de signaler qu'en 1966, il s'est fabriqué 2.700.000 pantalons de sport pour hommes et garçonnets, 2.200.000 pantalons d'été pour dames et fillettes. A ces quantités, s'ajoutent près de 5 millions de Jeans.

Un autre exemple est celui de la robe d'été ; soit que la cliente ait acheté son tissu au mètre dans un magasin spécialisé, soit qu'elle se soit adressée à un magasin de prêt à porter. Les chemisiers de dame, les pulls à grosses mailles qui sont à bien distinguer des sur-vêtements, les chemises d'hiver, dites de sport, ou les chemisettes d'été à manches courtes ou longues, indiquent bien l'interchangeabilité de ces articles, qui peuvent être portés indifféremment à la ville ou en vacances.

Ces données sont trop partielles pour pouvoir estimer valablement les dépenses pour cette consommation touristique "mixte". Toutefois, elles semblent justifier le montant de 1,5 milliard auquel on aboutit en faisant la différence entre l'estimation de 2,2 milliards pour l'ensemble des dépenses textiles et 0,7 milliard retenu pour les dépenses spécifiques.

III - LE LOGEMENT, L'EQUIPEMENT DU LOGEMENT,

L'ENERGIE ET L'ENTRETIEN DOMESTIQUE.

Même si l'on ne fait pas apparaître l'hôtellerie proprement dite, le logement des touristes pose toute une série de problèmes, du fait de l'hétérogénéité des modes d'hébergement utilisés pendant les vacances ou les week-ends.

Ces modes d'hébergement peuvent être classés en deux catégories :

- a) Les logements ou les résidences de courte durée que le français utilise seulement pendant sa période de vacances et qu'il ne connaît plus, une fois qu'il en est parti. Le prix payé correspond alors à une fonction d'hébergement nette. Ce prix est assez assimilable à un "forfait". On paye pour une certaine utilisation, comme on le fait pour une chambre d'hôtel et on ne s'occupe pas du "reste", ce "reste" étant le problème du bailleur.
- b) Les résidences secondaires se caractérisent, en général, non seulement par une occupation touristique finalement assez brève, surtout quand on la compare à l'occupation de la résidence principale, mais encore par des charges qui se répartissent d'une façon plus ou moins régulière, d'ailleurs, tout au long de l'année.

Dans la réalité, les deux catégories ne sont pas aussi tranchées, mais pour des raisons de commodité, nous conservons cette distinction pour bien souligner que la fonction "hébergement" fait appel à deux notions très différentes : la première est la prestation ou encore la redevance versée par un touriste ou un ménage en contrepartie d'une utilisation limitée dans le temps, pour une certaine forme de logement. Dans la seconde, apparaît la notion de charge qui correspond à un loyer annuel, à de l'équipement ou à de l'entretien de résidences secondaires qui, elles aussi, servent de logement temporaire à des touristes.

L'ensemble des prestations et des charges correspondant à cette fonction logement a représenté, en 1965, une somme de 2 milliards de francs, auxquels s'ajoutent une dépense d'environ 300 millions de francs pour l'énergie domestique ce qui donne, au total, une dépense de 2,3 milliards de francs.

A ce sujet, il est à noter que ce chiffre auquel nous arrivons est assez nettement inférieur à l'estimation de la première étude, qui prenait en charge des loyers fictifs dont l'importance est finalement très importante. Le chiffre antérieur était de 4,4 milliards de francs, auquel s'ajoutait 0,3 milliard de francs pour l'énergie.

D'une part, les investigations auxquelles nous avons procédé à partir de données de production touristique qui prenaient explicitement en compte des parcs de résidences secondaires, des nuitées de toute nature etc ... et d'autre part, les informations statistiques qui n'étaient pas disponibles au moment de l'élaboration de nos premiers travaux, nous amènent ainsi à réviser vers le bas, des valeurs surestimées à l'époque ou calculées sur des bases différentes.

1. LES RESIDENCES DE COURTE DUREE

Il s'agit de logements ou de formes d'hébergement, utilisés par des touristes qui se bornent à procéder à une dépense déterminée en contrepartie de la possibilité de passer un certain nombre de nuitées. On peut distinguer trois formes d'hébergement correspondant, d'ailleurs, à des formes différentes :

- Tourisme privé (locations meublées de vacances)
- Tourisme de plein air et familial (camping, villages de vacances, etc...)
- Tourisme social (colonies de vacances).

a) Les locations meublées de vacances

Pour pouvoir appréhender ce vaste domaine très mal connu, on peut prendre comme point de départ les renseignements de la Documentation Fiscale, concernant la rubrique 771.3 de la nomenclature des Activités Economiques : Maisons et appartements meublés : garni, logeur, loueur de garnis, de chambres meublées.

D'après cette source, le nombre des entreprises au forfait est passé entre 1963 et 1965 de 82.332 à 95.659, pendant que leur chiffre d'affaires s'élevait de 312 à 325 millions de francs.

Etant donné le caractère particulier de ces entreprises, il semble admissible de ne retenir que le tiers de cette somme pour les hébergements de vacances, soit environ 100 millions de francs. Toutefois, il est bien évident que ces entreprises spécialisées, recensées par la Documentation Fiscale, ne représentent qu'une partie des locations meublées de vacances; il faut également tenir compte des particuliers louant à titre occasionnel, tout ou partie de leur résidence principale ou secondaire.

D'après l'étude "Le milieu d'affaires et cadres supérieurs et le tourisme" il ressort que 9 % des résidences secondaires possédées par cette catégorie socio-professionnelle, sont louées, au moins temporairement, à des tiers. Si l'on admet que ce phénomène est encore plus répandu dans la catégorie socio-professionnelle à revenu plus faible, un pourcentage de 10 % doit être retenu et on peut estimer, sans grand risque d'erreur, qu'une centaine de mille de résidences secondaires sont louées pour les vacances. Ce chiffre paraît un minimum quand on sait, comme on le verra par la suite, que 68.000 ménages sont locataires d'une résidence secondaire à l'année.

Aucune donnée n'existe sur la location temporaire des résidences principales dans les stations balnéaires ou de sports d'hiver, mais compte tenu de l'afflux des touristes pendant les périodes de pointe, il paraît assez plausible d'admettre un nombre au moins équivalent à celui des résidences secondaires louées temporairement (100.000). Nous évaluons ainsi à 200.000 les logements meublés loués pour les vacances pendant deux mois.

L'estimation du prix moyen de location n'est pas aisée, du fait qu'aucune moyenne nationale n'est disponible, ce qui est d'ailleurs logique quand on connaît l'hétérogénéité du parc de logements.

Nous avons donc été amenés à retenir, pour 1965, un prix moyen de location de 800 frs par mois pour le mois d'août et de 500 frs pour le mois de juillet, ce qui entraîne, pour les 200.000 logements retenus, la somme de 260 millions.

Pour les locations meublées de vacances, on parvient donc à 360 millions de francs, dont 100 millions pour les "garnis" et 260 millions pour les locations des particuliers.

* Etude faite par la SOFRES et publiée dans le Bulletin Statistique du Commissariat au Tourisme n° 5 - Mai 1967.

b) Le tourisme de plein air et familial

Comme pour l'hôtellerie, nous avons consacré à cette forme d'activité spécifiquement touristique, une étude particulière que l'on trouvera dans la deuxième partie.

Cette forme de tourisme englobe dans sa fonction "hébergement" les terrains de camping, les villages de vacances, les auberges de vacances, les maisons familiales de vacances, les gîtes de France, les auberges rurales et les refuges de montagne.

L'activité totale de ce tourisme de plein air peut se résumer, en 1965 par les chiffres suivants :

11.000 installations, 1.110.000 places ou lits disponibles, 119 millions de nuitées et un chiffre d'affaires de 200 millions de francs.

C'est ce dernier montant qui est retenu ici pour évaluer le coût de la fonction "hébergement" assurée par le tourisme de plein air et familial.

c) Les colonies de vacances

Les bulletins statistiques du Commissariat Général au Tourisme donnent, par année, l'accueil dans les colonies de vacances, le nombre d'enfants reçus, ainsi que le nombre de journées passées dans ces établissements.

Ainsi, en 1965 on dénombre 10.480 séjours, 935.000 enfants reçus et 26,9 millions de journées, ce qui permet de calculer qu'un enfant passe, en moyenne, moins de 29 jours en colonies de vacances.

Quelles que soient les aides apportées par les pouvoirs publics en faveur de ce tourisme social, une partie des sommes reste à la charge des parents et sert précisément à payer cette fonction "logement" que nous étudions ici.

Au cours des enquêtes que nous avons menées auprès d'organismes de colonies de vacances, il nous a été dit qu'un prix moyen légèrement inférieur à 2,50 frs par jour et par enfant pouvait être retenu. Il correspond à un local équipé loué meublé et qui, de surcroît, est très bien installé. On arrive à 3 frs par jour et par enfant dans un local de montagne ou de bord de mer et à 1 fr par jour et par enfant pour un local nu et dont le terrain n'est pas équipé.

En conservant ces données, on obtient une dépense pour 1965 de l'ordre de 67,25 millions de francs, que l'on arrondit à 65 millions de francs, pour la fonction "logement" proprement dite, qu'assument les colonies de vacances. Si le prix de revient tenait mieux compte des équipements existants, on pourrait déterminer, d'une manière plus précise, la dépense qu'entraîne, pour les parents, les colonies de vacances, par région de programme.

Les dépenses des touristes pour les résidences de courte durée ont représenté dans l'ensemble, en 1965, un total estimé à 625 millions de francs se décomposant en :

- Locations meublées de vacances	360 millions
- Tourisme de plein air et familial	200 millions
- Colonies de vacances	65 millions
	<hr/>
	625 millions

2. LES RESIDENCES SECONDAIRES

Elles occupent une place de plus en plus importante dans la vie des français et ont des conséquences sociales et économiques qu'il n'est pas possible de sous-estimer. C'est pour cette raison que nous les étudions à part et ceci, d'autant plus qu'elles sont une source de charges pour leurs propriétaires ou pour leurs occupants.

a) Les résidences secondaires louées à l'année.

L'I.N.S.E.E. considère que 68.000 ménages louent à l'année. Ce chiffre correspond à un nombre de résidences louées compris entre 50.000 et 60.000 *.

L'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages en 1965, révèle que pour les 15.347.000 ménages, la dépense moyenne correspondant au loyer et charges (dépenses réelles) des résidences secondaires, s'est élevée à 2,50 frs par an. On obtient ainsi une dépense totale de 38.375 millions de francs, arrondie à 40 millions de francs.

b) L'équipement des résidences secondaires neuves.

Il s'agit de logements qui sont, en fait, la propriété d'un seul ménage et dans lequel celui-ci va s'installer. Il a donc des frais de matériel ménager au sens large. Celui-ci comprend les meubles, la literie, les textiles d'ameublement, sans omettre tout le matériel électro-ménager et les articles de ménage et de quincaillerie.

Les renseignements que l'on peut obtenir sur l'équipement de ces résidences secondaires sont pratiquement inexistantes et il n'est absolument pas prouvé que les 69.000 réfrigérateurs ou les 40.500 machines à laver achetés d'occasion, recensés d'ailleurs par l'I.N.S.E.E. en 1965, servent à améliorer le confort des résidences secondaires neuves. De plus, il se produit fréquemment un transfert, ou plus exactement un déménagement de biens d'équipement ménager, à partir de la résidence principale, au profit de la résidence secondaire.

Il faut ajouter que dans cette partie de l'étude, nous n'avons pas pris en compte la formation brute de capital fixe, dans la mesure où elle sert à financer la construction, l'achat ou les gros travaux d'une résidence secondaire.

Devant l'incertitude des données caractérisant l'équipement du logement, nous avons été amenés à estimer qu'une somme moyenne de 3.000 frs est consacrée la première année de mise en service d'une résidence secondaire, à l'équipement de celle-ci. Cette somme forfaitaire recouvre les achats de mobilier, de literie, de textiles d'ameublement, de matériel électro-ménager et d'articles ménagers, etc ... qu'il n'est pas possible d'individualiser avec précision.

Le nombre de résidences secondaires mises en service.

L'I.N.S.E.E. écrit que 30.000 résidences secondaires neuves sont construites chaque année. A ce chiffre, s'ajoutent les ventes de logements qui deviennent des résidences secondaires et les "fermettes". Celles-ci se définissent comme étant la réutilisation de logements ruraux anciens, délaissés par leurs occupants. Selon certaines estimations, la mise en service de ces nouvelles résidences secondaires serait de l'ordre d'une centaine de mille, en 1965. Nous préférons, pour notre part, retenir un nombre plus faible (70.000) et parvenir ainsi à un total de 100.000 résidences secondaires, de construction ancienne ou récente.

* Une partie importante de nos sources est fournie par : "Les Résidences Secondaires en France en juin 1967" - Etudes et Conjoncture - Supplément n° 5 1968.

Ces 100.000 résidences secondaires ainsi mises en service sont ensuite multipliées par la dépense moyenne de 3.000 frs correspondant à l'équipement du logement qui vient d'être défini, ce qui donne une dépense totale de 300 millions de francs en 1965.

c) L'entretien des résidences secondaires

En 1965, 5,9 % des ménages français possédaient, selon l'I.N.S.E.E., 905.000 résidences secondaires ; ce parc est passé en juin 1967 à "984.000 résidences secondaires qui sont la propriété d'un seul ménage". S'y ajoutent, toujours en 1967, 120.000 résidences secondaires possédées en indivision. On peut donc admettre que le parc total de résidences secondaires existant en 1965 s'élevait à un million de logements.

En général, moins bien équipées que les résidences principales, elles ont moins souvent l'eau courante : 78,3 % contre 87 % ; moins d'électricité : 94,5 % contre 99,8 %.

En raisonnant en capacité d'accueil de ces résidences secondaires, on obtient, toujours selon l'I.N.S.E.E. en juin 1967, le type d'utilisation suivant :

984.000 ménages sont seuls propriétaires
204.000 ménages sont propriétaires en indivision
68.000 ménages sont locataires à l'année
450.000 ménages utilisent une résidence secondaire de parents
148.000 ménages sont reçus chez des amis
1.440.000 ménages utilisent une résidence principale de parents.
<u>3.294.000</u>

En ramenant pour 1965 ce chiffre à 3 millions de ménages, ayant chacun 3,15 personnes sur la base de l'I.N.S.E.E., on arrive ainsi à 9,45 millions de personnes (adultes et enfants). En supposant que chacune d'entre elles passe 25 jours en moyenne dans ces résidences secondaires, on obtient ainsi un total de 236 millions de nuitées. L'étude I.N.S.E.E. sur les vacances des français en 1964 arrive, de son côté, à un nombre de séjours de vacances d'été, de 258,5 millions pour les maisons possédées et pour les séjours chez les parents et amis. Compte tenu de la diversité des méthodes employées, ces résultats nous paraissent assez cohérents et ceci, d'autant plus que dans notre approche, nous ne cherchons pas à mesurer l'effet des week-ends.

L'existence même de ce million de résidences secondaires (quel que soit d'ailleurs celui qui les paye : parents, amis, propriétaires en indivision ou propriétaires exclusives) entraîne des frais d'entretien, de renouvellement de matériel, de jardinage ou de gardiennage, etc ... Sur ce point encore, nous ne faisons pas intervenir les grosses réparations (toiture ou installation de chauffage central par exemple) qui sont des investissements.

Après avoir consulté plusieurs sources, il nous a paru qu'une dépense moyenne de 1.000 frs par an pouvait être considérée comme plausible, compte tenu de la diversité du parc des résidences secondaires. Celui-ci s'élevait à un million en 1965, ce qui représente une somme totale d'un milliard de francs.

Autrement dit, pour conserver leur potentiel d'accueil touristique, les français consacrent à l'entretien du parc des résidences secondaires, une somme d'un milliard de francs.

Ainsi donc, pour les résidences secondaires, la somme totale dépensée au titre des charges annuelles qu'elles entraînent, représente une dépense de 1.340 milliards de francs.

Pour l'ensemble de la fonction "hébergement" des touristes correspondant à la fois à des prestations (ou à des locations) et à des charges annuelles, on arrive à un ensemble de dépenses de l'ordre de 1960 millions de francs, arrondi à 2 milliards de francs.

3. L'ENERGIE ET LES PRODUITS D'ENTRETIEN

On pénètre dans le domaine des biens destinés à améliorer le confort des logements des touristes et en même temps, leur entretien.

Ces dépenses sont finalement très importantes pour les ménages, puisqu'elles représentent, selon les séries du CREDOC, 24 % du poste "habitation". Elles méritent de ce fait, de ne pas être passées sous silence.

En l'absence totale de données sur ces consommations touristiques, nous avons procédé à une évolution grossière en retenant la moitié de la moyenne mensuelle des dépenses pour l'énergie et les principaux produits d'entretien, compte tenu du fait que près de la moitié des français partent en vacances pendant un mois.

Pour l'énergie, la dépense moyenne annuelle par ménage s'élevait à 171 frs pour l'électricité, 89 frs pour le gaz de ville et 54,30 frs pour le gaz liquéfié. La moyenne mensuelle ressort à 26 frs et les dépenses à imputer au tourisme s'élèvent à 26 frs X 6.675.000 ménages, soit 200 millions de francs.

Pour les produits d'entretien et de nettoyage, comme nous avons les données mensuelles disponibles, nous avons procédé au même calcul, à partir des dépenses du mois d'août s'élevant à 14 frs ; soit une dépense globale légèrement supérieure à 100 millions.

Ainsi, pour l'énergie et les produits d'entretien, la dépense touristique est de l'ordre de 300 millions de francs.

En récapitulant maintenant l'ensemble des frais à la charge des touristes pour le logement, l'équipement du logement, l'énergie et les produits d'entretien, on retrouve le total précédemment indiqué de 2,3 milliards de francs dont la récapitulation suivante indique les grands postes :

Unité = millions de francs

Les résidences de courte durée		
- Locations meublées de vacances	360	
- Tourisme de plein air et familial	200	
- Colonies de vacances	65	625
Les résidences secondaires		
- Résidences secondaires louées à l'année	40	
- Equipement de résidences secondaires neuves	300	
- Entretien des résidences secondaires	1.000	1.340
L'énergie et les produits d'entretien		
- Energie	200	
- Produits d'entretien et de nettoyage	100	300
Total		2.265
Total arrondi		<u>2.300</u>

IV - LES ACHATS ET L'UTILISATION DE VEHICULES INDIVIDUELS

Les véhicules individuels constituent pour de nombreux touristes un bien d'équipement indispensable et la mobilité qu'ils leur procurent est une incitation supplémentaire aux déplacements.

Autrement dit, les voitures de tourisme font partie intégrante du tourisme. Le seul problème sur ce point est l'établissement d'un coefficient susceptible de fournir dans l'utilisation des véhicules individuels la part de cette utilisation à des fins non touristiques, afin de pouvoir avancer une répartition correcte des dépenses consacrées aux achats et à l'entretien de ces véhicules entre activités touristiques et non touristiques.

soit : Ces dépenses concernent de très importants secteurs de production, :

- l'industrie automobile elle-même. Celle-ci a fourni la majeure partie des 1.057.077 voitures particulières et commerciales immatriculées en 1965 auxquelles se sont ajoutées 2.520.587 voitures d'occasion.
- les organismes de crédit. Près de la moitié des achats de véhicules neufs sont effectués à crédit et près du cinquième des véhicules d'occasion. Les pourcentages respectifs ont atteint pour 1965, 41 et 17,5 %.
- l'industrie des carburants. Les ventes totales d'essence automobile en 1965 se sont élevées à 4,055 millions de tonnes pour l'essence et 4,313 millions de tonnes pour le super-carburant et ont été assurées pour environ 45.000 stations services.
- l'industrie des lubrifiants. 647.792 tonnes de lubrifiants ont été écoulées en 1965 sur le marché intérieur et la part des huiles de moteur dans ce tonnage s'est élevée à 58,75 %.
- l'industrie des pneumatiques.
- les garagistes et mécaniciens.
- Les représentants des différents secteurs de production sont plus ou moins conscients de l'incidence du tourisme sur leur activité et tous ceux auxquels nous nous sommes adressés ont manifesté un vif intérêt pour notre recherche. Malheureusement, aucun d'eux n'a pu, à partir des données de production en sa possession, nous fournir le moindre indice, même très approximatif, sur la partition des ventes entre fins touristiques et non touristiques.

Aussi, faute de pouvoir sélectionner un critère objectif permettant d'évaluer soit des quantités de voitures, soit des milliards de francs, ayant une affectation réellement touristique par rapport aux quantités totales offertes, nous avons préféré conserver les évaluations antérieures.

Pour 1965, l'extrapolation des chiffres de 1964 nous conduit à 5,8 milliards de francs pour les achats de véhicules individuels et à 7,9 milliards de francs, pour leur utilisation, soit un total de 13,7 milliards de francs.

V - LES TRANSPORTS COLLECTIFS
ET LES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Les véhicules individuels rendent les plus grands services aux touristes, mais ils sont loin d'être leur unique moyen de transport. Les transports collectifs jouent un rôle considérable et ils ont représenté, en 1965, une dépense pour les touristes de 3,2 milliards de francs auxquels on ajoutera 0,3 milliard de francs au titre des Postes et Télécommunications, ce qui donne un total de 3,5 milliards de francs.

Ce chiffre est très légèrement inférieur à celui figurant dans nos études antérieures. Il s'élevait à 3,6 milliards de francs. Des travaux récents, consacrés en particulier à la dépense des français pour les transports aériens, dont nous avons pu avoir connaissance, nous amènent à présenter un chiffre qui serre de plus près la réalité.

On étudiera successivement les différents modes de transport collectif.

1. LE CHEMIN DE FER

L'analyse des chiffres concernant la S.N.C.F. permet de distinguer les "loisirs-vacances" des autres transports.

a) "Les loisirs-vacances"

Les tableaux de la consommation du CREDOC indiquent qu'en 1965, ce poste a représenté une dépense totale, pour les ménages, de 986 millions de francs.

Ce chiffre est calculé en fonction des "trafics de pointe" sur les grandes lignes du réseau français, pour les passagers payant place entière, d'imputations forfaitaires pour certaines catégories de billets (demi-tarif, abonnements ordinaires, familles nombreuses) et de billets considérés comme touristiques (congrés payés, billets de famille, colonies de vacances, billets de groupe)

Le tableau page 28 permet de se rendre compte du trafic commercial de la S.N.C.F. pour cette dernière catégorie de billets.

Il est à signaler que ces recettes tarifaires ne comprennent pas les places couchées et les recettes diverses, telles que les suppléments, les garde-places, les tickets de quai, les billets de chien, etc...

Trafic commercial des voyageurs de la S.N.C.F.

Bénéficiaires de billets à prix réduit à des fins touristiques en 1965

Source : S.N.C.F.

Nature du billet touristique	Voyageurs transportés (en millions)	Voyageurs Kilomètres (en milliards de V-Kms)	Parcours moyen du voyageur (en kms)	Recettes tarifaires (en millions de francs)
Congés payés ...	4,97	2,74	551	190,6
Billets de famille	0,62	0,35	561	20,6
Colonies de vacances	1,25	0,65	520	28,1
Billets de groupe	2,60	1,22	469	69,7
Total	9,44	4,96	525	309,0

Il faut noter que pour les déplacements touristiques, le kilométrage moyen par voyageur est beaucoup plus élevé que pour les déplacements courants. Le kilométrage moyen pour voyageur avec billet touristique est de l'ordre de 500 km, contre 127 km pour les billets à place entière sur les grandes lignes, en seconde classe et 347 km en première classe.

b) Le tourisme d'affaires

Une enquête par sondage, effectuée par la S.N.C.F. divisait le nombre de voyages en deux catégories : ceux dont le motif était "travail" et ceux dont le motif était "voyages personnels".

En 1965, l'ensemble du trafic commercial voyageurs de la S.N.C.F. a représenté une recette totale de 2,543 milliards de francs. De plus et selon l'enquête de la S.N.C.F. 36 % du nombre des voyages avaient comme motif le travail. Ceux-ci constituent donc une recette de 915 millions de francs.

Il ne peut être question d'affecter la totalité de cette somme au tourisme d'affaires et l'on est alors obligé de faire une hypothèse, quand on examine l'importance du trafic dans la banlieue parisienne. Il est de 200 millions de francs en 1965 et comprend aussi l'ensemble des abonnements, cartes hebdomadaires, dont le total s'élève à 102 millions de francs, soit 231 millions de voyages dans l'année.

On est ainsi amené à considérer qu'en raison de l'attraction professionnelle qu'exerce Paris sur sa banlieue (et inversement d'ailleurs) tous les voyages effectués dans la banlieue ne sont pas touristiques car ils sont la conséquence

d'une relation de fait liant le lieu de travail du voyageur et de sa famille, à la résidence habituelle.

Il reste le cas des métropoles régionales, des régions industrielles (Nord, Est ...) dans lesquelles le même type de relation de fait s'impose. Nous n'avons pu obtenir d'informations quantitatives permettant de mesurer l'importance de ce phénomène, mais estimons qu'il est une fois et demie plus développé (300 millions de francs) pour les autres parties de la France, qu'il peut l'être dans la banlieue parisienne (200 millions). On arrive ainsi à un total de 500 millions de francs. Ce dernier chiffre correspond d'ailleurs au double de la recette S.N.C.F., soit 254 millions de francs pour les cartes hebdomadaires de travail, abonnements trimestriels pour employés, ouvriers, etc ...

On avait obtenu une somme de 915 millions de francs pour mesurer l'importance du trafic ayant pour motif "le travail" dont il y a lieu, maintenant, de retirer ces 500 millions pour apprécier l'importance du solde, soit 415 millions de francs qui sont ainsi appliqués au tourisme d'affaires.

b) Les touristes étrangers

Les touristes étrangers prenant leurs billets dans des pays étrangers pour venir en France augmentent évidemment les recettes de la S.N.C.F. Nous avons pu obtenir communication du chiffre correspondant, il s'élève pour 1965 à 292,6 millions. Il tient compte non seulement des billets, mais aussi des divers suppléments tels que les couchettes, les accès aux trains rapides, etc ...

Pour situer l'importance de ce chiffre, il faut le rapporter aux 379,4 millions de francs versés en 1965 par les voyageurs de première classe payant place entière et aux 945,1 millions de francs versés par les voyageurs de deuxième classe payant également place entière. Ces voyageurs étrangers représentent 23 % environ de la recette totale des voyageurs ayant payé place entière tout au long de l'année 1965.

Au cours de cette enquête, nous avons également demandé quelle pouvait être la relation entre la dépense des voyageurs français circulant en chemin de fer, hors de France, et celle des voyageurs étrangers empruntant la S.N.C.F. Il nous a été dit que cette dépense était du même ordre de grandeur.

En récapitulant l'ensemble des recettes touristiques encaissées par la S.N.C.F. en 1965, soit 986 millions de francs pour les "loisirs-vacances", 415 millions pour le tourisme d'affaires et 293 millions pour les touristes étrangers, on arrive à un total de 1.694 millions, qui est arrondi à 1,7 milliard de francs.

2. L'AVION

Les transports collectifs aériens représentent une activité considérable qu'il nous a été possible d'étudier grâce à une étude récente faite par la S.E.T.E.C. au cours de l'année 1965, étude qui a pu être recoupée en utilisant des renseignements de compagnies aériennes françaises.

a) L'étude S.E.T.E.C.

Il s'agit d'une étude demandée par l'Aéroport de Paris concernant le trafic aérien de voyageurs en Europe. Source : Le Transport aérien de voyageurs en Europe (Aéroport de Paris - SETEC 1968).

Le terme de voyage qui va être utilisé correspond au déplacement du domicile au lieu le plus éloigné du point de départ et le retour au domicile du voyageur.

L'échantillon de personnes interrogées a été obtenu par sondage aléatoire parmi les passagers des vols internationaux de 12 aéroports européens, entre les mois de janvier et de novembre 1965, afin de connaître la destination finale (du trafic international).

Les résultats recueillis ont été ensuite extrapolés aux pays dans lesquels se trouvent ces aéroports et un prix moyen, par voyage, a été ensuite élaboré en fonction de cette destination finale, ce qui permet d'obtenir la dépense de transport aérien des résidents français.

Le tableau suivant donne donc une estimation de la dépense de trafic international des résidents français en 1965.

Evaluation des dépenses de trafic international aérien
des résidents français en 1965

Destination finale	Prix moyen retenu	Nombre de voyages	Recettes
	(francs)	(milliers)	(en milliers de frs)
France	250	12	3.000
Bénélux	219	65	14.235
Allemagne	320	90	28.800
Suisse	268	58	15.544
Autriche	569	9	5.121
Espagne	260	120	31.200
Portugal	789	12	9.468
Danemark	679	12	8.148
Italie	500	100	50.000
Royaume Uni	210	246	51.660
Pays Scandinaves	964	22	21.208
Méditerranée Orientale ..	976	37	36.112
Europe de l'Est	560	46	25.760
Afrique, Moyen-Orient ...	950	367	348.650
Amérique du Nord	1.420	78	110.760
Autres pays	2.300	47	108.100
Ensemble		1.321	867.766

A ces dépenses de trafic international, il y a lieu de rajouter le trafic intérieur des compagnies aériennes desservant la métropole, soit environ une centaine de millions de francs en 1965. On obtient ainsi une dépense totale des résidents français de l'ordre de 970 millions de francs.

b) Les recoupements

De grandes compagnies aériennes françaises nous ont fourni un certain nombre de renseignements, concernant leurs activités.

Le chiffre d'affaires des compagnies françaises se serait élevé, en 1965, à environ 1.600 millions de francs, dont 40 % proviendraient de voyageurs français, ce qui donne 640 millions de francs, dont il y a lieu de déduire le trafic aérien dans la métropole, soit une centaine de millions de francs. Il reste donc 540 millions de francs pour les voyages des français empruntant les compagnies françaises pour se rendre à l'étranger.

Or, les français se rendant à l'étranger empruntent, à leur choix, des compagnies françaises ou étrangères. Selon les estimations professionnelles, la part des compagnies françaises est de 60 % dans le trafic total. Ces 60 % correspondent aux 540 millions de francs déterminés précédemment, d'où l'on en déduit que la dépense des français se rendant à l'étranger est de 900 millions de francs et cela, quelle que soit la nationalité de l'avion transporteur.

Il ne faut pas perdre de vue les 100 millions de francs environ, provenant du trafic intérieur des compagnies aériennes françaises desservant la métropole. Ils s'ajoutent aux 900 millions que l'on vient de calculer, ce qui donne une dépense totale pour le transport par avion des français, de 1.000 millions de francs.

Bien qu'on ait utilisé deux méthodes très différentes : exploitation d'une enquête par sondage et analyse de chiffres de production nationaux, on arrive finalement à des résultats extrêmement voisins : 970 millions de francs ou un milliard de francs, qui peuvent être confondus à ce stade de l'étude et ceci, d'autant plus que dans un cas, on parle de résidents français et dans l'autre, de français. Aussi, proposons-nous de retenir, pour caractériser la dépense d'avion des touristes en 1965, le chiffre de 1 milliard de francs.

3. LA NAVIGATION MARITIME

On connaît, grâce aux statistiques de la Marine Marchande, les recettes "passagers" des navires sous pavillon français, en 1965, à l'exception de celles de la navigation côtière qui, toutefois, ne sont pas très importantes.

Les recettes globales se sont élevées à 449 millions de francs et ont été constituées de la manière suivante :

- Trafic inter-escale hors de France 100 millions de francs
- Trafic sous pavillon français des passagers étrangers à l'aller ou au retour de France .. 136 millions de francs
- Trafic des passagers français à l'aller et au retour de France 213 millions de francs

C'est ce dernier chiffre que nous prendrons comme point de départ, dans l'évaluation de la dépense des touristes français.

Il nous a aussi été précisé que ce trafic recouvrait des migrations de populations, dont l'objet n'est pas touristique. Le tableau ci-dessous indique à la fois le nombre d'allers (sorties de France), de retours (entrées en France), leur total, ainsi que le chiffre d'affaires correspondant :

Migrations non touristiques en 1965

Source : Marine Marchande

Unités = milliers de passages
= chiffre d'affaires
millions de francs.

Liaisons	Aller (sorties de France)	Retour (entrées en France)	Deux sens réunis	Chiffre d'affaires
Algérie	186,8	138,8	325,6	34
Côte Occidentale d'Afrique	18,6	24,0	42,6	51
Océan Indien ...	7,5	8,2	15,7	29
Total	212,9	171,0	383,9	114

Ces 114 millions de francs sont à déduire des 213 millions précédemment trouvés pour avoir la dépense des touristes, soit 99 millions de francs.

Le tableau ci-dessous récapitule le nombre de passagers ayant navigué sous pavillon français en 1965. Il est à signaler que ce nombre comprend aussi les passagers étrangers, dont la dépense s'élève à 136 millions de francs, comme on l'a déjà signalé.

Trafic maritime avec la France des passagers

en 1965

Source : Marine Marchande

Liaisons	Aller (sorties de France)	Retour (entrées en France)	Deux sens réunis
Corse	238.103	232.651	470.754
Tunisie	28.043	36.130	64.173
Maroc	14.048	20.793	34.841
Afrique du Sud	35	24	59
Méditerranée Orientale	3.936	2.725	6.661
Espagne	8.009	8.623	16.632
Grande Bretagne	413.176	339.898	753.074
Iles Anglo-Normandes	9.994	10.463	20.457
Europe (global)	1.615	874	2.489
Amérique du Nord	17.425	17.390	34.815
Caraïbes	11.381	10.843	22.224
Amérique du Sud	1.770	3.161	4.931
Extrême-Orient	4.130	5.074	9.204
Australie - Nlle Calédonie ..	1.574	1.380	2.954
Croisières	(5.152)	(5.152)	(10.304)
Total	971.199	866.220	1.837.419
A déduire :			
Migrations non touristiques	212.900	171.000	383.900
Ensemble	758.299 =====	695.220 =====	1.453.519 =====

Nous avons essayé d'évaluer le nombre de passagers français, d'une manière approximative d'ailleurs, navigant sous pavillon français, pour des raisons touristiques.

Si l'on exclut les migrations touristiques, on a, pour le trafic avec la France, 136 millions de francs (soit 58 % du total) pour les passagers étrangers et 99 millions de francs (soit 42 % du total) pour les passagers français, la recette correspondante de l'armement français étant de 235 millions de francs.

En appliquant ces 42 % aux nombres de passagers figurant sur la dernière ligne du tableau précédent, on obtient :

- 318.000 passagers Aller (sorties de France)
- 295.000 passagers Retour (entrées en France)
- 610.000 passagers dans les deux sens.

Ces chiffres correspondent à des notions de tourisme beaucoup plus vastes que celles qu'impliquent les croisières. Ainsi, au titre des croisières exclusives (aucun débarquement entre les têtes de ligne) et les voyages croisières (voyage sur une ligne régulière avec plusieurs escales touristiques), il y a eu, en 1965, 13.966 passagers transportés pour 217.236 journées de croisière, ce qui donnait une durée moyenne de la croisière de 16 jours.

On peut, au sens large, avoir un ordre de grandeur du nombre de touristes français ayant emprunté le pavillon français en 1965.

Un dernier point reste à signaler : il concerne le trafic des voitures accompagnées. En ce qui concerne la Corse, il y a eu 75.000 passagers considérés comme français à 100 % et qui représentent une dépense de 10 millions de francs. En revanche, pour la Grande-Bretagne, on estime que 90 % des 116.000 voitures transportées appartiennent à des anglais. Les 10 % restants, soit 11.600 véhicules, sont la propriété de français et constituent pour eux, une dépense d'environ 1 million de francs. Au total, le trafic de voitures accompagnées représente une dépense de 11 millions de francs.

En ajoutant les 99 millions de francs pour le trafic touristique des français et les 11 millions de francs pour les véhicules accompagnés, on arrive, pour la navigation maritime, à un total de 110 millions de francs, soit environ 0,1 milliard de francs.

4. LES LOCATIONS SANS CHAUFFEUR

Le développement de cette forme de transport est assez récent. Elle rencontre d'ailleurs la faveur croissante des touristes et des hommes d'affaires. Dans une étude publiée par le CREDOC *, le total des dépenses des services des locations de voitures, qui correspond, en particulier, au chiffre d'affaires de la profession en France, est chiffré à 109 millions de francs en 1962 et à 123 millions, en 1963. En extrapolant ces résultats à 1965, on parvient à 150 millions de francs.

5. LES AUTRES TRANSPORTS TOURISTIQUES

Les touristes utilisent également, d'autres transports collectifs, qu'il s'agisse de taxis ou de ce qu'on appelle aussi les déplacements en commun urbains, suburbains ou interurbains. A défaut de données permettant d'évaluer l'importance de la dépense des touristes à ce sujet, nous proposons une somme de 300 millions de francs, qui est d'ailleurs le double du chiffre retenu pour les locations sans chauffeur.

6. LES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Les statistiques de production révèlent que le nombre de cartes postales vendues en France approche le demi-milliard d'unités, ce qui correspond à une consommation de 10 cartes par habitant et par an.

En 1965, les recettes totales provenant de la taxe de correspondance postale se sont élevées à 2,244 milliards de francs. Dans ce total, figurent les recettes résultant de l'envoi de 4,5 milliards de lettres ordinaires et de cartes postales dont 228 millions sont envoyés en régime international.

* CONSOMMATION 1965/3 - Les locations de voitures sans chauffeur par J. DESCE

Le trafic téléphonique évalué en taxes dites de base, atteint presque 10 milliards d'unités et les recettes des P. et T., pour l'ensemble de l'activité des télécommunications, ont été, toujours en 1965, de 3,7 milliards de francs, dont 2,45 milliards de francs pour les seules communications téléphoniques.

Des sommes d'argent aussi considérables incluent évidemment aussi bien le courrier personnel, que les relations d'affaires, sans qu'on puisse tracer de séparation entre ce courrier, au sens large, et le courrier touristique proprement dit.

Pour essayer, néanmoins, de fixer la dépense touristique en la matière, nous nous proposons de retenir, comme unités conventionnelles, les cartes postales et les communications téléphoniques.

On considèrera que toutes les cartes postales ont été touristiques, soit 500 millions. Le prix du timbre était, en 1965, de 0,25 frs, ce qui donne ainsi une dépense totale de 125 millions de francs.

Pour le téléphone, l'I.N.S.E.E. chiffre en 1964-1965 le nombre total de séjours de vacances. Il est de l'ordre de 35 millions et dure environ 19 jours. On peut admettre que chacun de ces séjours s'est traduit par deux appels téléphoniques d'un prix moyen de 2,5 frs chacun, soit une dépense totale de 5 frs. La dépense des français se serait ainsi élevée à 175 millions de francs.

En fait, une enquête donnerait des chiffres plus précis, car elle permettrait de mieux connaître la nature de la correspondance échangée et aussi de faire intervenir le montant de l'abonnement annuel.

Pour les Postes et Télécommunications, la dépense des touristes représente un montant de 300 millions de francs, en 1965.

La récapitulation des dépenses des touristes pour les transports collectifs et les postes et télécommunications permet de présenter le tableau suivant :

Chemin de fer	1,7 milliard de francs
Avion	1 milliard de francs
Navigation maritime	0,1 milliard de francs
Locations sans chauffeur	0,15 milliard de francs
Autres transports touristiques ..	0,3 milliard de francs
Postes et Télécommunications	0,3 milliard de francs
Total	3,55 milliards de francs

VI - LES JEUX ET ARTICLES DE SPORT

Dans l'esprit de nombreuses personnes, le tourisme est souvent synonyme de sport. Même si on ne prend pas ce terme dans son acception la plus rigoureuse, il implique des activités de plein air, des utilisations de matériels et, par conséquent, des dépenses dont l'importance est souvent considérable.

Nos évaluations antérieures nous avaient amenés au chiffre de 1,8 milliard de francs, pour l'année 1965. Cette dépense touristique pour les jeux et articles de sport est à revoir en hausse. L'étude entreprise à partir de données de production conduit en effet à avancer, pour 1965, un chiffre de 2,7 milliards de francs.

En réalité, le libellé "Jeux et articles de sport" est assez incomplet, dans la mesure où il ne met pas suffisamment en valeur les différentes activités sur les différents postes qui associent étroitement le tourisme au sport.

Aussi avons-nous été amenés à étudier successivement :

- Les activités spécifiquement touristiques, telles que la navigation de plaisance, les caravanes de camping, le matériel de plaisance. Le total des dépenses des touristes s'est élevé, en 1965, à 1 milliard de francs.
- Les articles de sport. Il s'agit plus spécialement d'achats d'articles faits par des touristes en vue de pratiquer un sport : chasse sous-marine, tennis, pêche, ski, etc ... Ceci représente une dépense en 1965 de l'ordre de 0,4 milliard de francs.
- La chasse. Les dépenses des chasseurs évaluées sur une base très conservatrice se sont élevées en 1965 à 0,4 milliard de francs.
- Le petit équipement touristique et les jeux de plage nous font pénétrer dans le domaine de la détente. On trouvera ici les fauteuils pliants, le petit matériel de pique-nique, les bouées, les matelas de plage, etc ... La dépense atteint 0,2 milliard de francs.
- Les autres dépenses de type sportif et touristique. L'énumération des postes précédents n'exprime pas tout le foisonnement d'activités qui sont à la fois sportives et touristiques. Ainsi, les remonte-pente, les leçons d'équitation prises en vacances par un touriste, les locations de pédalo, etc ... constituent quelques-uns des exemples que l'on peut donner. Nous avons évalué ces dépenses à 0,7 milliard de francs en 1965.

1. LES ACTIVITES SPECIFIQUEMENT TOURISTIQUES

Le développement récent de certaines formes de tourisme nous a conduits à effectuer des enquêtes en vue de déterminer ce que pouvait représenter comme dépense touristique la navigation de plaisance, les caravanes de camping, le matériel de camping. On trouvera dans la seconde partie le détail de ces études qui ont porté sur

l'année 1967, afin d'actualiser le plus possible des dépenses d'ailleurs fort importantes. Une autre raison de cette actualisation intervient. Certains des organismes auxquels nous nous sommes adressés pouvaient donner, avec précision, des renseignements sur ce qui est encore presque d'actualité et pouvaient avoir davantage de difficultés à le faire pour des années plus reculées. On est donc arrivé en 1967, à un total de dépenses de 1.285 millions pour ces trois activités spécifiquement touristiques et cette somme a été ramenée à 1 milliard de francs pour évaluer les dépenses correspondantes de 1965.

2. LES ARTICLES DE SPORT

Essayer de saisir les quantités d'articles de sport offertes sur le marché national du tourisme français implique des difficultés importantes et cela, d'autant plus que la valeur unitaire de l'article proposé est relativement faible. Les prix d'une canne à pêche, d'une raquette de tennis, par exemple, sont très inférieurs à ceux d'un dériveur ou d'une caravane.

Néanmoins, le Bureau Central des Statistiques Industrielles nous a fourni des renseignements exprimés en francs, concernant un certain nombre d'articles permettant de pratiquer différents sports :

- Agrès, filets, ballons : on arrive à 30 millions de francs en 1965, ce qui permet de caractériser les achats en vue de faire de l'athlétisme ou de pratiquer différents sports d'équipe.
- Sacs de sport : Les chiffres obtenus du fait même des structures industrielles interrogées ne font pas de différence entre les sacs employés par les ménagères pour faire leurs courses et les sacs à dos ou autres sacs de sport. Nous avons estimé que le tiers des 252 millions de francs qui nous étaient indiqués correspondait à des sacs de sport, ce qui donne une somme de 84 millions de francs.
- Le matériel de chasse sous-marine : le développement spectaculaire de la plongée sous-marine et de la chasse sous-marine est connu. On comptait en 1955 16 clubs et 2.376 licenciés et en 1965, 244 clubs et 26.245 licenciés. L'équipement de base valait 1.100 francs en 1965, y compris le fusil pneumatique, les bouteilles, les détendeurs, le vêtement complet, le masque, les palmes et le poignard.
Indépendamment des plongeurs ou des chasseurs appartenant à des clubs, il y a tous les amateurs plus ou moins complètement équipés. Selon le B.C.S.I., le chiffre d'affaires des industriels s'établit en 1965 à 15 millions de francs et c'est ce chiffre que nous retiendrons, pour mesurer les achats en matière de sports sous-marins.
- Tennis, tennis de table, golf : le chiffre d'affaires des industriels est évalué à 6,5 millions de francs.
- Articles de pêche : La France compte 2 millions de pêcheurs à la ligne, dont 500.000 sont des pratiquants actifs. Les matériels utilisés ainsi que les accessoires sont nombreux et permettent de pêcher à la mouche, au coup, au lancer, etc .. Les ventes des fabricants qui comprennent, en particulier, celles des amorces de pêche, ont atteint 76,3 millions de francs en 1965.
- Skis et articles de montagne : La vogue des sports d'hiver est liée, entre autres, à l'engouement des français pour le ski, le matériel étant soit acheté par les sportifs, soit loué sur place. Jusqu'à une époque récente, les efforts des fabricants étaient axés sur le marché français, l'exportation, malgré les succès des Jeux Olympiques, n'occupant pas une part très importante. Les ventes des industriels français sont évaluées, comme pour les postes précédents, par le B.C.S.I. pour ce matériel, en 1965, à 33 millions de francs et il est à signaler leur importante progression. Elles ont atteint 43 millions de francs en 1966, soit une hausse de l'ordre de 30 %. Il y a lieu de signaler qu'en 1961, elles n'étaient que de 24 millions de francs.

Selon l'I.N.S.E.E., on peut considérer qu'il y a approximativement 2 millions de skieurs en France, ce qui correspond au double des personnes parties aux sports d'hiver, au cours de l'hiver 1964/1965 et dont le nombre était de l'ordre de 1 million. La Fédération Française de Ski, pour sa part, recensait à la même époque, 350.000 licenciés.

- Autres articles de sport : Ce sont, en particulier, les appareils d'entraînement, de forcing, de préparation aux compétitions, sans oublier les articles divers et en particulier les boules de pétanque. Les ventes des constructeurs ont été en 1965 de 11 millions de francs.

En additionnant les chiffres précédents, on arrive à 255,8 millions de francs, qui s'entendent T.V.A. incluse. Du fait même des marges de commercialisation, on multiplie ce chiffre par 1,55, ce qui donne 396,5 millions de francs, arrondis à 400 millions comme montant des achats à prix de vente des articles de sport.

3. LA CHASSE

C'est un sport qui est bien connu grâce, en particulier, aux travaux du Conseil Supérieur de la Chasse, à qui nous sommes redevables d'un certain nombre de données pour calculer la dépense des français en 1964.

Il a été délivré, à cette époque, 1.900.000 permis valant chacun 40 frs et qui entraînaient l'obligation de s'assurer. La police correspondante coûtait 12,50 frs. On obtient une dépense de 100 millions de francs environ, à laquelle il faut ajouter 81.500 fusils doubles ou automatiques dont le prix moyen est estimé à 600 frs, soit 49 millions de francs. De plus, 190 millions de cartouches à 45 centimes, en moyenne, ont été consommées, ce qui représente une dépense de 85,5 millions de francs. Le total arrondi de ces premières dépenses s'élève à 235 millions. Ce montant ne tient pas compte des dépenses accessoires concernant notamment l'élevage du gibier et le gardiennage des chasses. Pour la production du gibier et en se limitant au cas des faisans, on compte 1.500 élevages commerciaux produisant au total un million d'unités. Ce chiffre est à doubler en raison des élevages non commerciaux. Le prix d'un faisan est estimé à 10 frs et on en élève 2 millions par an. La dépense correspondante est de 20 millions de francs par an. Il y a lieu de citer les importations de gibier vivant, dont le montant était également de 20 millions de francs. Enfin, 110 autres millions servent à payer les gardes des fédérations, les gardes particuliers à certaines chasses (on en compterait 5.000) et les locations de chasse. L'évaluation de celles-ci est d'ailleurs faite en prenant comme base le droit proportionnel de 18 % perçu par l'Enregistrement.

Cette deuxième catégorie de dépenses représente 150 millions de francs.

Ainsi, pour l'année 1964, les dépenses directes de 235 millions de francs et semi-directes de 150 millions de francs donnent un total de 385 millions de francs. Il est évidemment incomplet car nous n'avons pas fait intervenir les chiens de chasse, les 62 équipages de chasse à courre, les écoles de tir, les centres d'entraînement, ainsi que les actions de chasse souvent fort onéreuses.

Néanmoins, il semble que l'on puisse retenir, pour 1965, un montant assez nettement sous-évalué, semble-t-il, de 400 millions de francs pour caractériser la dépense des français pour la chasse.

4. LE PETIT EQUIPEMENT TOURISTIQUE ET LES JEUX POUR LA PLAGES

Nous avons, jusqu'à présent, traité de sports ou d'activités sportives dont l'influence sur le tourisme est à la fois nette et importante. Mais le tourisme est aussi la recherche d'une certaine détente, ou de loisirs traditionnellement associés au plein air ou à des activités de jeux.

a) Le petit équipement touristique

Dans la seconde partie, nous traitons du matériel de camping étudié sous sa forme spécifiquement touristique. Il assure l'hébergement des campeurs, il leur permet de préparer leurs repas, de dormir, etc ... Mais les statistiques de production font apparaître qu'il existe un excédent de matériel qui, en réalité, ne sert pas au camping proprement dit, bien qu'il soit acheté en quantités fort importantes par les français. Ainsi, les campeurs n'achètent pas, en fait, de tentes abris ; elles servent souvent de tentes de plage. Il se vend 2,4 millions de sièges ou fauteuils pliants, alors qu'il semble que les campeurs, au sens strict du terme, n'en achèteraient que 600.000 par an, comme nous aurons l'occasion de le montrer.

Ce sont tous ces excédents de matériel que nous avons classés sous la rubrique "Petit équipement touristique", dans la mesure où ils assurent une détente ou des loisirs plus confortables aux touristes.

Le tableau ci-dessous indique les quantités d'unités de "Petit équipement touristique" vendues en 1967, leur prix moyen, ainsi que la valeur totale de ce matériel.

"Petit équipement touristique" vendu en 1967

Désignation	Quantités	Prix moyen unitaire (en Frs)	Valeur (en millions de Frs)
Tentes abris	11.000	100	1,1
Tentes canadiennes .	23.000	130	3,0
Sacs de couchage ...	280.000	60	16,8
Lits de camp	85.000	60	5,1
Matériel : tables ..	260.000	35	9,1
Sièges	1.800.000	25	45,0
Fauteuils relax	324.000	150	48,6
Total			128,7

Or, si les quantités fabriquées en 1965 étaient du même ordre qu'en 1967, les quantités exportées étaient en revanche assez nettement supérieures.

Aussi proposons-nous de ramener la dépense des français pour ce "petit équipement touristique" à 100 millions de francs pour l'année 1965.

b) Les jeux de plage

Par ce terme général, nous entendons les bouées des enfants pour aller dans l'eau, les matelas pneumatiques ou de plage, les petits bateaux en plastique (gonflables, etc ...). Nous n'avons pu obtenir de statistiques de production sur ces innombrables articles qui sont, d'ailleurs, vendus par tous les canaux de distribution et il semble qu'une somme de 100 millions de francs, soit au plus 15 % de l'ensemble des dépenses de jouets, puisse permettre d'évaluer la dépense des français en 1965.

5. LES AUTRES DEPENSES DE TYPE SPORTIF ET TOURISTIQUE

Le fait d'associer le sport et le tourisme entraîne tout un "foisonnement" de dépenses qu'il est particulièrement délicat de saisir. Elles concernent en effet, une multitude de frais fort hétérogènes : leçons de natation, de ski, de tennis et

d'équitation, droits d'entrée dans de multiples clubs sportifs, location de parasols, de chaises longues ou de pédalos...

De toutes ces dépenses, une seule estimation valable a pu nous être fournie: le chiffre d'affaires des entreprises de remonte-pente. D'après les professionnels, son montant serait de l'ordre de 150 millions de francs. Si l'on ajoute à cette somme 25 millions pour les leçons de ski, on parvient à une dépense, pour les sports d'hiver de 175 millions de francs.

Or, les vacances d'hiver exprimées en nombre total de séjours ne représentent à peine que le quart de l'ensemble des vacances. Il paraît, dans ces conditions, raisonnable d'envisager une dépense triple pour les vacances d'été. On parvient de ce fait à une estimation globale de 700 millions de francs.

En résumé, l'ensemble des activités regroupées dans le poste "Jeux et articles de sport" entraîne une dépense de l'ordre de 2,7 milliards, qui se ventile comme suit :

- Navigation de plaisance - Caravanes, matériel de camping	1
- Articles de sport	0,4
- Chasse	0,4
- Petit équipement touristique et jeux de plage	0,2
- Dépenses de type sportif et touristique	0,7

VII- LES SPECTACLES, L'EDITION, LA RADIO ET LA PHOTOGRAPHIE

Quels que soient les modes d'hébergement ou de transport et les lieux de séjour choisis, le tourisme implique automatiquement loisirs et distractions pour meubler agréablement la période plus ou moins longue d'inactivité qu'il recouvre.

Or, qui dit "loisirs et distractions", dit aussi automatiquement "culture" dans la mesure où l'on accorde à ce terme le sens étroit qui lui est donné de nos jours, ne retenant que l'acquit de connaissance en dehors de l'enseignement traditionnel.

Dans cette optique "tourisme et culture" sont, sur bien des aspects, si intimement mêlés qu'ils en deviennent parfois indissociables. Une des plus nobles et des plus belles motivations du tourisme, pas toujours malheureusement consciemment perçue par le bénéficiaire, n'est-elle pas la connaissance des êtres et des choses rencontrés au cours du déplacement hors du cadre habituel et souvent étroit de l'existence quotidienne ?

Dans quelle mesure le festival d'Avignon qui a reçu, en 1965, 7.000 spectateurs dont les trois quart étrangers à la ville, est-il plus touristique que culturel ou inversement ? Et comment dans ce cas, déterminer ce qui revient à chacune des deux fonctions en présence ? Le séjour dans une ville de son pays ou de l'étranger n'entraîne-t-il pas de la part du touriste l'obligation plus ou moins implicite de visiter, le ou les musées de l'agglomération ?

Enfin pour terminer un guide touristique, n'est-il pas tout simplement un guide culturel assorti de quelques renseignements pratiques accessoires sur le plan régional.

Ces exemples qui pourraient être multipliés à l'infini n'ont pour unique objet que de montrer l'étroite compénétration, ou mieux encore l'imbrication inextricable entre "tourisme et culture" et par là-même, la difficulté pratiquement insurmontable de faire la part de chacun d'eux dans les principaux supports culturels.

Devant ce problème pratiquement insoluble, nous nous sommes bornés à résumer succinctement les principales dépenses culturelles en nous contentant d'imputer au tourisme une part calculée à partir du coefficient saisonnier de ces dépenses au mois d'août. Cette méthode qui est, il faut le reconnaître, par trop grossière pour un domaine aussi important et complexe, a toutefois le mérite d'être expéditive et d'éviter par là-même de longues et délicates recherches bien qu'elles aboutissent, nous en sommes conscients, à une sous-estimation systématique de la part du tourisme dans les dépenses culturelles. D'après elle, le montant des dépenses touristiques en 1965 pour les spectacles, l'édition, la radio et la photographie, s'élève à 1,4 milliard de francs.

1. LES SPECTACLES.

On englobera, sous ce titre, le cinéma, le théâtre, les "autres spectacles, les music-halls et concerts, ainsi que les musées.

a) Le cinéma.

Le cinéma cesse d'être une activité en expansion. Néanmoins, son chiffre d'affaires en 1965 s'est élevé à 879 millions de francs, au total.

Ainsi les salles équipées de format standard de 35 mm représentent 790 millions de francs, les salles en format substandard 16 millions de francs, auxquels s'ajoutent 73 millions de taxes et timbres.

Pour se limiter au seul format standard, le nombre de spectateurs était à cette époque là de 258,5 millions, ce qui donne un prix moyen de la place de l'ordre de 3 francs, hors taxes et timbres. On comptait 5.360 salles de cinéma dans toute la France par 2,6 millions de fauteuils, le nombre moyen de fauteuils étant ainsi de 480 par salle. Enfin, 151 films de longs métrages ont été produits (dont 90 intégralement français et en co-production à majorité française).

b) Le théâtre

Il existait en France en 1964, 256 salles bien équipées pour le théâtre (dont 76 dans la région parisienne) et 165 salles pouvant faire jouer un spectacle théâtral (dont 2 dans la région parisienne).

Le chiffre d'affaires du théâtre et des spectacles lyriques est de 86 millions de francs auquel s'ajoutent les recettes des théâtres nationaux. On arrive ainsi à un chiffre d'affaires global de 121 millions de francs.

On est bien renseigné sur les théâtres parisiens qui ont reçu en 1964, 3,6 millions de spectateurs tout en créant 75 pièces dont 44 sont françaises et 31 étrangères. En 1965, les créations étaient au nombre de 78 pièces dont 45 françaises et 33 étrangères. On connaît également bien le nombre de représentations données au titre de la "décentralisation lyrique". On arrive ainsi pour 13 grandes villes : Avignon, Bordeaux, Lille Strasbourg, Toulouse, Tours, à 1.254 représentations ayant amené 1 million de spectateurs. Bien souvent, ces manifestations théâtrales ou lyriques sont intégrées à des opérations culturelles proprement dites que sont les festivals et qui exercent une attraction touristique indéniable.

Le nombre de spectateurs pour 1965 n'est pas définitivement connu, mais si l'on se base sur celui de 1964, on arrive à 6,9 millions de spectateurs.

c) Les "autres" spectacles

Ils comprennent les music-halls, les chansonniers, les concerts, les musées et les monuments historiques. Les recettes encaissées par ces spectacles représentent au total une somme de 96 millions de francs, dont 26 proviennent des musées et des monuments. C'est sous le poste music-halls, chansonniers, et concerts qu'il y a lieu de placer les tournées de chanteurs ou d'acteurs. Ces tournées prennent un intérêt touristique considérable lorsque l'on songe en particulier au nombre de déplacements effectués par des vedettes célèbres pendant les vacances sur les lieux de villégiature connus et dont les casinos, par exemple, organisent les manifestations ou prêtent une salle.

Le tableau, ci-dessous, retrace l'évolution de ce poste en francs courants :

Music-halls, chansonniers, concerts

Unité = en millions de francs

1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
20	22	23	27	25	36	30	55	67	65	70

Quant aux musées et monuments, leur fréquentation a été stimulée par le développement du tourisme. Les Bulletins Statistiques du Commissariat Général au Tourisme indiquent d'ailleurs les nombres d'entrées payantes dans quelques musées nationaux, musées, monuments ou spectacles.

Le tableau, ci-dessous, donne les chiffres correspondant à la dépense des particuliers pour les musées et monuments :

Evolution de la dépense des particuliers
pour les musées et monuments

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
En millions de Fr	3	4	6	9	10	14	20	22	22	24	26
Indice valeur	100	133,1	200	300	333,3	466,7	666,7	733,3	733,3	800	866,7
Indice prix	100	100,4	102,1	128,9	133,3	152,4	173,1	178,6	178,6	184,9	184,8

L'ensemble des recettes de spectacles telles que l'on vient de les étudier est de 1.096 millions de francs, sur le plan national en 1965.

L'évaluation des dépenses touristiques pose des problèmes du fait que si l'on arrive, dans certains cas, à connaître par région de programme les différents spectacles qui ont été donnés, il n'est pas toujours aisé d'en mesurer l'incidence touristique proprement dite, faute de connaître directement le poids relatif des différents mois par rapport au total de l'année.

On est donc dans l'obligation de déterminer, en s'appuyant sur d'autres sources, un coefficient permettant de calculer ce qui dans l'ensemble des spectacles a une valeur proprement touristique.

Une enquête effectuée par le C.R.E.D.O.C. classe sous la rubrique : "arts-culture", un certain nombre de dépenses parmi lesquelles figure le poste "cotisations, théâtre, concerts, musée".

La dépense annuelle en francs et par famille s'élève pour celui-ci à 71 francs alors que celle du mois d'août considéré comme touristique dépasse de peu 4 francs. On en déduit que le mois d'août représente environ 15 % de la dépense totale de l'année, et c'est ce pourcentage qui, appliqué à l'ensemble des dépenses de spectacles précédemment déterminé, soit 1.096 millions de francs, entraîne dans ce poste pour le tourisme, un montant de 164 millions de francs, en 1965.

2. L'EDITION

Cet autre "support" culturel englobe, d'une part, les livres et, d'autre part, les revues et les journaux. L'ensemble de ces deux activités a représenté en 1965, une dépense totale de 5.151 millions de francs, se décomposant en 2.163 millions de francs pour les livres et 2.988 millions de francs pour les revues et les journaux.

a) Les livres :

Le nombre d'exemplaires produits s'est élevé à 228 millions de livres dont 101 millions sont constitués par des nouveautés et 127 millions d'exemplaires par des ré-impressions. La seule Littérature Générale fournit 101 millions d'exemplaires et les livres pour la Jeunesse se sont tirés à 32 millions. Le reste des exemplaires produits concerne les sujets dits "techniques" : enseignement, sciences, médecine, littérature religieuse, etc ...

Un autre fait marquant, intéressant surtout la Littérature Générale, est le développement de la production du livre de poche, d'aventures policières qui constituent la lecture favorite de bien des touristes pendant leurs moments d'inactivité. De 1962 à 1965, cette production passe de 32,7 millions d'exemplaires à 63,1 millions d'exemplaires.

b) Les revues et les journaux :

On note 15.000 titres de périodiques qui atteignent un tirage total de 6,988 milliards d'exemplaires, la part de la région parisienne est prépondérante : plus de 6.300 titres, soit 42 % du total et 3,844 milliards d'exemplaires, soit 55 % du total.

En 1965, les titres étaient répartis de la façon suivante :

Culturels.....	1.830	12 %
Enseignement et technique..	5.078	34 %
Autres	<u>8.183</u>	<u>54 %</u>
	15.091	100 %

alors que le tirage annuel (en millions d'exemplaires) donnent les résultats suivants:

Culturels	283,4	4 %
Enseignement et technique	677,9	10 %
Autres	<u>6.127,7</u>	<u>86 %</u>
Total	7.089,0	100 %

En revanche, les recettes théoriques de vente, exprimées en pourcentage du total fournissent la répartition suivante :

Culturels	<u>6,5 %</u>
Enseignement et technique	15,3 %
Autres	<u>78,2 %</u>
Total	100 %

En matière d'édition ou de revues et journaux, on connaît mal la répartition réelle des ventes entre la population touristique et non touristique. On est donc obligé d'utiliser des coefficients permettant d'avoir une idée approximative de cette répartition.

Les enquêtes faites par le C.R.E.D.O.C. permettent d'estimer que les achats des ménages au mois d'août pour le poste Edition, représentent 12 % des dépenses de l'année. Ce pourcentage rapporté aux 5.151 millions de francs permet d'apprécier la part touristique de l'Edition. Elle s'élève à 618 millions de francs, en 1965.

3. LA RADIO, LES DISQUES, LA PHOTOGRAPHIE ET LA TELEVISION.

On aborde maintenant un domaine où s'enchevêtrent étroitement des activités de loisirs comme la radio, la télévision ou les disques et des activités spécifiquement touristiques comme la photographie. De plus, ces activités comprennent tout à la fois des biens d'équipement : (télévision, appareils de radio, électrophones, appareils de photo) et des biens de consommation courante ou semi-durables : (pellicules de cinéma, films photo, disques...)

Dans toutes ces dépenses, le montant imputé au tourisme pour 1965, serait de 630 millions de francs.

a) La radio :

La dépense des consommateurs pour les appareils de radio est passée de 557 millions de francs en 1960 à 601 millions de francs alors que le nombre d'appareils vendus sur le marché français s'est élevé de 1,918 million d'appareils en 1960 à 2,338 millions en 1965.

La part des postes à transistors appareils en principe facilement transportables et qui tendent malheureusement à devenir presque automatiquement un accessoire touristique, devient prédominante. Les ventes des producteurs français se sont élevées en 1965 à plus de 2 millions d'appareils.

b) Les disques

La série de chiffres donnant le budget culturel des particuliers indique qu'en 1965 les dépenses des consommateurs se sont élevées à 397 millions de francs pour les disques (en général) et les bandes magnétiques. Du fait de la présence des disques classiques en 33 et 45 tours et des bandes magnétiques, qui ne nous paraissent pas touristiques, nous avons retenu une somme de 149 millions de francs, soit très sensiblement 38 % des 397 millions de francs précédemment indiqués pour caractériser la part des disques de variétés.

On estime qu'il s'est vendu en France en 1965 près de 27 millions de disques de variétés, répartis en 23,7 millions de disques en 45 tours et 3,2 millions entrés à la phonothèque nationale au titre du dépôt légal.

c) Les caméras et appareils de photographie :

Le développement de l'ensemble de ces appareils que l'on classe généralement sous la rubrique photo-cinéma a été spectaculaire. Elle recouvre à la fois des appareils bon marché et des appareils élaborés qu'utilisent les nombreux amateurs avertis aussi bien pour la photographie que le cinéma.

En 1960, la dépense des particuliers était de 79 millions de francs, elle est montée à 157 millions en 1965, ayant ainsi pratiquement doublé en six ans.

d) La télévision :

L'essor de la télévision a été encore plus spectaculaire puisque la dépense des particuliers est passée pour ce matériel d'équipement de 968 millions de francs en 1960 à 2.242 millions de francs, en 1965.

Pour cette même période, le nombre d'appareils vendus sur le marché français est passé de 638,6 mille à 1.361,6 mille. En se limitant au nombre de téléviseurs déclarés, le parc s'est élevé de 1,9 million d'appareils à près de 6,5 millions.

En additionnant les chiffres obtenus pour la radio, les disques, la photo-cinéma et la télévision, on arrive à un total de 3.149 millions de francs qui représente la dépense des particuliers tout au long de l'année 1965.

Il reste, maintenant, à saisir la partie touristique correspondante. D'après les enquêtes effectuées par le C.R.E.D.O.C., les dépenses du mois d'août dans le budget des ménages représentent environ 20 % de leurs dépenses annuelles. Ce pourcentage appliqué, 3.149 millions de francs, permet d'arriver à 630 millions de francs, comme dépense touristique en 1965.

En additionnant maintenant la part touristique contenue dans les spectacles (164 millions de francs) dans l'édition (618 millions de francs), la radio, les disques, la photographie et la télévision (630 millions de francs), on arrive à un total de 1,4 milliard de francs au titre des dépenses touristiques de 1965.

VIII - LES HOTELS

La seconde partie de cette étude traite de l'hôtellerie considérée, à juste titre, comme une des consommations touristiques sur laquelle on dispose d'un certain nombre de renseignements statistiques, à la fois nombreux, en ce qui concerne l'hôtellerie de tourisme et incomplets, dans la mesure où il s'agit des hôtels de préfecture.

Nos évaluations antérieures nous avaient permis d'arriver, pour 1965, à un montant de 2 milliards de francs. L'utilisation des données existantes et en même temps la formulation d'un certain nombre d'hypothèses, qui sont parfois assez grossières du fait même de l'indétermination dans laquelle on se trouve, en ce qui concerne certains aspects de l'hôtellerie en France, nous amène à réviser en hausse le chiffre antérieur. L'activité touristique de l'hôtellerie, examinée ici sous sa forme "hébergement", de même qu'il existe une fonction "hébergement" des résidences secondaires, des locations meublées, du camping, etc ... nous amène à proposer 2,7 milliards de francs pour caractériser le chiffre d'affaires théorique de l'hôtellerie Française en 1965.

IX - LES RESTAURANTS ET LES CAFES

On a déjà étudié l'alimentation et les boissons des touristes qui sont le résultat de leurs achats de produits en l'état. Cette alimentation et ces boissons prennent aussi une autre forme, celle qui est consommée dans les restaurants et les cafés et qui rentre alors dans la catégorie des services.

L'importance de ces dépenses est considérable et aurait atteint 6 milliards de francs en 1965. En fait, nos estimations antérieures nous avaient conduits à l'époque, à un chiffre de 5,8 milliards de francs. Compte tenu de la méthode utilisée dans cette étude et des informations parues plus récemment, nous avons pu modifier ce chiffre pour faire mieux apparaître toute l'importance des restaurants et des cafés dans le tourisme.

La difficulté d'évaluer ces dépenses touristiques provient du fait que les restaurants et les cafés servent indifféremment des touristes proprement dits et leurs clients habituels et sont dans l'impossibilité de calculer la part respective de ces deux catégories de clients dans leur chiffre d'affaires.

On étudiera successivement les restaurants et les cafés.

1. LES RESTAURANTS

Faute de disposer d'informations concernant les dépenses de restaurant, on est obligé d'avoir recours à une unité conventionnelle pour apprécier leur activité. Cette unité conventionnelle est le nombre de touristes dont on peut, en particulier, recenser les nuitées et qui ont choisi un mode de logement les amenant tout naturellement à aller au restaurant : touristes descendant à l'hôtel, curistes suivant une cure thermale.

a) La clientèle des hôtels de tourisme

Les bulletins statistiques du Commissariat Général au Tourisme chiffrent, en 1965, à 100 millions les nuitées passées dans l'hôtellerie homologuée et en donnent d'ailleurs la répartition par régions de programme.

La deuxième partie consacre des développements importants à l'étude de l'hôtellerie en France considérée comme une activité spécifiquement touristique. La restauration ne l'est pas moins, mais malheureusement, les données en sont très imprécises.

D'autre part, l'I.N.S.E.E. publie, à partir d'un guide touristique, un indice annuel des prix de repas dans les établissements de tourisme et adopte, par catégorie d'établissements, la pondération suivante :

Catégorie luxe	24
Catégorie grand confort	49
Catégorie confort moyen	27

Ensemble100

D'après un sondage que nous avons effectué dans un guide touristique, il ressort que le prix moyen des catégories "luxe" s'élève à 20 frs et celui des catégories "grand confort" à 12 frs.

Pour le restaurant de confort moyen, nous avons retenu le prix de 7,50 frs taxes et service compris. Ce montant peut paraître faible, mais il ne faut pas perdre de vue qu'il inclut aussi la "pension", couramment pratiquée dans l'industrie hôtelière.

A raison de deux repas par jour et en s'appuyant sur les données précédentes l'on aboutit au tableau suivant, qui ne tient pas compte des petits déjeuners.

Dépenses de restaurant dans les hôtels de tourisme en 1965

Unités

Nombre de repas = millions

Prix moyen du repas = francs

dépense totale = millions de francs.

Catégories	Pondération	Nombre de repas	Prix moyen du repas	Dépense totale
Luxe	24	2 X 24	20	960
Grand confort .	49	2 X 49	12	1.176
Confort moyen .	27	2 X 27	7,5	405
Total	100	200	12,70	2.541

On obtient ainsi un total de 2.541 millions de francs, qui est arrondi à 2.540 millions de francs.

b) La clientèle des hôtels de préfecture

Comme on le verra dans la seconde partie, il est estimé que les touristes passent 45 millions de nuitées dans les hôtels de préfecture. En admettant que cette clientèle fréquente le restaurant et en retenant un prix moyen de repas de 7,50 frs soit 15 frs par jour, nous parvenons à une dépense totale, pour cette catégorie d'hôtels, de 675 millions de francs.

c) Les cures thermales

On connaît, année par année ainsi que par région, le nombre de curistes venus dans une station thermale. Ainsi, en 1965, il y a eu 413.621 curistes dont la durée moyenne de cure est évaluée à 21 jours. Il ne faut pas perdre de vue le développement de la demande pour les eaux minérales, dont le chiffre d'affaires est actuellement voisin de 1 milliard de francs, ce qui correspond à une production de près de 2,3 milliards de bouteilles. Sur ce total, on compte 293.748 assurés sociaux, soit

71 %. La part des remboursements de la Sécurité Sociale n'est pas chiffrée, étant donné qu'on étudie seulement le niveau d'activité de cette formule de tourisme.

Le prix moyen de repas que nous avons retenu en 1965 dans ces établissements est légèrement inférieur à celui des restaurants entrant dans la catégorie confort moyen et préfecture. Il est de 7 frs par repas, soit 14 frs par jour ou encore de 294 frs pour la cure de trois semaines. En multipliant ce montant par le nombre de curistes, on aboutit à une dépense totale de restaurant, pour les stations thermales, très voisine de 125 millions de francs.

d) Les colonies de vacances

Ces colonies de vacances sont évidemment amenées à nourrir les enfants qui leur sont confiés. La notion de restaurant classique disparaît alors et est remplacée par la cuisine installée à l'intérieur du camp. Pour être à la fois précis et complet il y a lieu de signaler que le régime fiscal des colonies de vacances qui sont, la plupart du temps des associations sans but lucratif, est très différent de celui auquel sont soumis les restaurants.

26,9 millions de journées, en 1965, ont été passées dans ces colonies de vacances.

Les enquêtes auxquelles nous avons procédé font apparaître que le prix moyen du repas pouvait être évalué en 1965 à 3,10 frs, soit 6,20 frs par jour, ce qui donne une dépense totale pour les colonies de vacances de l'ordre de 170 millions de francs.

e) Les voyages de nocés

Il nous a paru intéressant de tenter d'estimer, dans cette activité, la part des voyages de nocés.

Il y a eu, en 1965, 346.300 mariages. Si l'on réduit ce nombre d'environ un quart, pour tenir compte des jeunes qui, faute de ressources, ne peuvent partir, on a environ 250.000 couples partant en voyage de nocés. On ignore le nombre de jeunes mariés français partant à l'étranger à cette occasion, mais il n'est pas inadmissible de penser qu'il est à peu près équivalent à celui des jeunes mariés de nationalité étrangère faisant leur voyage de nocés en France.

La loi accorde aux salariés un congé spécial de 4 jours, indépendant des congés payés. Etant donné que tous les jeunes mariés ne sont pas des salariés, nous avons été amenés à retenir une durée moyenne de 6 jours pour le voyage de nocés et un prix moyen de repas, en 1965, de 10 frs par personne ; ceci représente une dépense de restaurant de 240 frs par couple pour cette période de 6 jours et pour l'ensemble des jeunes mariés, une dépense que l'on peut chiffrer à 60 millions de francs en 1965.

f) Le tourisme de plein air et familial

Cette forme de tourisme spécifique fait l'objet d'une étude particulière qu'on trouvera en seconde partie. L'élément quantitatif le plus important est constitué par les terrains de camping, dont l'activité assure 110 millions de nuitées sur un total de 119 millions, soit plus de 90 % et 155 millions de francs de chiffre d'affaires, soit 77 % d'un chiffre d'affaires global, qui avoisine 200 millions de francs.

Ces sommes versées par les clients sont la contrepartie d'une fonction d'hébergement assurée par le tourisme de plein air et familial ; ces mêmes clients ont alors à se nourrir. Dans certains cas : villages de vacances, auberges de jeunesse, maisons familiales de vacances, (environ 8 millions de nuitées), la nourriture est fournie aux touristes, ce qui fait alors apparaître une "fonction restauration" analogue à la "fonction hébergement", alors que dans les autres cas : camping, auberges rurales, refuges de montagne, c'est aux touristes qu'incombe, le plus souvent, le soin de résoudre le problème de leur alimentation.

A partir de ces 119 millions de nuitées, on peut admettre qu'elles correspondent à 25 millions de repas, dont 16 millions sont le fait des villages de vacances des auberges de vacances et des maisons familiales et 9 millions celui des campeurs. A partir d'un prix moyen de 7 frs par repas, on obtient une dépense de restaurant des clients pratiquant le tourisme de plein air et familial de 175 millions de francs.

g) Récapitulation

En utilisant comme unité conventionnelle les nuitées connues des touristes, on peut estimer que la dépense faite dans les restaurants fréquentés par les touristes est le résultat de l'addition des postes que l'on vient d'étudier :

- Hôtels de tourisme (ensemble)	2.540 millions de francs
- Hôtels de préfecture	675 millions de francs
- Cures thermales	125 millions de francs
- Colonies de vacances	170 millions de francs
- (Voyages de noces) 60 millions	mémoire
- Tourisme de plein air et familial	175 millions de francs

Total 3.685 millions de francs

qui est arrondi à 3,7 milliards de francs.

L'usage d'une unité conventionnelle est, dans le cas des restaurants, un pis-aller, dans la mesure où elle transforme forfaitairement des nuitées en nombre de repas. Elle ne tient pas compte des ménages installés dans les résidences secondaires, des touristes qui se rendent sur leurs lieux de vacances et s'arrêtant pour déjeuner en cours de route, des repas pris à l'occasion de voyages d'affaires etc ...

D'un autre côté, essayer de recouper les résultats précédemment obtenus par les informations de la Documentation Fiscale, ne résoud pas le problème. C'est ainsi que, sous la rubrique 772 de la Nomenclature des Activités Economiques figurent entre autres :

- au 772. 1 : Les restaurants (S. a. i.), les restaurants sans café : Rôtisserie-restaurant, noces et banquets, traiteur etc ...

En cumulant les chiffres fiscaux les plus récents, c'est-à-dire ceux de 1964 pour les entreprises au bénéfice réel et ceux de 1965 pour les entreprises au forfait, on arrive à un total de 5.765 entreprises ayant un chiffre d'affaires de 603.227.000 frs.

- au 772. 2 : Café-restaurant, Brasserie - restaurant, buffet de gare.

A partir des mêmes sources, on compte 18.764 entreprises dont le chiffre d'affaires total est de 1.564.990.000 frs.

Enfin les hôtels-restaurants sont regroupés à part, sans qu'il soit possible de distinguer la part "hôtellerie" de la part "restaurant".

Un autre recouplement, cette fois plus précis, est apporté par les résultats d'une enquête permanente sur la vie des ménages, faite par l'INSEE pour l'année 1965.

En éliminant les repas pris dans une cantine scolaire ou d'entreprise, on voit qu'un ménage dépense en moyenne, pour les repas pris dans un restaurant, 289,41 F. Cela a donc représenté, pour 15.350.000 ménages, une dépense globale de 4.450 milliards de francs, qui ne prend en charge ni le tourisme d'affaires, ni les repas consommés par les étrangers en France.

A l'inverse, notre évaluation de 3,7 milliards de francs surestime les dépenses, si on la compare aux méthodes de la Comptabilité Nationale, du fait même

qu'elle intègre les cures thermales, sans tenir compte des remboursements de la Sécurité Sociale, les colonies de vacances, ainsi que certaines formes de tourisme de plein air et familial qui n'entrent pas, à proprement parler, dans l'activité classique des restaurants.

Les restaurants de tourisme auraient un chiffre d'affaires de l'ordre de 3,3 milliards de francs, alors que l'activité en général des restaurants dont sont clients les ménages au sens strict serait de 4,4 milliards de francs.

Grâce à ce recoupement, il nous semble qu'il y a une certaine cohérence entre les chiffres de restaurants touristiques auxquels nous arrivons et ceux des restaurants auxquels on peut parvenir, grâce aux données fournies par l'I.N.S.E.E. C'est une première approche qui est d'ailleurs susceptible d'être perfectionnée dans les mois à venir.

2. LES CAFES

Alors que pour les restaurants, l'unité conventionnelle a été déterminée en considérant a priori les clients de l'hôtellerie comme devant être en même temps, en raison de la forme de séjour choisie, les clients des restaurants, le problème se présente tout autrement pour les cafés. En effet, on y trouve aussi bien comme clients ceux des hôtels que les personnes demeurant provisoirement en locations meublées, sur des terrains de camping ou dans des résidences secondaires.

Pour essayer néanmoins de résoudre le problème des dépenses touristiques dans les cafés, nous avons eu recours à nouveau aux données fournies par l'I.N.S.E.E. concernant les conditions de vie des ménages.

On peut ainsi dresser le tableau suivant, dans lequel ne figurent pas les repas pris dans une cantine scolaire ou d'entreprise.

Dépenses de repas et consommations pris à l'extérieur en 1965

(en francs par ménage)

Source I.N.S.E.E.

Repas pris dans un restaurant	289,41	62 %
Autres consommations hors du domicile ..	174,35	38 %
Total	463,76	100 %

On considèrera que ces autres consommations prises hors du domicile (habituel) sont des dépenses de café et que la proportion existant entre les repas au restaurant et les cafés est conservée par les touristes lorsqu'ils sont en vacances.

Les 3,7 milliards de francs obtenus pour les restaurants représentent 62 % de la consommation totale et il est simple d'en déduire que celle-ci s'élève à 6 milliards de francs, la différence, soit 2,3 milliards de francs ou 38 %, donnant la dépense des touristes dans les cafés.

Ces 2,3 milliards de francs représentent tout un ensemble de consommations dont l'une est particulièrement importante : il s'agit des petits déjeuners.

Ceux-ci ne peuvent être intégrés dans la partie hébergement, puisqu'ils sont une dépense de nourriture, ni dans la partie restaurant, puisqu'ils sont tout naturellement une dépense complémentaire de l'hôtellerie.

Les cafés sont alors considérés fictivement comme les établissements qui servent les petits déjeuners aux touristes.

Comme on le verra dans la seconde partie, la dépense de petits déjeuners a été estimée à 3 frs en moyenne, ce qui, en prenant volontairement comme base, les 100 millions de nuitées recensées en 1965 dans l'hôtellerie homologuée, représente une somme de 300 millions de francs.

Les restaurants et les cafés, examinés sous l'angle de leur activité touristique, ont en 1965, eu un chiffre d'affaires de l'ordre de 6 milliards de francs.

Le montant de leurs achats alimentaires et de boissons peut être évalué approximativement à 2,7 milliards de francs qui, bien entendu, s'ajoute aux 5,8 milliards de francs dépensés par les touristes pour leurs achats à emporter. La dépense totale des touristes, pour l'alimentation et les boissons se serait ainsi élevée, en 1965, à 8,5 milliards de francs.

X - LES BIENS ET SERVICES DIVERS

Ce poste englobe des biens tels que l'horlogerie, la bijouterie, des objets d'art et de la maroquinerie. Il comprend aussi des services comme les assurances, les frais bancaires et financiers, les frais de justice et enfin les frais de cérémonie.

Les précédentes évaluations pour 1964 extrapolées à 1965 nous ont amenés à avancer le chiffre de 1,2 milliard de francs comme représentant la dépense à la charge des touristes. Nous l'avons majorée de 0,1 million pour tenir compte des dépenses en articles de voyage qui avaient été mal saisies et pour lesquelles nous avons pu retenir des données de production relativement précises.

Ces données proviennent de la Documentation Fiscale et concernent la fabrication des articles de voyage, n° 514-2 de la Nomenclature des Activités Economiques. Il s'agit aussi bien des étuis à chapeaux, des gibecières, des malles, des maillottes, des sacs et valises que des troussees de toilette en cuir et en autres matières.

En totalisant les renseignements les plus récents fournis, c'est-à-dire ceux des entreprises au bénéfice réel en 1964 et ceux des entreprises au forfait en 1965, on arrive à 160 entreprises réalisant des ventes de 148 millions de francs et employant 3.783 personnes.

Du fait de l'extrême diversité des produits ou des services regroupés sous le titre de biens et services divers et en l'absence de données fournies par des enquêtes et effectuées directement auprès des touristes, il nous a semblé préférable de conserver nos évaluations antérieures.

En effet, dans la grande majorité des cas, l'utilisation spécifiquement touristique d'un article déterminé n'est pas facile à connaître, du fait même que son utilisation dure plus longtemps que la période de vacances proprement dite. C'est, par exemple, le cas d'une montre ou d'un sac à main acheté, par exemple, au printemps et porté soit en week-end, soit en vacances au bord de la mer.

Ainsi donc, en l'absence de critères objectifs permettant de distinguer nettement la finalité ou l'emploi d'un produit ou d'un service, nous proposons de retenir comme on l'a déjà dit, 1,3 milliard de francs comme dépense des touristes en 1965.

DEUXIÈME PARTIE

Les consommations spécifiquement touristiques

INTRODUCTION

Les consommations touristiques, que l'on vient d'étudier, se caractérisent le plus souvent, par le fait que les données concernant la production de biens et de services touristiques ne sont pas toujours, du point de vue des sources, très satisfaisantes, ce qui conduit, dans de nombreux cas, à faire des estimations assez grossières de la dépense des touristes et difficiles à recouper avec d'autres évaluations.

Nous avons donc été amenés, pour des consommations spécifiquement touristiques, à choisir une autre méthode, qui a consisté à sélectionner ce qu'on pourrait appeler de grandes "industries" touristiques, non seulement en raison de leur nature, mais aussi de leur importance.

Ainsi, l'hôtellerie, le tourisme de plein air et familial (qui comprend, en particulier, le camping) la navigation de plaisance, les caravanes de camping, le matériel de camping, constituent indiscutablement des industries touristiques et en même temps, des pôles d'attraction méritant d'être étudiés tout spécialement.

Il ne nous a pas paru possible d'esquisser le compte économique de l'hôtellerie ou du camping, vus sous leur angle général, c'est-à-dire comme des agents qui sont à la fois la cause et la résultante de nombreuses dépenses. L'hôtellerie, le camping, entraînent de nombreux frais annexes, pour lesquels on citera, au premier rang, les dépenses de nourriture dans les restaurants ou d'achats d'alimentation. Ces chiffres totaux sont certainement très élevés, quand on sait que ces deux formes d'hébergement ont représenté, en 1965, 220 millions de nuitées.

Autrement dit, ces deux formes d'accueil ont été étudiées sous l'angle de la fonction "hébergement", qu'elles assurent et comme si elles ne fournissaient qu'un "mono-produit" qui correspond à une étroite vocation logement. Il n'a pas paru possible, au stade de cette analyse, de raffiner davantage la méthode, ni même de pousser très avant sur un chemin dans lequel les obstacles sont multiples.

En revanche, pour la navigation de plaisance, les caravanes et le matériel de camping, ces industries touristiques ont été étudiées sous l'angle des "multi-produits" qui, théoriquement, relèveraient d'une stratégie commerciale beaucoup plus élaborée.

Ainsi par exemple, l'achat d'un dériveur par un plaisancier implique (ou peut impliquer) des dépenses connexes : assurance, achat d'une remorque pour tracter ce navire, des frais de gardiennage, d'entretien etc ... Le plaisancier placé dans cette situation se trouve confronté avec les propositions de l'offre, que l'on arrive ainsi à mesurer. La même méthode a été appliquée aux caravanes et au matériel de camping, mais on ne peut dire qu'elle soit toujours très satisfaisante, ni qu'il ne subsiste pas de zones d'incertitude.

Néanmoins, cette méthode présente quelque intérêt, dans la mesure où elle permet de mieux cerner le poids économique de grandes industries touristiques. C'est la raison pour laquelle nous avons cherché à actualiser le plus possible leurs résultats, en étudiant les données que l'on peut recueillir pour les années 1967 et 1966 et parfois même 1965, bien que cette année paraisse déjà bien lointaine aux milieux professionnels. Les résultats de 1967 ont été ramenés à 1965, pour rester néanmoins cohérents avec les évaluations de la première partie de cette étude.

I - L'HOTELLERIE

La France compte environ 60.000 hôtels, qui représentent approximativement une capacité d'un million de chambres, dont une partie seulement est à la disposition des touristes. Tout le problème traité consiste à déterminer, de la manière la moins grossière possible, ce que cette capacité d'accueil touristique représente comme niveau d'activité, pour cette profession.

Pour y parvenir, nous avons dû procéder à un certain nombre d'estimations et hypothèses dont nous indiquons la méthode, avant de présenter les résultats.

Nos évaluations antérieures nous avaient conduits à un chiffre d'affaires de 2 milliards de francs, mais ce chiffre est à revoir en hausse et se situe à 2,7 milliards de francs, pour 1965.

1. LA METHODE

Nous étudierons successivement les hôtels de tourisme, les établissements thermaux et les hôtels de préfecture.

a) les hôtels de tourisme

Les bulletins statistiques du Commissariat Général au Tourisme publient les éléments quantitatifs et qualitatifs qui caractérisent l'activité de cette partie de l'hôtellerie française.

On dispose ainsi d'une bonne série chronologique, concernant les nuitées dans l'hôtellerie homologuée, par région de programme et par département. On dénombre ainsi 84,4 millions de nuitées en 1961, 100,6 millions en 1965, (ce chiffre est d'ailleurs arrondi à 100 millions, pour faciliter les calculs ultérieurs) 105,2 millions en 1966 et 105,3 millions en 1967. Ces chiffres comprennent l'ensemble des nuitées passées par les français et les étrangers.

Ces mêmes bulletins fournissent également la capacité d'hébergement de l'hôtellerie homologuée, suivant le classement des hôtels par étoile, par région de programme et par département.

Ainsi, au 1er janvier 1966, ce qui permet ainsi de recouvrir l'année 1965 qui est celle que nous étudions, on recensait 12.745 hôtels, comprenant 342.187 chambres ; ce chiffre a été arrondi à 350.000 chambres. Au 1er janvier 1968, le nombre de chambres était passé à 358.526 pour 13.584 hôtels.

On sait aussi comment se répartissent les nuitées des français et des étrangers, par catégorie d'hôtels, ce qui donne les moyens, après divers calculs, de chiffrer la fréquentation, c'est-à-dire le nombre de nuitées passées dans les hôtels : Luxe, 4 étoiles, 3 étoiles...

En fait, cette méthode introduit un biais, en ce qui concerne le nombre de chambres occupées. En tourisme d'affaires, si une nuitée est presque toujours synonyme de l'occupation d'une chambre par une seule personne, il en va autrement pour les ménages. Deux nuitées correspondent, le plus souvent, à l'occupation d'une seule chambre. Ainsi 20 couples dans un hôtel peuvent faire croire que cet hôtel est complet, alors qu'en réalité, il est à moitié vide (ou à moitié plein).

Nous avons essayé d'obtenir des renseignements supplémentaires sur ce sujet difficile, du fait qu'un certain nombre d'hôtels sont fermés en période de morte saison ou, qu'en pleine saison, ils reçoivent presque uniquement des ménages (ou des familles) partageant la même chambre. Nous avons d'ailleurs été amenés à dresser un tableau d'équivalence, pour tenir compte de l'occupation réelle des chambres, c'est-à-dire du coefficient d'utilisation. Ce tableau indique par 100 nuitées passées en hôtel, le nombre de chambres occupées par des couples, par exemple 40 couples de 2 personnes représentent 80 nuitées et on compte 20 nuitées de personnes seules, soit qu'elles se déplacent pour des raisons professionnelles, soit pour des raisons personnelles.

Tableau d'équivalence pour transformer des nombres de nuitées
en nombre de chambres occupées

Nombre total de nuitées	Nombre de nuitées par couple	Soit nombre de chambres occupées	Nombre de nuitées par personne seule	Total de chambres occupées
100	90	45	10	55
100	80	40	20	60
100	66	33	34	67
100	60	30	40	70
100	56	28	44	72

Malgré nos efforts, il ne nous a pas été possible de recueillir des renseignements très précis, car des variables explicatives, du genre hôtel de centre ville, standing de la station, catégorie de clientèle habituelle, rendent plus compliquée l'enquête. Néanmoins, pour les hôtels de tourisme, 72 chambres occupées pour 100 nuitées passées a paru, aux personnes que nous avons interrogées, se rapprocher de la réalité dans de nombreux cas et en se plaçant dans une situation moyenne.

C'est donc ces deux chiffres que nous conserverons pour nos calculs ultérieurs, en précisant bien qu'il s'agit du chiffre d'affaires théorique de l'hôtellerie de tourisme, pour essayer de mieux cerner son niveau d'activité réel. En fait, chiffre d'affaires théorique et niveau d'activité réel sont deux notions distinctes. Elles ne pourraient, sur un plan méthodologique, être confondues que si l'on analysait également le niveau de rentabilité de l'hôtellerie de tourisme.

Les prix moyens

Une recette est le produit d'un certain nombre de prestations. Il s'agit ici du nombre de chambres occupées, que l'on connaît maintenant, sans pouvoir d'ailleurs mieux descendre dans le détail, par un certain prix unitaire.

La détermination de celui-ci a été faite à partir d'un "échantillon" d'hôtels dont nous avons étudié les prix, en utilisant un guide touristique. L'échantillon a été constitué en prenant tous les hôtels de ce guide figurant à Paris et "aux portes de Paris". Puis une région de programme a été tirée au sort. Il s'agit de la région 4, le Centre. Dans les six départements, nous avons tiré, au second degré, un département qui a été l'Indre et Loire.

Puis afin de ne pas négliger l'aspect touristique des villes situées au bord de la mer, nous avons en nous servant d'une carte géographique, tiré au sort deux villes l'une sur l'Atlantique qui a été Arcachon, et l'autre sur la Méditerranée qui a été Cannes.

Il y a lieu de signaler que dans ce guide touristique pour Paris et "ses portes" ne sont recensés que 243 établissements hôteliers alors que la Seine (ancien département 75) compte 1386 hôtels homologués par le Commissariat au Tourisme pour 60.201 chambres. Au total, nous parvenons à 382 observations.

Les critères d'information des touristes de ce guide font qu'il ne constitue pas au sens statistique, une base de sondage idéale. Il recense dit-on, entre 7000 et 8000 hôtels et prend souvent en charge, surtout dans les petites localités, des hôtels de préfecture. Il en résulte que même si on étudiait la totalité des hôtels qu'il énumère on n'est pas persuadé que cet "échantillon" serait représentatif de la situation de l'hôtellerie française. Dans ces conditions, procéder à un redressement de l'échantillon nous paraît une entreprise hasardeuse.

Le guide en question suivant en cela la politique d'information qu'il s'est fixé, publie en général deux prix, l'un qui est le prix plancher ou minimum et l'autre le prix plafond ou maximum. Au prix plancher correspond une bonne chambre d'une personne et au prix plafond la plus belle chambre (ou le petit appartement), y compris la salle de bains s'il y a lieu, occupée par deux personnes.

Il n'est pas sans importance de signaler que les deux prix figurant dans le guide sont souvent dans le rapport de 2,5 à 1, parfois même plus, sans qu'il paraisse y avoir de relation directe avec le nombre de chambres offertes au public. Ainsi, si le premier prix inscrit est de 20 F pour une chambre, le second prix peut être de 50 F. La fourchette est donc considérable et permet difficilement de saisir un prix moyen que l'on puisse considérer comme représentatif de la qualité de l'hôtel, ce qui n'empêche pas la chambre, dont le prix est de 20 F, d'exister, même s'il s'agit d'un hôtel de très grand standing. Néanmoins, dans l'immense majorité des cas, on obtient un prix qui comprend le service. Ceci introduit donc un nouveau biais qu'il faudrait pouvoir corriger. Dans la réalité, l'expérience apprend que les prix d'hôtel ont souvent une élasticité négative en période de morte saison, élasticité d'ailleurs malaisée à mesurer à la lecture d'un guide touristique, le prix de la pension est un des autres facteurs.

Nous n'avons pas, volontairement, fait apparaître le montant de la taxe de séjour mais la question du petit déjeuner a posé des problèmes, mal résolus d'ailleurs du fait que celui-ci ne peut pas être imposé à la clientèle. Le guide fait parfois apparaître le prix du petit déjeuner du matin servi dans la chambre et il ajoute qu'à défaut son prix est inclus dans le prix de la chambre. On sait que 28 % des nuitées de l'hôtellerie homologuée sont le fait d'étrangers dont les petits déjeuners souvent sont à la fois différents et plus copieux que ceux des français, ce qui entraîne une dépense plus importante. Même en retenant comme prix "moyen" du petit déjeuner un prix de l'ordre de 3 F, on ne sait pas toujours avec certitude s'il s'ajoute ou s'il est compris dans le prix de la chambre d'hôtel.

Nous avons estimé que cette recette de petits déjeuners pour 100 millions de nuitées à 3 F en 1965, représentait 300 millions de francs. Elle sera donc à rajouter au chiffre d'affaires des hôteliers. Néanmoins, nous l'avons classée comme on l'a vu au chapitre des Restaurants - Cafés, pour bien montrer qu'il s'agit de produits alimentaires qui sont à distinguer de la location et de l'occupation d'une chambre, c'est-à-dire, d'une fonction d'hébergement.

Pour continuer la description de la méthode, il y a lieu de signaler qu'il a fallu également dresser un tableau de concordance entre les symboles utilisés par le guide touristique et les catégories d'hôtels homologués par le Commissariat Général du Tourisme. Enfin, disposant d'un guide de 1966, pour passer aux prix de 1965, il a été nécessaire de recourir aux indices annuels du prix des chambres d'hôtels du tourisme, tels que les publie l'I.N.S.E.E.

Disposant ainsi du prix moyen par chambre et du nombre de chambres occupées en fonction du nombre de nuitées passées, tel qu'il résulte de notre tableau d'équivalence, il suffit de multiplier ces deux nombres pour déterminer le chiffre d'affaires théorique de l'hôtellerie de tourisme.

b) les établissements thermaux

Bien qu'on ait enregistré en 1965 un total de 413.621 curistes dont 293.748, soit 71 % sont des assurés sociaux, ces curistes ne peuvent être obligatoirement considérés comme des clients de l'hôtellerie. En fait, leur mode d'hébergement est varié. Ils peuvent louer des logements meublés temporaires, faire du camping ou aller à l'hôtel. Dans chacun de ces trois cas, leur dépense est incluse dans l'une de ces formes d'hébergement et il serait anormal de rajouter leurs nuits passées dans des hôtels de tourisme ou de préfecture au nombre de nuitées qui a été déterminé. Ce nombre y est déjà inclus.

Néanmoins, pour fixer l'importance du thermalisme en France en 1965, il y a lieu de signaler qu'une cure dure 21 jours et que la plupart des curistes sont accompagnés seulement d'un membre de leur famille. L'époque où la famille se déplaçait au complet est révolue. On peut donc retenir, d'après ce qui nous a été dit, deux touristes au total pour un curiste. Le thermalisme dans ces conditions a représenté, en 1965, sans s'occuper du mode d'hébergement choisi, un ensemble de 828.000 personnes séjournant 21 jours, ce qui donne un peu plus de 17 millions de nuitées.

c) les hôtels de préfecture

Ces hôtels ont posé d'autres problèmes. On connaît assez mal le nombre de ces hôtels et leur capacité d'accueil. Il existe en gros 47.000 hôtels de préfecture représentant approximativement 650.000 chambres.

Nous avons interrogé un certain nombre de sources professionnelles pour déterminer quelle proportion de ces chambres avait une affectation réellement touristique, même si celle-ci ne devait être que temporaire ou limitée à une partie de la saison.

C'est, en effet, tout le problème de l'hôtellerie de préfecture. Doit-elle être considérée comme un substitut de l'hôtellerie de tourisme du fait des prix plus bas qu'elle pratique ou comme son complément ? Lorsque tous les hôtels de tourisme sont occupés, les touristes pour se loger ont alors l'obligation de descendre là où il y a des chambres.

Nos interlocuteurs ont estimé que 45 millions de nuitées pouvaient être regardés à la fois comme un nombre à la fois plausible et vraisemblable, en l'absence de toute autre donnée.

Ce nombre correspond, comme on le verra, au total des nuitées passées dans l'hôtellerie homologuée où il y a eu 23 millions de nuitées dans les hôtels 1 étoile et 22 millions dans la catégorie des 2 étoiles.

Il a été aussi estimé qu'en raison des prix moyens de chambres moins élevés que dans les hôtels de préfecture, les touristes appartenaient à des catégories socio-professionnelles moins fortunées que celles fréquentant les hôtels homologués. Le taux d'occupation par chambre est donc plus élevé. Les personnes seules dans une chambre sont plus rares et les couples plus nombreux.

Le coefficient d'occupation de 67 a donc été admis. Il correspond comme on l'a vu à 66 nuitées de couples donc 33 chambres occupées et 34 nuitées de personnes seules. On retrouve ainsi les 67 chambres occupées, ce qui est plus faible que dans l'hôtellerie homologuée où le taux est de 72.

Ces 45 millions de nuitées multipliées par un coefficient d'occupation de 0,67 donnent 30,1 millions de chambres occupées en hôtels de préfecture par des touristes.

Le prix moyen a été déterminé comme pour les hôtels de tourisme par le dépouillement d'un guide touristique, ce qui permet ainsi d'estimer le chiffre d'affaires théorique des hôtels de préfecture.

Enfin, la dernière étape a consisté à additionner les résultats de l'hôtellerie de tourisme et de l'hôtellerie de Préfecture pour déterminer le chiffre d'affaires touristique de l'hôtellerie en France en 1965, qui est de 2,7 milliards de Francs.

2. LES RESULTATS

On fait maintenant apparaître les tableaux de chiffres qui ont permis de parvenir aux résultats.

a) Les hôtels de tourisme

Les touristes ont passé en 1965, 100 millions de nuitées dans ces hôtels et on sait que 72 % d'entre eux sont des français et 28 % des étrangers. On connaît aussi la répartition de ces nuitées par catégorie d'hôtels.

Les tableaux, ci-dessous, fournissent les renseignements chiffrés correspondants.

Importance relative des clientèles

française et étrangère par catégorie d'hôtels

(en % calculé sur les nuitées et les nuitées s'élevaient en 1965 à 100 millions)

Source = Bulletin statistique du Commissariat Général au Tourisme

CATEGORIES	Nuitées de touristes français	Nuitées de touristes étrangers	Ensemble
1 étoile	79	21	100
2 étoiles	69	31	100
3 étoiles	63	37	100
4 étoiles	42	58	100
Luxe	29	71	100
Ensemble	72	28	100

Par catégorie d'hôtels détermination du pourcentage de nuitées par rapport aux pourcentages précédents

CATEGORIES	Touristes Français		Touristes Etrangers	
	% précédent	% par rapport au total	% précédent	% par rapport au total
1 étoile	79	27,9	21	10,0
2 étoiles	69	24,5	31	14,1
3 étoiles	63	22,3	37	16,9
4 étoiles	42	15,0	58	26,6
Luxe	29	10,3	71	32,4
Total	282	100,0	218	100,0
% Total précédent	72		28	
Nombre de nuitées	72 millions		28 millions	

Il suffit ensuite d'appliquer les nouveaux pourcentages obtenus, au nombre total de nuitées pour obtenir le nombre de nuitées par catégorie d'hôtels. Les chiffres ainsi déterminés sont arrondis et exprimés en millions de nuitées.

Répartition du nombre de nuitées suivant la catégorie des
hôtels

Unité = Millions de nuitées

CATEGORIES	Touristes Français		Touristes Etrangers		Ensemble des nuitées
	Répartition	Nombre de nuitées	Répartition	Nombre de nuitées	
1 étoile	27,9 % x 72	20	10 % x 28	3	23
2 étoiles	24,5 % x 72	18	14,1 % x 28	4	22
3 étoiles	22,3 % x 72	16	16,9 % x 28	5	21
4 étoiles	15 % x 72	11	26,6 % x 28	7	18
Luxe	10,3 % x 72	7	32,4 % x 28	9	16
Nombre de nuitées		72		28	100

En employant le coefficient moyen de 72 qui résulte du tableau d'équivalence précédemment donné, on peut déterminer par catégorie d'hôtels, en arrondissant le nombre de chambres occupées en 1965 par les touristes, sans qu'il soit d'ailleurs possible de faire intervenir la durée du séjour.

Détermination du nombre de chambres occupées suivant
la catégorie des hôtels, à partir du nombre de nuitées

Unité = millions

CATEGORIES	Nombre de nuitées	Nombre de chambres occupées
1 étoile	23	16,5
2 étoiles	22	16,0
3 étoiles	21	15,0
4 étoiles	18	13,0
Luxe	16	11,5
Ensemble	100	72,0

Les prix moyens de chambre

Ces prix de chambre ont été calculés sur la base d'un guide touristique de 1966 dont les symboles ont été transformés, afin de les rendre cohérents avec les caractéristiques de l'hôtellerie homologuée. De plus, figure un certain nombre d'hôtels classés en hôtels de préfecture. Il suffisait, pour chaque hôtel, de noter le plus bas des prix figurant sur le guide et ensuite d'en faire l'addition. La somme est ensuite divisée par le nombre d'observations pour obtenir le prix moyen, par catégorie d'hôtels.

Détermination du prix moyen d'une chambre
par catégorie d'hôtels

(Les prix sont exprimés en francs et les quantités entre parenthèses désignent les nombres d'observations).

Régions de sondage	Luxe	4 étoiles	3 étoiles	2 étoiles	1 étoile	Hôtels de préfecture
Paris	650 (9)	1357 (26)	1188 (32)	2002 (77)	1615 (97)	X
"Portes de Paris"	X	X	X	57 (3)	158 (12)	X
Indre & Loire	45 (1)	22 (1)	144 (5)	201 (10)	444 (34)	283 (25)
Arcachon	X	X	30 (1)	144 (7)	82 (6)	X
Cannes	185 (3)	277 (6)	311 (9)	286 (12)	109 (6)	X
Total	880 (13)	1656 (33)	1673 (47)	2690 (109)	2408 (155)	283 (25)
Prix moyen	68 F	50 F	36 F	25 F	15 F	11 F

En partant des éléments précédents, on peut déterminer le prix moyen de la chambre pour chacune des régions de sondage retenues, tout en soulignant qu'en raison du petit nombre d'observations dans certaines catégories d'hôtels les chiffres ainsi obtenus peuvent être entachés d'une erreur assez forte.

Détermination du prix moyen d'une chambre
par région de sondage
et pour toutes catégories d'hôtels

Unités = Francs

Régions de sondage	Total des prix de chambres	Nombre d'observations	Prix Moyen
Paris	6.812	241	28,2
"Portes de Paris".....	215	15	14,3
Indre et Loire	1.139	76	15,0
Arcachon	256	14	18,3
Cannes	1.168	36	32,4
Total	9.590	382	25,1

Nota : Le prix moyen ainsi obtenu tient compte du prix moyen observé dans les hôtels de préfecture. Pour compléter ce tableau, il faut rappeler qu'un guide touristique ne fait pas le recensement d'hôtels existant mais se borne à en sélectionner quelques uns et c'est ainsi, par exemple, que les hôtels de préfecture apparaissent dans de petites villes de province mais pas dans les grands centres touristiques, ce qui ne les empêche pas pour autant d'exister et peut-être même de bien faire leurs affaires.

Le redressement des prix moyens de chambre

Ayant utilisé un guide touristique s'appliquant à l'année 1966, il a fallu redresser les prix pour les ramener aux prix de 1965 et c'est ce que nous avons fait en utilisant les indices annuels du prix des chambres d'hôtels de tourisme.

On a donc divisé l'indice de prix 1966 par l'indice de prix 1965. Les prix de 1965 étaient, dans ces conditions, de 8,5 % moins élevés que ceux de 1966. Dans ces conditions, on obtient les prix moyens par chambre pratiqués en 1965 et qui sont les suivants, après avoir été, bien entendu, arrondis :

Prix moyen par chambre en francs de 1965
pour chaque catégorie d'hôtels

Unité = Francs

Catégorie	Prix moyen par chambre
Luxe	62
4 étoiles	46
3 étoiles	33
2 étoiles	23
1 étoile	14
H.de préfecture	10

Evaluation du chiffre d'affaires théorique de l'hôtellerie de Tourisme

Connaissant maintenant le nombre de chambres occupées et les prix moyens pratiqués par chambre, on peut dresser le tableau suivant.

Evaluation du chiffre d'affaires théorique de l'hôtellerie de Tourisme

Unité = Nombre de chambres occupées
= Millions

Total = Millions de F.

CATEGORIES	Nombre de chambres occupées	Prix Moyen (en F)	TOTAL
1 étoile	16,5	14	231
2 étoiles	16,0	23	368
3 étoiles	15,0	33	495
4 étoiles	13,0	46	598
Luxe	11,5	62	713
Total	72,0	33,40	2.405

En admettant que le taux d'occupation des chambres par les touristes étrangers et que leurs dépenses moyennes ne sont pas fondamentalement différents de ceux des touristes français, on peut considérer que :

. La clientèle étrangère constitue 28 % de la recette précédente, soit 673 millions de francs.

. La clientèle française 72 % de cette même recette, soit 1732 millions de francs.

Il faut toutefois signaler que cette manière d'évaluer les recettes d'après l'origine de la clientèle doit être assortie de nombreuses réserves en raison de la fragilité d'un certain nombre de données.

Compte tenu des incertitudes rencontrées, nous n'avons pas dû devoir procéder à une détermination du chiffre d'affaires théorique pour chacune des régions de programme et ensuite pour chacun des départements qui la composent.

De même on aurait pu, en reprenant les bulletins statistiques du Commissariat au Tourisme, utiliser les renseignements qu'ils fournissent pour calculer - la fréquentation française et étrangère :

- . des stations classées de sports d'hiver
- . des stations balnéaires
- . etc...

Nous pensons qu'on arriverait ainsi à des chiffres aventureux sur le plan de la "micro-économie", alors que notre approche a été volontairement globale.

b) Les hôtels de préfecture

Le chiffre d'affaires théorique des hôtels de préfecture lorsqu'ils reçoivent des touristes peut maintenant être évalué.

On connaît le nombre de nuitées de l'ordre de 45 millions et le coefficient d'utilisation des chambres environ 67, ce qui donne 30,1 millions de chambres occupées par les touristes. Le dépouillement d'un guide touristique donne un prix moyen par chambre de 10 F par jour, sans qu'on fasse intervenir pour ces hôtels la dépense du petit déjeuner.

Pour 1965, on peut considérer que le chiffre d'affaires théorique des hôtels de préfecture est de 301 millions de francs.

En récapitulant maintenant les chiffres d'affaires théoriques de l'hôtellerie de tourisme (2.404 millions de francs) et de l'hôtellerie de préfecture (301 millions de francs) on arrive à un total de 2.705 millions qui est arrondi à 2,7 milliards de francs.

Pour être complet, il y aurait lieu d'ajouter les 300 millions de francs correspondant aux petits déjeuners, ce qui donnerait une dépense totale de 3 milliards de francs. Il en va de même du chiffre d'affaires pouvant résulter de la présence de bars (avec licence), de boissons non alcoolisées (sans licence) et de prestations diverses du genre blanchissage du linge ou nettoyage des vêtements, de frais de téléphone qui en dernier ressort sont facturés au client.

3. LES CHIFFRES OFFICIELS.

Une recette de 3,5 milliards de francs, même s'il ne s'agit que d'un ordre de grandeur doit, néanmoins, être confrontée avec d'autres données. Malheureusement, elles ne s'appliquent pas toujours à l'année 1965 qui est l'année de référence que nous avons étudiée.

Ainsi les établissements industriels et commerciaux en France en 1962 de l'I.N.S.E.E. (1) donnent pour le poste 771 de la nomenclature des activités économiques : "hôtel, hôtel-restaurant, maison meublée, pension de famille" :

- le nombre total d'établissements qui est de 58.710
- le nombre d'établissements occupant des salariés : 31.552
- le nombre total de salariés, soit 107.979
- l'effectif salarié dans les établissements par nombre de salariés employés.

Les établissements occupant 1 et 2 salariés employaient 27.768 personnes, soit 36 % du total, les établissements avec 3 et 5 salariés employaient 19.929 personnes (18 %).

Bien que la source de ces chiffres soit volontairement synthétique, les quelques chiffres précédents donnent un aperçu de la dimension relativement faible des établissements hôteliers.

Si on prend maintenant comme source, les chiffres de la Documentation Fiscale, on arrive à des données plus fines que celles qui viennent d'être utilisées.

Pour l'année 1963 qui doit être considérée comme assez récente, nous avons pu obtenir les résultats des entreprises de la section 77 hôtellerie, qui sont au régime du bénéfice réel et ceux de celles qui sont au régime du forfait en entrant davantage dans le détail des activités :

771-1 hôtel de tourisme,

771-2 hôtel (s.a.i.), hôtel-restaurant, industrie hôtelière : hôtel, hôtel-restaurant associé à une autre activité (sauf café).

771-3 maison meublée, appartements meublés : garni, logeur, loueur de garnis, de chambres meublées.

771-4 pension de famille, maison de séjour pour pèlerins, pour retraités, pension bourgeoise, maison d'étudiants.

771-5 hôtel-restaurant-café, café-hôtel, hôtel de gare avec buffet, hôtel-restaurant, café associé à une autre activité (n. d. a.)

Il est à souligner que l'activité 771 hôtel est très nettement distinguée de l'activité 772 qui recouvre les restaurants, les cafés-restaurants, brasseries. Dans le premier cas, on a une fonction à dominante de logement et dans le second, une fonction à dominante d'alimentation.

On trouvera, ci-après, les résultats de l'activité 771.

(1) Imprimerie Nationale et Presses Universitaires de France.

Résultats des exercices clos en 1963

Source = Documentation Fiscale

	Activités	Nombre total d'entreprises	dont passibles de l'impôt Société	Chiffre d'affaires (000 F)	Appointements et salaires (000 F)	Effectif en fin d'année
Régime du bénéfice réel	771.1	1.881	1.202	584.368	134.094	19.166
	771.2	2.629	1.461	534.526	106.611	17.043
	771.3	1.951	694	74.489	11.833	1.787
	771.4	360	188	36.813	5.350	1.158
	771.5	2.398	985	395.659	50.396	10.382
	Ensemble	9.219	4.530	1.625.855	308.284	49.536
Régime du forfait	771.1	7.449	-	180.432	17.976	6.082
	771.2	5.950	-	297.253	27.864	9.073
	771.3	82.332	-	237.896	5.407	2.655
	771.4	3.710	-	131.161	9.413	4.008
	771.5	15.340	-	735.575	42.900	15.922
	Ensemble	114.781	-	1.582.317	103.560	37.440
Total des 2 régimes.....		124.000	4.530	3.208.172	411.844	86.976

La Documentation Fiscale a pu aussi nous fournir les résultats plus récents en nous faisant observer qu'il s'agissait de ceux des entreprises au bénéfice réel pour les exercices clos en 1964 et de ceux des entreprises soumises au régime du forfait pour les résultats des exercices clos en 1965.

Comme il s'agit de chiffres fiscaux, nous n'avons pas essayé de les redresser en faisant intervenir les indices de prix et nous nous sommes contentés de les additionner purement et simplement. Il s'agit donc de chiffres bruts.

Résultats des exercices clos en 1964 et 1965

Source = Documentation Fiscale

	Activités	Nombre total d'entreprises	dont passibles de l'impôt Société	Chiffre d'affaires (000 F)	Appointements et salaires (000 F)	Effectif en fin d'année
Régime du bénéfice réel 1964	771.1	1 880	1.225	625.034	149.379	18.252
	771.2	2.660	1.513	590.674	119.440	16.709
	771.3	1.917	.695	83.173	13.300	1.598
	771.4	344	184	38.708	5.780	989
	771.5	2.444	1.007	444.778	57.575	10.168
	Ensemble	9.245	4.624	1.782.367	345.474	47.716
Régime du forfait 1965	771.1	6.448	-	217.668	21.684	6.718
	771.2	6.232	-	369.568	36.082	11.146
	771.3	95.659	-	324.814	7.033	3.064
	771.4	3.472	-	145.364	10.796	3.912
	771.5	15.127	-	882.935	57.298	17.507
	Ensemble	126.938	-	1.940.349	132.893	42.347
Total des 2 régimes		136.183	4.624	3.722.716	478.370	90.063

Il est bien évident que les résultats fournis par la Documentation Fiscale et les chiffres que nous avons nous-mêmes déterminés ne peuvent être comparés du fait que les bases ne sont pas les mêmes et qu'ils sont établis dans un esprit totalement différent.

Un compte d'exploitation fiscal et un compte économique ne sont pas des éléments à la fois cohérents et concordants. Néanmoins, les ordres de grandeur sont à retenir. Selon des chiffres officiels, l'activité de la fonction hôtellerie (au sens large), correspond à un chiffre d'affaires d'environ 3,7 milliards de francs. Cette fonction hôtellerie vue sous un angle plus restrictif et aussi plus spécialisé nous permet d'arriver à un chiffre d'affaires théorique, de l'ordre de 3,80 milliards de francs, pour le tourisme.

II - LE TOURISME DE PLEIN AIR ET FAMILIAL

La clientèle du tourisme, ne comporte pas que des personnes ayant des moyens financiers leur permettant de fréquenter l'hôtellerie classée. Il y a aussi certaines personnes qui sont attirées par le tourisme de plein air qui leur offre la possibilité de se rapprocher encore davantage de la nature et tous ceux qui recherchent des formes de tourisme moins onéreuses pour passer leurs vacances avec leur famille parce que leurs moyens plus modestes ne leur permettent pas, le plus souvent, de faire autrement.

Ceci explique aussi qu'à côté d'entreprises à gestion commerciale proprement dite, figurent des associations touristiques sans but lucratif et des activités touristiques émanant de l'initiative des collectivités locales qui prennent souvent la forme de terrains de camping municipaux.

En 1965, l'ensemble des dépenses des ménages pour le tourisme de plein air et familial a représenté une dépense de l'ordre de 200 millions de francs, dont le tableau, ci-après, donne la ventilation.

On va ensuite étudier les différentes formes de tourisme de plein air et familial sous l'angle de la dépense correspondant à la fonction d'hébergement ou assument ces formes de tourisme, les dépenses d'équipement, d'alimentation ainsi que les autres dépenses n'étant pas étudiées ici.

Tourisme de plein air et familial

Capacité d'hébergement, fréquentation et chiffre d'affaires

Année 1965

Unité = Places (ou lits) disponibles : milliers de francs
 Nuitées : millions de francs
 Chiffre d'affaires : millions de francs

	Nombre d'installations	Places (ou lits) disponibles	Nuitées	Prix moyen de la nuitée	Chiffre d'affaires	Pourcentage
Terrains de camping	3.614	1.000,0	110,0	1,40 F	155,0	77,0
<u>dont</u> camps de tourisme	107	-	2,7	2,75 F	5,5	2,7
Villages de vacances.....	74	25,0	2,2	5 F	11,0	5,5
Auberges de vacances(jeunesse)	280	15,0	0,7	3 F	2,1	1,0
Maisons familiales de vacances	417	41,5	4,8	4 F	19,0	9,4
Gîtes de France	6.000	30,0	2,0	3 F	6,0	3,0
Auberges rurales	510	9,9	1,3	6 F	7,8	3,9
Refuges de montagne	125	4,8	0,1	3 F	0,3	0,2
TOTAL	11.020	1.112,7	119,3	1,69 F	201,2	100,0
TOTAL arrondi	11.000	1.110,0	119,0	1,70 F	200,0	-

1. LES TERRAINS DE CAMPING ET LES CAMPS DE TOURISME.

Pour reprendre les termes du bulletin statistique du Commissariat Général au Tourisme : "le camping constitue le mode d'hébergement le plus simple. L'emplacement seul est fourni au campeur qui doit transporter avec lui sa tente, (ou caravane), son matériel de couchage, son matériel de cuisine et de repas".

Selon les estimations des professionnels du camping, la surface totale des terrains français dépasserait assez largement 400.000 hectares, ce qui permettrait ainsi d'accueillir en même temps un million de campeurs. La recette des terrains de camping a atteint 155 millions de francs, en 1965.

On sait que le nombre de nuitées est passé de 90 millions de francs en 1963 à 110 millions de francs en 1964 et que ce chiffre est resté constant en 1965. Toutefois, ce nombre de nuitées comprend 2,7 millions de nuitées passées dans les camps de tourisme.

D'après les estimations professionnelles, on considère que les campeurs sont en général des familles composées de 4 personnes. On obtient, pour arrondir, les chiffres 27 millions de ménages ayant passé sous la même tente ou sous la même caravane une nuit. (On appellera cette donnée la nuitée ménage) et 0,5 million de nuitées-ménage dans les camps de tourisme.

a) Les redevances moyennes

La redevance versée par un ménage est la somme du prix de la nuitée individuelle, et des prix de l'emplacement de la voiture et de la tente (ou de la caravane). Ainsi toujours dans le cas d'un ménage de 4 personnes en 1968, la dépense journalière est de :

- 12,40 francs dans un camp de tourisme,
- 8,80 francs dans un terrain de 1ère catégorie,
- 8,40 francs dans un terrain de 2ème catégorie,
- 6,00 francs dans un terrain de 3ème catégorie,
- 2,40 francs dans un terrain de 4ème catégorie.

La redevance pour la nuitée individuelle varie de 2,50 francs à 0,50 francs, celle pour la voiture, qui est d'ailleurs la plus souvent tarifée au même prix que l'emplacement de la tente, de 1,20 francs à 0,20 francs.

Ces prix officiels ont été ramenés aux prix de 1965 en utilisant les indices annuels des redevances tels qu'ils sont publiés par l'INSEE et par les Bulletins Statistiques du Commissariat Général au Tourisme.

On obtient ainsi pour 1965 le prix de la redevance correspondant à la nuitée-ménage telle qu'elle a été définie et compte-tenu de l'emplacement, non seulement d'une tente ou d'une caravane, mais encore de celui d'une voiture.

Redevance nuitée-ménage par catégorie de terrains de camping versée en 1965

Unité = en francs

Camp de tourisme	1 ère catégorie	2e catégorie	3e catégorie	4e catégorie
11	7,70	7,40	5,30	2,10

Tous ces prix ont été arrondis pour simplifier les calculs ultérieurs et doivent être considérés comme des prix moyens de leur catégorie, bien que certains terrains fassent bénéficier les enfants de moins de 7 ans de réductions de prix, que tous les campeurs ne constituent pas des ménages de 4 personnes ou que des clubs consentent un abattement de prix de l'ordre de 20 % lorsque le campeur est titulaire d'une licence. Enfin, les redevances varient avec les départements et la situation des terrains.

b) Les nombres de nuitées-ménages.

Si l'on connaît avec exactitude le nombre de terrains aménagés ou le nombre de camps suivant la capacité en campeurs, ou suivant leur surface en hectares, on sait moins bien comment se répartit la fréquentation des touristes en fonction des catégories de camps.

Pour résoudre cette difficulté, nous avons eu recours à la même pondération que celle qui est utilisée pour calculer l'indice annuel des redevances sur les terrains de camping.

En terrains de camping proprement dits, les camps ont un poids respectif de 10 % pour la 1ère catégorie, 30 % pour la 2ème catégorie, 40 % pour la 3ème catégorie, 20 % pour la 4ème catégorie.

On considèrera que les 27 millions de nuitées-ménages ont été passées sur les terrains de camping dans les mêmes proportions que celles que l'on vient d'indiquer. On obtient ainsi des nombres de "nuitées-ménages" par catégories de terrains qui sont ensuite multipliés par la redevance moyenne correspondante, ce qui donne la dépense, c'est-à-dire le chiffre d'affaires théorique des terrains de camping. Les résultats obtenus ont été volontairement arrondis.

Pour les camps de tourisme, il a suffi de multiplier les 0,5 million de nuitées-ménage par la redevance correspondante, soit 11 francs, pour déterminer le chiffre d'affaires théorique.

On peut ainsi dresser le tableau suivant dont les résultats ne tiennent pas compte volontairement de la taxe de séjour, lorsqu'elle est exigible, qui est de 0,08 francs par personne et par jour.

Recette des terrains de camping en 1965

Unités : - Nombre de nuitées-ménages : millions de francs
 - Redevance par nuitée-ménage : francs
 - Dépense totale : millions de francs

	1 ère catégorie	2 ème catégorie	3 ème catégorie	4 ème catégorie	camp de tourisme	TOTAL
Pondération	10 %	30 %	40 %	20 %	-	100 %
Nombre de nuitée-ménage ..	2,70	8,10	10,80	5,40	0,50	27,5
Redevance par nuitée-ménage ...	7,70	7,40	5,30	2,10	11,00 [*]	5,64
Dépense totale...	20,80	60,00	57,30	11,40	5,50	155,00

* Ce nombre est obtenu à partir du rapport Dépense totale/Nombre de nuitées-ménage.

A côté de ces recettes, il est intéressant de signaler qu'en 1965, les prêts accordés par le Commissariat Général au Tourisme sur les crédits mis à sa disposition par le Fonds de Développement Economique et Social se sont élevés à 10,068 millions de francs, soit près de 46 % de l'aide accordée au tourisme de plein air et familial. L'ensemble de ces prêts représentait à l'époque, une somme de 22,079 millions de francs.

En conservant toujours les mêmes données, nous avons calculé le prix moyen de la nuitée-ménage sur les terrains de camping. Il est de 5,5 francs et en conservant le ménage de 4 personnes de 1,4 franc par campeur, compte tenu de l'existence de la tente (ou de la caravane) et du véhicule automobile. En revanche, pour les camps de tourisme, s'il s'élève à 11 francs par ménage, il est de 2,75 francs par personne.

Ces chiffres modestes ne doivent pourtant pas faire illusion, ils sont à majorer sensiblement car le touriste a des frais d'équipement qui sont lourds et qui devraient théoriquement être amortis. Ce sont précisément ces dépenses d'équipement concernant les caravanes de camping, le matériel de camping auxquelles nous consacrons des chapitres spéciaux.

2. LES VILLAGES DE VACANCES.

Cette forme de tourisme a pour but de recevoir dans des sites touristiques des clients qui sont logés dans des installations de type pavillonnaire. Ils font des séjours en pension complète dans une atmosphère de vie collective. Nous étudierons seulement ici la fonction hébergement qui peut être quantifiée grâce aux nuitées ou aux journées-séjour que l'on connaît, sans faire intervenir le prix de l'alimentation servie sous forme de repas. La recette correspondant à cette fonction hébergement s'est élevée pour les villages de vacances à 11 millions de francs en 1965.

Les Bulletins Statistiques du Commissariat Général au Tourisme évaluent en 1965 à 74 le nombre d'installations de ce type appartenant d'ailleurs aussi bien à des sociétés commerciales qu'à des associations, le nombre de places disponibles étant de 25.000

On ne connaît pas le nombre de nuitées passées dans ces villages en 1965 mais l'on peut retenir celui de 1964 qui était de 2,2 millions, en diminution d'ailleurs sur celui de 1963 où l'on avait enregistré 2,3 millions de nuitées.

Ces villages de vacances offrent tantôt des bungalows, tantôt des pavillons pouvant comprendre soit un studio, soit un deux-pièces, soit un trois-pièces et tout le problème consiste à déterminer l'unité d'hébergement pour pouvoir fixer un prix moyen.

D'après les indications professionnelles que nous avons pu recueillir, il semblerait que la formule correspondant au "deux-pièces" permettant de loger 5 personnes est celle qui est à retenir. Le prix de location hebdomadaire était de 175 francs en 1965, il tient compte de la qualité de l'emplacement du village de vacances selon qu'il est à la campagne, au bord de la mer ou en montagne.

Dans ces conditions, le prix de l'hébergement pour une personne est de 35 francs par semaine et par conséquent de 5 francs par journée de séjour (ou par nuitée).

Dans le cas des studios ou des bungalows, la location moyenne coûtait en 1965, 120 francs par semaine et permettait de loger 3 personnes, ce qui donne un prix moyen à la nuit de 6 francs par personne. Dans les 3 pièces, la location hebdomadaire était de 200 francs et correspondait à une occupation par 7 personnes environ. On arrive ainsi pour ces deux catégories de logement à un prix moyen, par personne, et par jour, de 4 francs.

Comme on connaît le nombre de nuitées qui est de 2,2 millions en 1965, il suffit de le multiplier par le prix moyen de 5 francs déjà obtenu pour déterminer le chiffre d'affaires théorique réalisé par les villages de vacances, pour leur fonction hébergement qui est à séparer très nettement des autres fonctions qu'ils assument également à savoir : nourriture des clients, distractions ou sports gratuits, transport, lorsque le prix de ce dernier est compris dans le forfait vacances.

On arrive ainsi pour les villages de vacances à une recette de l'ordre de 11 millions de francs, en 1965.

3. LES AUBERGES DE VACANCES.

Il s'agit, ici, plus spécialement du tourisme des jeunes dont on étudiera la forme la plus connue qui est celle des auberges de la jeunesse.

On en comptait 280 en 1965 représentant environ 15.000 places. La fréquentation totale partagée à peu près également entre les jeunes étrangers et les jeunes français a été de 700.000 nuitées en 1965, 725.000 en 1966 et 712.000 en 1967.

L'une des caractéristiques de cette forme d'hébergement est son prix peu élevé. Un prix de 3 francs pour une nuitée en 1965 est celui qui est à retenir, ce qui représente une recette totale, pour les centres d'hébergement situés en France, de 2,1 millions de francs.

4. LES MAISONS FAMILIALES DE VACANCES.

Dans ces établissements, les pensionnaires participent au service tout en bénéficiant d'une organisation de loisirs (culturels, sportifs, éducatifs).

On dénombrait en 1965, 417 installations correspondant à 41.500 places, en 1966 451 maisons familiales pour 44.000 places et 472 maisons familiales en 1967. Le nombre de nuitées enregistrées s'est élevé en 1965 à 4,8 millions, il atteint 5 millions en 1967.

Les prix de pension sont variables avec les établissements et sont réduits lorsqu'il y a des enfants. Néanmoins, un prix d'hébergement de 4 francs par jour et par personne, correspond au prix moyen applicable à 1965, ce qui représente une recette totale correspondant aux nuitées de 19 millions de francs à cette époque.

5. LES GITES DE FRANCE.

Cette forme d'accueil permet d'aménager d'entretenir et de développer l'habitat rural en vue de son utilisation, au moins partielle, à des fins touristiques. Il s'agit tantôt de logements, tantôt de simples pièces louées meublées et dont le confort s'améliore sans cesse.

On comptait 6.000 gîtes pour 30.000 places en 1965, 7.000 gîtes pour 35.000 places en 1966 et 8.000 gîtes pour 39.500 places en 1967. Le nombre de nuitées est passé de 2 millions en 1965 à 2,5 millions en 1967.

En 1965, le prix moyen d'une location permettant de recevoir 5 personnes était d'environ 110 francs par semaine, ce qui correspond à une dépense par personne et par nuit de l'ordre de 3 francs.

La recette des gîtes de France à cette époque aura été d'environ 6 millions de francs.

6. LES AUBERGES RURALES.

C'est une formule en plein développement qui vise à encourager les hôtels modestes, ne pouvant prétendre bénéficier d'une homologation du Commissariat Général au Tourisme, à se moderniser dans le cadre d'une charte particulière.

On dénombrait 510 auberges en 1965, offrant 10.000 places qui à cette époque ont permis aux touristes de passer 1,3 million de nuitées.

Pour 1965, il faut retenir un prix moyen de 12 francs par nuit pour une chambre équipée d'un lit à 2 personnes, ce qui correspond à une dépense moyenne de 6 francs par personne.

Dans ces conditions, la recette des auberges rurales s'est élevée à 7,8 millions de francs.

7. LES REFUGES DE MONTAGNE.

On recensait en 1965, 125 refuges de montagne susceptibles d'offrir 4.800 places, ce qui correspond à l'hébergement de 80.000 alpinistes. Le nombre de nuitées est estimé à 100.000.

Bien qu'on rencontre une très large dispersion dans les prix pratiqués, il semble néanmoins qu'un prix moyen de 3 francs par nuitée, puisse être retenu ce qui a représenté en 1965, une recette pour les refuges de montagne de 0,2 million de francs.

Les différentes formes de tourisme de plein air et familial que l'on vient d'étudier ont permis aux touristes de passer 119 millions de nuitées en 1965, le camping intervenant à lui seul pour 110 millions de nuitées, soit plus de 92 % du total. On remarquera en passant, que ce dernier chiffre est supérieur à celui du total des nuitées enregistrées dans l'hôtellerie de tourisme homologuée, qui s'élevait toujours en 1965, à 100 millions de nuitées.

Ce tourisme de plein air et familial ne représente qu'un chiffre d'affaires très inférieur en se plaçant toujours sur le plan de la fonction hébergement. La recette totale atteint 0,2 milliard de francs contre 2,7 milliards de francs pour l'hôtellerie de tourisme, cette dernière étant 16,5 fois supérieure, tout en précisant bien que la différence des services rendus à l'utilisateur explique cet écart de prix.

Néanmoins, et c'est une conclusion qu'il nous paraît intéressante de souligner, le tourisme de plein air et familial accueille un nombre de personnes dont on a parfois du mal à mesurer toute l'importance.

On supposera qu'en 1965, la durée moyenne d'hébergement a été, dans cette forme de tourisme de 20 jours par personne, ce qui correspond soit à plusieurs séjours sur des terrains de camping différents, soit à un seul séjour dans une maison familiale. De plus, ce chiffre de 20 jours nous paraît un ordre de grandeur satisfaisant car il permet au touriste, soit d'être reçu en supplément dans sa famille ou chez des amis occupant une maison construite en dur, soit de faire du camping sauvage qui n'est pas recensé ou même tout simplement, et à condition qu'il en ait les moyens, d'aller passer quelques jours à l'hôtel.

On sait que le tourisme de plein air et familial représente 120 millions de nuitées (ou 110 millions pour le seul camping), ce qui divisé par les 20 jours dont nous venons de parler donne 6 millions de personnes (dont 5,5 millions de personnes pour le camping).

Exprimé en termes de nombre de ménages, qui sont supposés être composés de 4 personnes en moyenne, on arrive ainsi à 1,5 million de ménages pour le tourisme de plein air et familial ou un peu moins de 1,4 million de ménages de campeurs.

Ces chiffres même s'ils ne s'appliquent qu'à 1965 montrent bien toute l'importance du tourisme de plein air et familial et toute la vaste population de touristes qu'il sait attirer.

III - LA NAVIGATION DE PLAISANCE

La navigation de plaisance est, à la fois, une réalité agréable pour les consommateurs et un concept qu'il est assez difficile de mesurer avec exactitude, sur le plan économique. En effet, l'imprécision des définitions employées fait qu'il recouvre des domaines fort divers qui ne coïncident pas toujours.

Le consommateur recherche une satisfaction qu'il associe plus ou moins à une dépense (1). On estime, en effet, qu'il y a trois usagers pour un bateau, ceux-ci pouvant être aussi bien le propriétaire du navire, des membres de sa famille ou des invités. En prenant comme base un parc de 175.000 bateaux, on arrive à un effectif de 525.000 plaisanciers en France c'est-à-dire un demi million de personnes.

Aux Etats-Unis, on comptait en 1967, 26 millions d'américains pratiquant la navigation de plaisance et un parc de bateaux à moteur, pour ne pas faire intervenir la voile qui est moins développée, de 5,4 millions de navires.

En termes de structures, on se heurte à un certain nombre de difficultés. En voici deux exemples : les industriels construisant des navires en bois, en acier ou en plastique n'ajoutent pas à leur chiffre d'affaires celui des constructeurs de bateaux pneumatiques du type marine qui ont un syndicat à part relevant de l'industrie de caoutchouc.

Du fait de critères différents, les statistiques de production des constructeurs français ne sont pas rigoureusement comparables avec les immatriculations de navires de la Marine Marchande, lesquelles sont à leur tour différentes des statistiques de la Douane, concernant la francisation des navires.

Sous ces réserves, on retiendra néanmoins que la dépense des français pour la navigation de plaisance s'est élevée en 1967 à quelques 555 millions de francs.

Pour fixer les idées, cette somme représente 7,3 % environ du chiffre d'affaires de la Régie Renault, en 1967. On peut donc dire que l'ensemble des dépenses des français pour la plaisance équivaut, à un peu moins, du douzième des ventes de la Régie, laquelle emploie 95.000 personnes au total (2).

- (1) Cette partie consacrée à la navigation de plaisance a été rédigée à l'époque où celle-ci bénéficiait de l'exemption de la TVA. A partir du 1er janvier 1969, la TVA au taux intermédiaire de 13 % sur le prix toutes taxes comprises (soit 14,95% sur le prix hors taxe) sera appliquée sur les ventes de navires et les équipements. Les milieux professionnels redoutent que cette majoration de prix ralentisse le développement de la navigation de plaisance, car l'élasticité de la demande par rapport aux prix est mal connue en ce domaine.
- (2) Les affaires les plus importantes, hors des Etats-Unis : FORTUNE numéro de septembre 1968. La Régie Renault y est donnée comme la première affaire française et la seizième, hors des Etats-Unis

Le tableau, ci-après, présente les différents postes de dépenses des français en matière de navigation de plaisance, leur montant et leur valeur en pourcentage par rapport au total.

Récapitulation des dépenses des français en matière
de navigation de plaisance
en 1967

Unité = millions de francs

Postes	Montant	Pourcentage
Constructions neuves	155	29,73
Importations de moteurs de hors-bord	22	3,96
Marges, accessoires, voilerie, accastillage, petit équipement, divers	100	18,02
Remorques de transport	9	1,62
"Structures gonflables"	30	5,41
Carburant utilisé	66	11,89
Entretien des navires	50	9,01
Ecoles de voile	50	9,01
Assurance de la plaisance	15	2,70
Gardiennage, frais portuaires de clubs et divers	36	6,49
Revente des navires d'occasion	12	2,16
TOTAL	555	100,00

On va maintenant étudier successivement les différents postes de ce tableau.

1. LES CONSTRUCTIONS NEUVES.

a) Les ventes

Selon la Fédération des Industries Nautiques, le chiffre d'affaires des constructeurs de navires de plaisance s'est élevé, en millions de francs à :

	1965	1966	1967
Ventes	130	140	150

555
- 189
466

A l'époque où l'étude a été faite, le chiffre d'affaires de la profession était évalué provisoirement à 150 millions de francs, alors que les résultats définitifs le situent dans la réalité un peu au-dessus de 148 millions de francs. Nous avons conservé tout au long de cette étude les premières évaluations qui sont en fait à considérer comme des résultats provisoires.

Ces ventes s'entendent, le plus souvent hors T.V.A., ce qui d'ailleurs est l'une des caractéristiques de la navigation de plaisance, et ne font pas de distinction entre celles qui sont facturées aux particuliers commandant le navire de leur choix, directement à un chantier et celles faites aux réseaux de distribution ou aux agents de ces mêmes constructeurs.

Dans la réalité, la Fédération qui regroupe plusieurs syndicats différents a l'habitude d'additionner leurs ventes pour parvenir à un total qui est en définitive le chiffre d'affaires de l'ensemble des spécialistes de la navigation de plaisance. Aussi, donnons-nous à titre indicatif, les montants obtenus au cours de différentes années en précisant que ces chiffres correspondent à une partie non négligeable des dépenses des consommateurs ; elles ne les englobent pas toutes.

Il est utile, néanmoins, de présenter les chiffres fournis par la Fédération des Industries Nautiques pour avoir une idée précise de l'évolution des activités des membres de sa profession.

Les résultats du tableau suivant sont exprimés en millions de francs.

	1956	1959	1961	1962	1963	1964	1965	1966
C.A. de la profession	30	72	120	160	200	230	250	270

Si on prend comme base 100 l'année 1956, on constate qu'en 1966 on est passé à l'indice 900, soit un taux d'accroissement annuel très voisin de 25 %.

L'exportation :

Les ventes des constructeurs de navires telles qu'elles sont données par la Fédération des Industries Nautiques incluent les exportations

En fait, les statistiques douanières ne permettent pas aisément de retrouver la trace de ces exportations du fait qu'elles prennent comme base, tantôt des nombres d'unités, tantôt des tonneaux de jauge brute totale. (Il s'agit des postes 89.01.22, 23, 24, 62, 66, 67, 68, 69 de la Nomenclature des Douanes).

Quand on totalise ces exportations, on arrive à des sommes qui sont de l'ordre de 16 millions de francs en 1965, 21 millions en 1966, 22 millions en 1967.

Sur les conseils des professionnels, nous avons préféré retenir une exportation de l'ordre de 10 % du chiffre d'affaires des constructeurs français, du fait que ceux-ci exportent un assez grand nombre de petits bateaux d'une valeur unitaire relativement peu élevée (dériveurs légers). En revanche, la France importe à l'état neuf, des navires d'un prix moyen élevé (cabin - cruisers).

L'importation.

Les statistiques douanières fournissent des chiffres que les professionnels considèrent également avec une certaine suspicion du fait d'ailleurs que les bateaux d'occasion vendus par des étrangers en France interviennent dans ces statistiques, au même titre que les bateaux neufs.

Selon les chiffres de la douane, les importations se seraient élevées à 2,7 millions de francs en 1965, 2,5 millions de francs en 1966 et 2,2 millions de francs en 1967.

En revanche, les professionnels jugent que ces importations sont trop faibles et qu'elles sont à majorer. Selon eux, elles représenteraient, en réalité, 20 % du chiffre d'affaires des constructeurs.

On détermine ainsi les achats nets des français pour les navires de plaisance neufs en signalant que les sommes auxquelles on parvient sont considérées à 100 % comme la consommation des ménages, la part des achats des entreprises étant supposée être négligeable. (Les canots pneumatiques, du type marine, n'interviennent pas dans ces chiffres).

On obtient ainsi le tableau suivant :

Achats nets des ménages pour des navires de plaisance

Unité = millions de francs

	1965	1966	1967
Ventes de constructions neuves en France, hors T.V.A.	130	140	150
- Exportation (estimée à 10%)....	<u>13</u>	<u>14</u>	<u>15</u>
Solde	117	126	135
+ Importation (estimée à 20%)....	<u>26</u>	<u>28</u>	<u>30</u>
= Achats nets des ménages	143	154	165

b) Les navires fabriqués en France.

Les sources d'information sont à la fois celles du Bureau de la Plaisance de la Marine Marchande déjà publiées par le Bulletin Statistique du Commissariat Général au Tourisme et celles émanant de la Fédération des Industries Nautiques. Elles englobent les navires destinés à l'exportation et aussi une rubrique "Autres embarcations" que nous donnons ici pour mémoire.

De plus, pour rendre cohérents les chiffres provenant de ces deux sources, il nous a été recommandé d'assimiler pour les chiffres provenant de la Fédération, les postes 1, 2, 5 et 6 aux navires de moins de 2 tonneaux de jauge brute et les postes 3, 4, 7 et 8 aux navires de plus de 2 tonneaux de jauge brute.

On obtient ainsi le tableau suivant :

La construction nautique de plaisance en France

Unité = en nombre

Jauge brute estimée	Types de navires	1965	1966	1967
	<u>BATEAUX A VOILE</u>			
Inférieurs à 2 tonneaux	1. Dériveurs légers et voiliers de sport à guille (y compris les catamarans)	9.995	9.350	8.570
	2. canots à voile de pêche ou de promenade de longueur égale ou supérieure à 3,35 m	1.580	1.860	2.100
Supérieurs à 2 tonneaux	3. voiliers habitables de longueur inférieure à 7,50 m	1.370	1.415	1.598
	4. voiliers habitables de longueur égale ou supérieure à 7,50 m	289	315	382
	<u>BATEAUX A MOTEUR</u>			
Inférieurs à 2 tonneaux	5. Dinghies et canots à moteurs hors-bord de longueur égale ou supérieure à 3,35 m	4.300	4.460	4.329
	6. Runabouts de sport et canots à moteurs fixes	275	320	621
Supérieurs à 2 tonneaux	7. Cabin-Cruisers et vedettes habitables de longueur inférieure à 7 m...	820	880	1.028
	8. Cabin-cruisers et vedettes habitables de longueur égale ou supérieure à 7 m.	145	185	180
	<u>AUTRES EMBARCATIONS</u>			
Mémoire	9. Embarcations pneumatiques susceptibles de recevoir des moteurs.	18.000	25.600	28.200
Mémoire	10. Prames, Youyous, annexes et toutes embarcations à voile ou à moteur de longueur inférieure à 3,35 m.....	4.650	6.115	5.747
	TOTAL GENERAL	41.424	50.500	52.755

Source Syndicat National des constructeurs de navires et embarcations de plaisance: 34, Avenue de Neuilly à Neuilly-sur-Seine

En se limitant aux seuls navires à voile et à moteur, on peut dresser les tableaux suivants :

Nombre de bateaux construits en France en fonction
du mode de propulsion

Mode de propulsion	Jauge brute estimée	1965	1966	1967
Bateaux à voile	inf. 2 t x sup. 2 t x	11.575 1.659	11.210 1.730	10.670 1.980
TOTAL		13.234	12.940	12.650
Bateaux à moteur	inf. 2 t x sup. 2 t x	4.575 965	4.780 1.065	5.010 1.208
TOTAL		5.540	5.845	6.218
Ensemble		18.774	18.785	18.768

Nombre de bateaux construits en France en fonction
de la jauge brute estimée

Jauge brute estimée	Mode de propulsion	1965	1966	1967
Moins de 2 tonneaux	Bateau à voile	11.575	11.210	10.670
	Bateau à moteur	4.575	4.780	5.010
TOTAL		16.150	15.990	15.680
Supérieurs à 2 tonn.	Bateau à voile	1.659	1.730	1.980
	Bateau à moteur	965	1.065	1.208
TOTAL		2.624	2.795	3.188
Ensemble		18.774	18.785	18.868

Il est intéressant de rapprocher les nombres de bateaux construits en France, tels qu'ils résultent des trois tableaux précédents de l'effectif des navires de plaisance immatriculé par la Marine Marchande.

Bien que celle-ci arrête ses statistiques au 30 septembre de l'année alors que les constructeurs utilisent l'année civile, on constate d'assez grandes disparités que nous n'arrivons d'ailleurs pas à expliquer. 30.052, 31.297 et 28.233 navires de plaisance ont été immatriculés par celle-ci au cours des années 1965, 1966, 1967 (1).

Les constructeurs, au sens large, ont fabriqué 41.424 navires en 1965, 50.500 en 1966 et 52.755 en 1967, la différence trouvant son origine soit dans les mécanismes de l'importation et de l'exportation, soit surtout dans l'apparition des navires pneumatiques qui ne comprennent aucun engin de plage.

En ce qui concerne les embarcations pneumatiques, nous n'avons pu obtenir que des renseignements fractionnés, ainsi qu'on le verra quand on abordera ce sujet (paragraphe 5).

D'autre part, nous ne sommes pas parvenus à retrouver la trace des navires de plaisance qui sont achetés T.V.A. incluse par des particuliers pour naviguer sur des lacs ou les rivières à l'intérieur de la France. Il ne nous est pas possible d'indiquer ce que cette flotte de plaisance représente par rapport à la "Plaisance Marine" francisée par la douane et immatriculée par la Marine Marchande.

c) Les structures professionnelles.

Nous précisons qu'il s'agit d'informations recueillies auprès d'instances professionnelles et non pas de chiffres résultant de statistiques fiscales.

Les constructeurs de navires de plaisance dont on connaît maintenant le chiffre d'affaires, emploient un peu moins de 3.000 personnes au total et versent 47 millions de salaires bruts.

Il existe 190 entreprises environ d'importance fort différente. 5 d'entre elles représentent 20 % du chiffre des ventes de la profession, elles emploient chacune plus de 200 ouvriers. Les autres affaires sont petites et même très petites et il semble que la tendance actuelle soit de les orienter vers des fabrications à l'unité ou vers l'entretien et la réparation des navires en service. Leurs faibles dimensions ne leur permet pas d'aborder la construction en série.

Néanmoins, des chantiers disparaissent et il suffit de lire la presse spécialisée pour se rendre compte des règlements judiciaires qui interviennent.

On peut dire qu'actuellement la profession de constructeurs de navires évolue et qu'une tendance à la concentration des chantiers les plus importants se manifeste au détriment des plus petites entreprises mal armées pour faire de la série. Il ne semble pas, néanmoins, qu'en raison de la demande actuelle, il faille précipiter les choses.

(1) On verra un peu plus loin que la douane a francisé 31029 navires entre le 31 août 1966 et le 31 août 1967.

d) Le parc des navires de plaisance.

Comme on le sait, la Marine Marchande publie l'effectif total de la flotte de plaisance en mer. Au 1er octobre 1967, elle recensait 141.500 navires de moins de 2 tonneaux et 34.921 navires de plus de 2 tonneaux ce qui donne un total de 176.421 bateaux à voile et à moteur immatriculés.

Les douanes constatent la nationalité des navires et délivrent un acte de francisation qui permet à l'acquéreur d'être exonéré de la T.V.A. lorsqu'il paye un navire qui lui est livré. Il semblerait donc normal que les douanes qui recensent des navires de plaisance francisés trouvent un nombre de navires correspondant à celui de la Marine Marchande.

En fait, il n'en est rien ainsi que le révèle le tableau suivant.

Statistiques des navires de plaisance
francisés au 31 août 1967

Régions	- de 2 tonneaux	2 à 5 Tx exclus	5 à 10 Tx exclus	10 à 20Tx exclus	+ de 20 tonneaux	TOTAUX
Nord (..... Pas-de-Calais)	3.667	599	85	10	2	4.363
Seine-Maritime (sauf Le Havre et Fécamp) Somme	4.575	536	102	17	10	5.240
Le Havre) Fécamp (.....	1.557	539	124	22	9	2.251
Calvados(Manche).....	8.208	1.591	349	34	20	10.202
Côtes-du-Nord	2.865	732	74	7	-	3.677
Ille-et-Vilaine	3.103	1.053	294	62	11	4.523
Finistère	10.217	1.905	259	29	11	12.421
Morbihan	7.098	1.488	227	23	5	8.841
Loire-Atlantique(Vendée).....	10.972	1.950	272	30	11	13.235
Charente-Maritime	5.857	1.318	341	26	8	7.550
Gironde	7.854	2.442	254	56	3	10.609
Basses-Pyrénées	2.364	438	109	34	4	2.949
Pyrénées-Orientales ...	4.662	533	70	14	4	5.283
Hérault	6.825	943	162	33	12	7.975
Bouches-du-Rhône	13.934	2.657	709	101	23	17.424
Var	13.672	3.147	811	163	76	17.869
Alpes-Maritimes	13.473	3.414	833	269	131	18.120
Corse	3.766	462	80	10	8	4.326
TOTAUX GENERAUX	124.669	25.747	5.155	939	348	156.858

On arrive ainsi à deux résultats différents :

- 176.421 bateaux immatriculés pour la Marine Marchande,
- 156.858 bateaux francisés pour la Douane.

L'écart est de 20.000 navires environ, soit approximativement 11 % du total Marine Marchande.

Nous avons cherché à trouver la raison de cette différence et il nous a été dit que la Marine Marchande totalisait les entrées de navires sans tenir compte des naufrages, destructions ou incendies alors que la douane s'efforceraient de chiffrer la disparition de bateaux (1).

Il semble que si l'on veut évaluer le parc de navires de plaisance au 31 août 1967, il faille se situer entre les deux nombres publiés. Un parc de 165.000 navires pourrait être considéré comme un ordre de grandeur assez exact.

Sans faire intervenir l'année d'achat des bateaux neufs, on peut indiquer les types de navires possédés en 1965 par les particuliers, pour définir la manière dont se composait la flotte de plaisance, à cette époque (2).

Bateaux possédés en 1965

Nombre de possesseurs	977	100 %
Dériveur	417	42,7
Dinghy à moteur et runabout	106	10,9
Voilier habitable transportable	100	10,2
Voilier habitable non transportable	96	9,8
Quillard	74	7,6
Canot pêche-promenade	73	7,5
Pneumatique	57	5,8
Vedette habitable transportable	33	3,4
Vedette habitable non transportable	32	3,3
Canoé, kayak	15	1,5
Catamaran	6	0,6

N.B. Sur les 1009 bateaux possédés par les 977 plaisanciers :

- 671 ont été achetés neufs,
- 290 d'occasion,
- 45 construits par des amateurs,
- 3 reçus en cadeau.

- (1) L'Institut de Recherches Economiques et Sociales (I.R.E.S.) qui a fait une étude sur ce sujet évolue forfaitairement à 3 % par an les sorties de la flotte, c'est-à-dire les navires qui ne reprendront plus la mer.
- (2) Résultats d'une enquête par sondages auprès de 2.000 visiteurs du 5e Salon International de la Navigation de Plaisance, réalisée par le C.E.P.E. et la S.E.M.I.C.

Toujours selon la même source, il est intéressant de connaître les catégories socio-professionnelles des visiteurs de ce Salon selon qu'ils sont ou non possesseurs de navires de plaisance.

On obtient ainsi le tableau suivant :

Profession des visiteurs

Source = C.E.P.E. et S.E.M.I.C. op. Cit

Nombre de personnes interrogées - Base des pourcentages	Ensemble		Possesseurs		Non possesseurs	
	2.000	100 %	977	100 %	1.023	100 %
Agriculteurs	13	0,6	4	0,4	9	0,9
Industriels	95	4,7	69	7,1	26	2,5
Commerçants	210	10,5	125	12,8	85	8,3
Artisans	72	3,6	31	3,2	41	4,0
Professions libérales	132	6,6	80	8,2	52	5,1
Cadres supérieurs	544	27,2	308	31,5	236	23,1
Employés, cadres moyens	370	18,5	128	13,1	242	23,6
Ouvriers	136	6,8	33	3,4	103	10,1
Personnel de service	15	0,8	3	0,3	12	1,2
Autres	71	3,6	30	3,1	41	4,0
Etudiants	300	15,0	151	15,4	149	14,6
Retraités	42	2,1	15	1,5	27	2,6

2. LES IMPORTATIONS DE MOTEURS DE HORS-BORD.

Lorsque les navires sont vendus avec des moteurs fixes par les constructeurs, ceux-ci intègrent leur montant dans leur prix de vente.

En revanche, les moteurs de hors-bord sont dans leur écrasante majorité fabriqués à l'étranger et importés en France. Les propriétaires de navires de plaisance préfèrent, semble-t-il, acheter séparément leur coque et le moteur correspondant. Les magasins de détail jouent alors un rôle prépondérant, ce qui explique que les ventes des constructeurs n'incluent pas, comme on nous l'a appris, la valeur de ces moteurs de hors-bord. D'ailleurs, il semble qu'en ce domaine, leurs ventes directes aux particuliers soient relativement faibles.

Avant d'étudier le nombre de moteurs de hors-bord qui entrent en France, il y a lieu de signaler que tous ne sont pas destinés à équiper des navires de plaisance au sens où nous l'entendons. Il y a la part des "professionnels" qui peuvent être aussi bien les sauveteurs bretons, les autorités portuaires, des pêcheurs, et même des agriculteurs. Pour ceux-ci, on sait qu'ils utilisent ces moteurs, sans qu'on en connaisse le nombre, par l'essence détaxée qu'ils obtiennent.

Selon les sources syndicales, il semble que 15 % des moteurs importés soient destinés à des usages professionnels, les 85 % restant étant achetés par les plaisanciers.

Les exportations :

Elles sont très faibles, et ont représenté 2,1 % des importations en 1965, 1,7 % en 1966, 0,7 % en 1967 et constitueraient des conséquences d'opération de garantie dans le cadre du service après-vente fourni par les importateurs, qui sont d'ailleurs souvent des entreprises très importantes et parfois même mondialement connues.

Aussi, n'avons-nous retenu aucun chiffre d'exportation de moteurs de hors-bord en considérant que la France importe la totalité de ses besoins.

Les marges :

Les chiffres douaniers indiquent des valeurs à l'importation. Elles sont l'un des éléments intervenant dans le prix de revient des moteurs, elles ne sont pas le seul. Aussi, traiterons-nous la question des marges de commercialisation dans un paragraphe spécial (paragraphe 3).

Les variations de stock :

Les quantités totales de moteurs importés varient selon les années. Il ne faut pas en déduire que la navigation de plaisance connaît une popularité par à-coups, mais au contraire que les importateurs règlent leurs entrées de moteur en fonction du stock de fin d'année qu'ils ne veulent pas dépasser. Ainsi 1966 pourrait passer pour une très mauvaise année, il n'en est rien.

Le tableau suivant récapitule pour les moteurs de hors-bord dont la désignation douanière est n° 84.06.21 "propulseurs spéciaux amovibles du type hors-bord" les importations totales en nombre et en valeur ainsi que les chiffres correspondants (85 %) achetés par les plaisanciers.

Importations des moteurs de hors-bord

Unité = en millions de francs

Années	Importations totales		Importations destinées à la plaisance	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
1965	25.028	23,1	21.300	19,5
1966	22.488	22,0	19.100	18,7
1967	26.654	25,5	22.700	21,7

C'est ce chiffre de 21,7 millions de francs arrondi à 22 millions que nous proposerons de retenir pour l'année 1967.

3. MARGES, ACCESSOIRES, VOILERIE, ACCASTILLAGE, PETIT EQUIPEMENT, DIVERS.

On pénètre dans un domaine dans lequel il est difficile de recueillir des données précises et que l'on puisse avancer avec certitude.

En voici un exemple : le chiffre d'affaires de la voilerie française est inconnu et pourtant un jeu de voiles ne dure que deux ans pour un bateau qui participe activement à des régates. On comptait, cependant, 49.000 licenciés en 1967, c'est-à-dire autant de bateaux pouvant participer aux régates à la voile.

Les marges de commercialisation.

Elles sont un facteur que l'on parvient, néanmoins, à estimer sans qu'il soit aisé d'établir une relation entre le type de navire ou sa gamme de prix et la marge prise par le revendeur. Celle-ci dépend des constructeurs et en même temps de l'importance du service après-vente.

Nous avons donc retenu un chiffre de 20 % sur le prix des navires et de 35 % sur celui des moteurs de hors-bord, en précisant que pour ceux-ci si la marge paraît forte, c'est qu'on inclut aussi celle des importateurs.

Cette marge totale représente pour 1967, une somme de l'ordre de 53 millions de francs, arrondie à 55 millions, du fait des marges encaissées lors de la revente des bateaux d'occasion. On étudiera cette question au paragraphe 5.

Les autres postes.

On sait que les achats des consommateurs sont importants sans être néanmoins aisément évaluables. Il faut signaler qu'une certaine tendance se fait jour pour que les plaisanciers puissent avoir un prix net total de leur bateau assez analogue à la pratique courante dans l'industrie automobile où les concessionnaires font un prix "clé en main". On pourrait de la même manière parvenir à un prix "paré à prendre la mer" qui aurait en outre l'avantage de simplifier les calculs.

Or, les équipements accessoires sont nombreux qu'il s'agisse de brassières de sauvetage, de compas de navigation, de fanaux, etc... Certains yachts de luxe disposent même de radars.

A cela, il faudrait rajouter le coût du crédit, car les navires de plaisance sont souvent achetés de cette manière.

Une enquête réalisée à l'occasion du 5e Salon de la Navigation de Plaisance, c'est-à-dire en 1966, donne les résultats suivants (1).

Délai de crédit souhaité

Nombre de personnes envisageant des facilités de paiement	509	100 %
6 mois	56	11,0
12 mois	143	28,0
15 mois	22	4,3
18 mois	41	8,3
21 mois	9	1,8
24 mois	51	10,0
davantage	27	5,3
ne savent pas	160	31,4

(1) Résultats d'une enquête par sondage auprès de 2.000 visiteurs du 5e Salon International de la Navigation par le C.E.P.E. et la S.E.M.I.C.

Les frais de transport des bateaux entre le chantier naval et le lieu de vente restent également un sujet incertain. Nous avons été autorisés à consulter les documents de la Direction Commerciale de la S.N.C.F., les chiffres obtenus sont très faibles et s'appliquent aussi bien aux bateaux, aux canots qu'aux pédalos. La distance moyenne parcourue par un wagon porteur d'un ou plusieurs bateaux est de l'ordre de 600 kilomètres.

Nous avons pu recueillir une autre statistique, elle concerne les trains auto-couche et les bateaux d'accompagnement. En 1967, il y a eu 96.156 véhicules transportés dont 384 étaient suivis d'un bateau et 247 d'une remorque de camping pliante.

Néanmoins, il semble que l'on puisse procéder à une estimation conservatrice en évaluant à 100 millions de francs la dépense des plaisanciers en 1967 pour les marges, les accessoires, la voilerie, l'accastillage, le petit équipement, les frais de crédit et de transport.

4. LES REMORQUES DE TRANSPORT DES NAVIRES DE PLAISANCE.

Les milieux professionnels estiment que 120 à 140.000 bateaux sont remorquables, tout au moins en théorie, ce qui n'implique pas que les particuliers possèdent le matériel individuel permettant de les transporter.

Toujours, selon les mêmes sources, on estime que le parc actuel est de 25.000 remorques et qu'il s'en construit une moyenne de 8.000 par an.

L'enquête déjà citée faite auprès de 2.000 visiteurs de la navigation de plaisance permet, dans une certaine mesure, de quantifier leurs préférences.

Voici, à ce sujet, la question posée ainsi que les réponses recueillies :

Souhaitez-vous pouvoir remorquer votre bateau ?

(celui dont l'achat est envisagé)

	Ensemble		oui		non	
	851	100 %	536	65,4 %	295	34,6 %
Dériveur	339	100 %	280	70,2 %	59	29,8 %
Voilier habitable transportable	200	100 %	108	50,4 %	92	49,6 %
Quillard	98	100 %	43	43,9 %	55	56,1 %
Dinghy et run-about....	93	100 %	63	67,8 %	30	32,2 %
Canot de pêche et de promenade	69	100 %	37	53,6 %	32	46,4 %
Vedette habitable transportable	52	100 %	25	48,1 %	27	51,9 %

Il faut signaler que les remorques de bateaux sont vendues T.V.A. incluse et qu'il est nécessaire de pouvoir les atteler derrière les voitures automobiles. On peut retenir, comme pour les caravanes de camping, une dépense moyenne par voiture de 200 francs, ce qui correspond pour les 8.000 remorques achetées annuellement à une dépense de l'ordre de 1,5 million de francs.

Faute de disposer d'éléments permettant de déterminer la manière dont se distribuent par gammes de prix les ventes de remorques, nous avons été amenés à retenir un prix moyen de 900 francs par remorque. En effet, l'éventail des prix est très vaste. Il commence au-dessous de 700 francs et monte à plus de 8.500 francs. D'après ce que nous avons appris, ce prix de 900 francs correspond normalement au prix d'une remorque pour dériveur.

On peut ainsi considérer que les plaisanciers dépensent une somme de l'ordre de 7 millions de francs, pour les 8.000 remorques qu'ils achètent annuellement. Cette somme ajoutée aux 1,5 million de francs correspondant aux attelages de remorques donne un total très voisin de 9 millions de francs.

5. LES "STRUCTURES GONFLABLES"

Ce terme encore peu employé désigne les embarcations pneumatiques dont on a déjà eu d'ailleurs l'occasion de parler. De surcroît, les sources professionnelles sont récentes et aussi en cours d'organisation (1).

Les entreprises qui adhèrent à ce syndicat sont peu nombreuses, elles emploient près d'un millier de salariés (ouvriers, employés et cadres) et leur versent 8 millions de francs de salaires bruts. Il semble qu'il s'agisse de renseignements concernant l'année 1966, ceux de 1967 étant encore incomplets.

Les constructeurs se caractérisent par une forte exportation et leurs chiffres d'affaires traduits en dépenses effectives des ménages touristiques s'élèveraient à 30 millions de francs, en 1966. Il s'agit d'une estimation car il ne nous a pas été possible d'obtenir beaucoup de détails en ce qui concerne la part des professionnels, les marges de commercialisation et les taux de remplacement des embarcations dans le temps.

En revanche, nous avons pu avoir connaissance des quantités d'engins pneumatiques construits en 1965 et en 1966 et sous une forme globale de la quantité construite en 1968.

Chiffres totaux de production de bateaux pneumatiques

	1965	1966	1967
Bateaux sans possibilité de propulsion mécanique	22.000	18.500	20.400
Bateaux destinés à être dotés d'un moteur de puissance	18.000	-	28.200
- inférieur à 5 C.V.	-	12.800	-
- de 5 à 15 C.V.	-	6.600	-
- de 15 à 40 C.V.	-	4.000	-
- supérieur à 40 C.V.	-	1.200	-
Radeaux de sauvetage	-	200	-
Bateaux indéterminés	-	950	-
TOTAL	40.000	46.250	48.600

(1) Il est à signaler qu'il se prépare sur le sujet de la navigation de plaisance au moyen d'embarcations pneumatiques, un livre dont le titre n'est pas encore connu et qui paraîtrait vers Pâques 1969 aux Editions Maritimes et Fluviales 17, Rue Jacob à Paris.

Le total des bateaux destinés à être dotés d'un moteur s'élève en 1966 à 24.600 unités et c'est ce nombre qui est indiqué sur le tableau intitulé : "La construction nautique de plaisance en France."

6. LE CARBURANT UTILISE PAR LES NAVIRES DE PLAISANCE.

Ce n'est qu'à une époque relativement récente que la Marine Marchande a commencé à distinguer les navires à voile des navires à moteur : 1962 pour les moins de 2 tonnes et 1966 pour les plus de 2 tonnes.

Ainsi en 1966, 14.966 unités à moteur de moins de 2 tonnes de jauge ont été immatriculés et 2.445 dans la catégorie "Jauge supérieure à 2 tonnes", le total des immatriculations s'élevant à 31.296. En 1967, 13.818 unités de moins de 2 tonnes et 2.715 unités de plus de deux tonnes ont été immatriculés, alors que le total des immatriculations n'a atteint que 28.233 navires.

Le tableau indique également les quantités de navires à moteur construits en France.

On peut donc en déduire que la dépense pour le carburant est certainement élevée. Une des grandes entreprises spécialisées dans la distribution de pièces et de moteurs marins a bien voulu établir à notre attention la consommation maximum exprimée en litres-heure de ses moteurs tournant à plein régime.

En voici le détail:

Consommation maximum de moteurs tournant à plein régime

Puissance des moteurs	Consommation en litres/heure
1,5 C.V.	0,90
3,0 C.V.	1,50
5,0 C.V.	3,00
6,0 C.V.	4,00
9,5 C.V.	4,50
15 C.V. (7,50
18 C.V.)	
33 C.V.	12,00
40 C.V.	14,00
55 C.V.	20,00
65 C.V.	22,00
85 C.V.	26,00
100 C.V.	28,00

Dans la réalité, la consommation de ces mêmes moteurs en utilisation normale est à réduire de 40 à 50 %.

Le Comité Professionnel du Pétrole publie annuellement "l'Activité de l'Industrie Pétrolière" qui donne la ventilation des consommations en matière de carburant auto et de supercarburant pour les moteurs fixes et les bateaux de plaisance.

On a ainsi une série chronologique qui est donnée, ci-après, en même temps qu'on indique ce que ces quantités consommées représentent par rapport aux quantités totales de carburant distribué en France.

Années	Moteurs fixes et bateaux de plaisance	Quantités totales distribuées	Pourcentage correspondant
1963	46.300 m ³	9.509.000 m ³	0,5 %
1964	50.000 m ³	10.527.000 m ³	0,5 %
1965	50.000 m ³	11.397.000 m ³	0,5 %
1966	53.000 m ³	12.315.000 m ³	0,4 %

Les quantités consommées par la plaisance en 1967 ne sont pas encore connues, aussi garderons-nous les chiffres de 1966.

Les compagnies pétrolières auxquelles nous nous sommes adressés considèrent qu'on peut retenir le principe d'une consommation utilisant un carburant à deux temps, qui est d'ailleurs vendu taxé et dont le prix moyen est de l'ordre de 1,25 franc le litre.

Les 53.000 m³ de carburant distribués aux navires de plaisance représentent donc une dépense de l'ordre de 66 millions de francs.

Pour rendre cette estimation plus concrète, nous empruntons à la SEMIC/CEPE (1) deux tableaux indiquant :

- l'équipement moteur pour chaque type de bateau possédé
- l'équipement moteur envisagé sur les bateaux que l'on achètera

(1) Résultats d'une enquête par sondage auprès de 2.000 visiteurs du 5e Salon International de la Navigation de Plaisance.

Equipement moteur pour chaque type de bateau possédé

	Ensemble		Hors-bord		Z-Drive	Fixe		Pas de moteur	
Nombre de bateaux possédés	1.009	100 %	394	100 %	20	194	100 %	401	100 %
Dériveur	417	42,7	90	22,8	-	-		327	81,6
	100 %	21,6							
Dinghy à moteur, Runabout	106	10,9	82	20,8	5	19	9,8	-	
	100 %		77,4		4,7	17,9			
Voilier habitable transportable	100	10,2	58	14,8	-	32	16,5	10	2,5
	100 %		58,0			32,0		10,0	
Voilier habitable non transportable	96	9,8	22	5,6	1	62	32,0	11	2,7
	100 %		22,9		1,0	64,6		11,5	
Quillard	74	7,6	36	9,1	-	26	13,4	12	3,0
	100 %		48,7			35,1		16,2	
Canot de pêche nromenade	73	7,5	45	11,4	-	18	9,3	10	2,5
	100 %		61,6			24,7		13,7	
Pneumatique	57	5,8	41	10,4	-	-		16	4,0
	100 %		72,0					28,0	
Vedette habitable transportable	33	3,4	12	3,1	8	13	6,7	-	
	100 %		36,4		24,2	39,4		-	
Vedette habitable non transportable	32	3,3	2	0,5	6	24	12,3	-	
	100 %		6,2		18,8	75,0		-	
Canoé, kayak	15	1,5	2	0,5	-	-		13	3,2
Catamaran	6	0,6	4	1,0	-	-		2	0,5

7. L'ENTRETIEN DES NAVIRES DE PLAISANCE

Les milieux professionnels estiment que l'entretien annuel d'un navire coûte environ 5 % du prix d'un bateau neuf et que cette dépense se renouvelle aussi longtemps que le navire reste en service.

Les opérations de peinture, de révision des moteurs, les précautions à prendre en vue de l'hivernage sont finalement coûteuses et nécessitent souvent le recours à des entreprises spécialisées.

Essayer d'apprécier la valeur en francs du parc des navires existants pose des problèmes délicats et susceptibles d'entraîner des distorsions assez considérables. Quelle est la valeur actuelle d'un navire acheté avant le 1er octobre 1961 ?

Nous avons préféré recourir à une méthode plus simple et qui fait appel à la dépense des consommateurs en 1967. Ceux-ci ont dépensé, comme on l'a vu, 287 millions de francs, soit environ un quart de milliard pour des constructions neuves, des moteurs de hors-bord et des accessoires de la voilerie.

5% de cette somme représente une dépense annuelle d'entretien de l'ordre de 14 millions de francs et encore ne s'agit-il que des bateaux neufs achetés en 1967. Faut-il d'autres données d'estimation, nous proposons de multiplier par 5 le chiffre précédent pour prendre ainsi en charge l'existence d'un parc important. Il y a, en effet, quelques 160.000 navires en service et les immatriculations de 1967 sont de l'ordre de 28.000 bateaux. On obtient ainsi une dépense totale de 70 millions de francs, sur laquelle il y a lieu, selon nous, de faire un abattement de 20 millions correspondant aux différents travaux faits par les propriétaires eux-mêmes. La dépense d'entretien s'élève à 50 millions de francs et elle est inférieure aux dépenses de carburant.

8. LES ECOLES DE VOILE

Ces écoles constituent une dépense qui intervient dans le coût total de la navigation de plaisance. Pour beaucoup de jeunes gens, elles représentent une initiation à un sport et constituent un préalable nécessaire pour accéder par la suite à un bateau.

Ces écoles de voile sont placées sous la tutelle du Ministère de la Jeunesse et des Sports qui nous a fourni à ce sujet de nombreux renseignements. Il est d'ailleurs à signaler que la voile constitue une activité qui intéresse tout particulièrement les skieurs.

Selon ce Ministère, 66 % des skieurs voudraient faire de la voile. Il est facile ainsi de souligner la complémentarité de ces deux sports, l'un étant pratiqué en hiver et l'autre en été.

a) Les Ecoles de voile

A Quiberon, par exemple, la formation d'animateurs a permis de recevoir 397 stagiaires en 1966 et 550 stagiaires en 1967.

Les écoles de voile proprement dites connaissent un essor considérable. Le nombre d'inscrits est passé de 17.900 en 1961 à 41.700 en 1964. En 1965, il y a eu 47.000 inscrits répartis en 350 écoles. En 1966, les inscrits étaient au nombre de 50.000 pour 400 écoles.

En 1967, 284.304 journées d'enseignement ont été données à 30.846 inscrits dans 261 centres nautiques. Parmi ceux-ci, 60 sont animés par la "Jeunesse et les Sports", 147 sont aidés ou subventionnés par ce même Ministère, et enfin 53 centres sont libres.

b) Les centres de vacances

Ils étaient au nombre de 421 ouverts en 1967, dont 262 centres étaient aidés ou subventionnés par la Jeunesse et les Sports. Ils ont reçu 62.955 jeunes auxquels ils ont dispensé 728.867 journées d'enseignement.

Ainsi, en 1967, les Ecoles de voile et les Centres de Vacances ont permis à des jeunes gens de faire plus d'un million de journées de voile. Le Centre des Glénans a fourni, pour sa part, 70.000 journées et l'U.C.P.A. (1) 90.000 journées.

c) La formation des cadres

Elle n'est pas non plus négligée. 30 stages préparant aux fonctions de moniteur de voile, qui est sanctionné par le certificat d'aptitude à l'enseignement de la voile ont été organisés en 1967. 45 stages sont prévus en 1968.

Pour évaluer la dépense correspondante des consommateurs, c'est-à-dire des jeunes gens qui ont participé à ces activités de plaisance en fréquentant des écoles de voile ou des centres de vacances, il nous paraît qu'une dépense journalière de 50 francs qui comprend, entre autres, les frais de transport aller et retour, pouvait être retenue par personne. On peut ainsi estimer que la dépense totale pour 1967 s'est élevée à 50 millions de francs, puisque ces jeunes gens ont fait, dans ces conditions, plus d'un million de journées de voile et encore s'agit-il de journées recensées.

9. L'ASSURANCE DE LA PLAISANCE

Les enquêtes effectuées auprès de la Direction des Assurances au Ministère des Finances et de compagnies connues pour leur forte activité dans la navigation de plaisance, nous permettent, par recoupements successifs, de considérer que les plaisanciers ont dépensé en 1967, 15 millions de francs pour s'assurer. L'assurance d'un navire coûterait par an, à son propriétaire, une somme très voisine de 100 francs.

Nous avons projeté une fois connu le montant des primes versées d'apprécier la valeur du parc de plaisance français. En fait, il semble bien que la moitié des bateaux n'est pas assurée du tout et que l'autre l'est plus ou moins bien, si l'on excepte les navires d'une valeur de plus de 100.000 francs, qui eux, ont des polices les couvrant contre de nombreux risques.

En fait, les propriétaires de navires s'assurent dans des proportions difficilement chiffrables contre le dommage pouvant survenir à leur bateau et pour garantir leur responsabilité civile. On ne fera pas intervenir ici la question du vol, des objets remis séparément à terre ou des frais de retirement. Dans ce dernier cas, lorsqu'un bateau coule en un lieu où il constitue un obstacle à la navigation, cette garantie a pour objet de couvrir le propriétaire du montant des dépenses d'enlèvement ou de destruction de l'épave.

(1) U.C.P.A. : Union Nationale des Centres Sportifs de Plein Air, ex U.N.C.M. et U.N.F.

Enfin, un dernier élément intervient. Il s'agit de la durée de couverture contre les risques. Une minorité de bateaux est assurée toute l'année. Il est permis, à partir de l'étude de quelques dossiers ou'on a bien voulu laisser à notre disposition, de formuler une hypothèse, on peut dire que la plupart des navires sont assurés pour une période de temps comprise entre 1 et 3 mois.

10. LE GARDIENNAGE, LES FRAIS PORTUAIRES ET DE CLUBS, LES FRAIS DIVERS.

Cette vaste rubrique englobe des postes de nature différente et qui ont aussi la caractéristique commune d'être assez mal chiffrés.

La location des navires de plaisance en est un exemple qui illustre assez bien cette difficulté.

Au 5ème Salon de la navigation de plaisance, la question ci-après avait été posée (1) et les réponses suivantes obtenues :

Aimeriez-vous louer un bateau ?

Nombre de personnes interrogées	Ensemble		Possesseurs		Non possesseurs	
	2.000		977		1.023	
Base des pourcentages	100%		100%		100%	
oui	507	25,4	180	18,4	327	32
non	1.493	74,6	797	81,6	696	68

On est donc en droit de supposer un assez vaste marché. En fait, de source syndicale, il semble qu'il y ait une douzaine d'entreprises spécialisées dans cette activité et elles n'ont finalement que deux mois de travail effectif dans l'année. On peut d'ailleurs s'en convaincre en voyant les prix de location pratiqués. Entre octobre à Mars, un bateau de croisière à 4 couchettes, de 7 à 10 mètres, se loue environ 500 francs par semaine. Le tarif atteint 1.300 francs en juin et 1.500 francs et plus en août quand il ne faut pas à cette époque louer pour un minimum de deux semaines.

Il semble que les touristes étrangers auraient intérêt aux périodes de morte-saison à venir en France, et de préférence sur la Méditerranée, pour louer ces navires aux meilleures conditions pour eux-mêmes.

a) Le gardiennage

On estime que 4.000 bateaux sont garés dans des hangars à terre pour lesquels leurs propriétaires payent un loyer estimé à 4 francs du m² pendant chaque mois de l'année et qu'un navire occupe en moyenne une surface de 5 m². Ceci représenterait une dépense de l'ordre du million de francs et en même temps correspondrait aux 2/3 de la valeur des polices d'assurances payées par les plaisanciers.

Bien entendu, dans cette somme les loyers fictifs des propriétaires disposant d'un local adéquat n'interviennent pas.

(1) Op. cit

b) Les Associations ou clubs nautiques.

On compterait en France 382 associations ou clubs nautiques sans pourtant affirmer que ce chiffre recense la totalité de ceux qui existent, certains pouvant échapper aux grandes Fédérations de yachting à voile ou de motonautisme.

Les cotisations versées aux associations ou clubs peuvent varier considérablement selon qu'on est en rade de Cannes ou dans un petit port breton, par exemple. A ce sujet, une enquête I.R.E.S. consacrée à la navigation de plaisance dans la région Provence-Côte d'Azur-Corse a été publiée dans la Revue de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille, dans le numéro de Juin-Juillet 1965. Elle fait apparaître qu'à cette époque les cotisations annuelles ne dépassaient dans près de 60 % des cas 100 francs et pour près de 80 % des clubs, 200 francs.

D'un autre côté, le Ministère de la Jeunesse et des Sports nous a indiqué le nombre de plaisanciers licenciés par la Fédération Française du yachting à voile. Il s'élevait à 34.767 en 1964 et à 49.015 licenciés en 1967. Le prix d'une licence est de 20 francs par an, ce qui correspond à une dépense des consommateurs de l'ordre d'un million de francs en 1967 à laquelle s'ajouteraient les licences délivrées par la Fédération de Motonautisme qui ne sont pas connues. De plus, nous avons estimé que 20.000 bateaux sur un total de 156.000/176.000 étaient inscrits dans des clubs et que leurs propriétaires versaient une cotisation annuelle de l'ordre de 200 francs, ce qui donne une dépense de 4 millions de francs, pour 1967.

A ce sujet, il faut préciser que les droits d'inscription à un club n'interviennent pas dans ce calcul, l'importance de ces droits étant assez souvent en relation étroite avec la rareté des emplacements occupés par les clubs.

De surcroît, les cotisations correspondent à la couverture des services généraux de l'association = secrétariat, installations à terre. L'I.R.E.S. fait aussi remarquer qu'il existe une certaine corrélation entre le niveau socio-professionnel des membres et le montant de la cotisation.

c) Les frais portuaires.

Il s'agit maintenant de déterminer la dépense des plaisanciers pour faire stationner et garder leurs bateaux sur des appontements. On parlait précédemment du gardiennage à sec qui correspond à la période d'hivernage alors que maintenant on aborde le problème du stationnement des navires dans l'eau, soit pendant la belle saison, soit au contraire pendant toute l'année.

Le nombre de bateaux stationnant dans de telles conditions est fort élevé. Ainsi, l'Office de la Navigation Fluviale à Paris qui a compétence sur la région parisienne au sens large considère pour sa part que 5.000 bateaux de plaisance stationnent sur le domaine public. Il ne nous a pas été possible de chiffrer le montant des redevances correspondantes. Il semble qu'on puisse retenir une dépense annuelle de l'ordre de 30 millions de francs, pour les frais portuaires en 1967. Elle serait le double du montant des primes d'assurances versées à la même époque par les plaisanciers.

Si on récapitule le montant des dépenses de gardiennage, les frais portuaires et de clubs, on arrive ainsi à un total pour cet ensemble de postes qui a été de 36 millions de francs, en 1967.

11. LA REVENTE DES NAVIRES D'OCCASION

En termes de comptabilité nationale, on ne peut additionner des achats de navires neufs et ceux des bateaux achetés en deuxième ou en troisième main. Il y a en effet, compensation. La revente d'un bateau est une manière de financer l'acquisition d'un navire plus récent ou plus grand.

Au contraire, lorsqu'on parle de dépenses faites par les ménages au titre de la navigation de plaisance, il faut faire intervenir la revente des navires d'occasion. Elle est une manière pour les consommateurs d'accéder à la propriété d'un bateau et par conséquent à son utilisation.

Du point de vue touristique d'ailleurs, il est indispensable de saisir cette revente car elle est un des éléments qui intervient dans le développement de la navigation de plaisance en lui permettant chaque année de gagner une nouvelle clientèle d'utilisateurs.

Bien qu'on puisse légitimement critiquer notre méthode, nous croyons qu'il est important de faire apparaître un poste revente des navires d'occasion qui permet ainsi mieux de mesurer la totalité des dépenses des français pour la navigation de plaisance.

Les statistiques de la Marine Marchande indiquent qu'entre le 1er octobre 1965 et le 1er octobre 1966, le nombre de navires ayant changé de propriétaire pour 100 navires neufs immatriculés, s'est élevé pour toute la France à 24 %.

Pour l'année 1967 au contraire cette proportion est passée à 38,5 % que pour la commodité du calcul ultérieur nous arrondissons à 40 %. On remarquera que d'une année sur l'autre, le nombre de navires d'occasion a considérablement augmenté. La variation est de 60 %.

Compte-tenu des immatriculations neuves différentes au cours de ces deux années, qui s'élèvent respectivement à 31.300 navires en 1966 et 28.230 en 1967, il en ressort en appliquant les pourcentages précédents que 7.500 navires et 10.850 navires ont changé de main, au cours de chacune de ces années.

Cette première donnée ne permet pas, néanmoins, d'apprécier les cours de revente des bateaux de plaisance et les constructeurs eux-mêmes déplorent cette lacune. En effet, l'existence d'un "argus" est une manière d'apprécier la popularité des modèles proposés au public en déterminant si l'effritement dans le temps du prix d'un modèle de bateau est satisfaisant, normal ou inquiétant.

Il faut aussi ajouter que de nombreuses transactions s'opèrent directement entre particuliers, sans que les milieux professionnels intéressés en soient informés.

On estime que la valeur résiduelle d'un navire au bout de deux ans est de l'ordre de 40 % de sa valeur à neuf et que le prix moyen d'un navire neuf s'établit en termes de dépenses du consommateur à 3.000 francs. Autrement dit, deux ans après un bateau moyen ne vaudrait plus que 1.200 francs.

En retenant, par mesure de précaution, le chiffre de 10.000 bateaux environ revendus pour 1967, on peut en déduire que les achats de seconde main des navires de plaisance représentent une dépense de l'ordre de 12 millions de francs, soit moins du dixième des ventes de constructions neuves.

Il resterait à évoluer les achats d'occasion de moteurs de hors-bord ainsi que ceux des remorques pour ne parler que des postes les plus importants, mais nous n'avons pu sur ce sujet recueillir d'informations qu'il soit possible de recouper.

CONCLUSION

Au terme de cette étude consacrée aux dépenses des français pour la Navigation de Plaisance, en additionnant les chiffres obtenus pour chacun des postes étudiés successivement, on arrive à un total de 555 millions de francs que nous arrondissons à 550 millions de francs.

Ces dépenses ont été étudiées en fonction de la consommation des français et ceci sans tenir compte des subventions accordées par les Pouvoirs Publics ou les Collectivités Locales.

L'étude I.R.E.S. pour la région Provence, Côte d'Azur, Corse indique la répartition de ces sources de subventions en faveur de la navigation de plaisance.

Répartition = source des subventions

Municipalités	}	62 %
Comités des fêtes		
Conseils généraux		27 %
Administrations (jeunesse et sports).....		9 %
Entreprises privées		2 %

L'étude ajoute d'ailleurs "les organismes locaux semblent avoir d'une part mesuré toute l'importance du tourisme pour l'économie locale et d'autre part, su dégagé des ressources suffisantes pour contribuer sensiblement à son essor".

Les différents investissements consentis en faveur de l'aménagement de ports de plaisance commencent d'ailleurs à porter leurs fruits. Les subventions des Pouvoirs Publics qui s'élevaient à 710.000 francs en 1962 ont atteint en 1967, 3.700.000 francs.

Le Ve Plan prévoit le développement des ports de plaisance puisque la construction de 134 d'entre eux devrait être entreprise. D'ailleurs, cet effort de construction au cours des années à venir doit s'effectuer d'une manière parallèle à la progression de la navigation de plaisance, c'est-à-dire à un taux annuel compris entre 20 et 25 %.

Même en retenant l'hypothèse faible de 20 %, on peut avoir une idée des dépenses des consommateurs, en francs courants. Au cours des prochaines années pour la navigation de plaisance, il faut ajouter que ces projections doivent être assorties de réserves concernant la conjoncture économique et des nouvelles orientations qui pourraient être prises à la suite des récents événements.

Ces réserves étant faites, on peut estimer en prenant comme point de départ les dépenses pour la navigation de plaisance en 1967 qu'elles passeront dans 5 ans, c'est-à-dire en 1972 à 1,225 milliard de francs, soit 2,5 fois plus qu'en 1967.

Pour 1977, c'est-à-dire dans 10 ans et en conservant toujours un taux constant d'accroissement annuel de 20 %, elles s'élèveraient à 3,4 milliards de francs, c'est-à-dire 5,2 fois plus qu'en 1967.

Pour situer l'importance de ce dernier montant, il faut rappeler qu'il représente presque la moitié du chiffre d'affaires de la Régie Renault réalisé en 1967 (7,6 milliards de francs). Ce chiffre de plaisance peut paraître assez faible par rapport à celui des Etats-Unis. On considère que les ventes totales de la plaisance se sont élevées à 12 milliards de francs en 1965, 14 milliards en 1966 et 14,7 milliards en 1967 alors qu'en 1952, ces ventes ne s'élevaient qu'à 3,6 milliards de francs.

Enfin, les Etats-Unis comptent quelques 8 millions de navires de plaisance dont 5,4 millions sont des bateaux équipés de moteurs de hors-bord. En revanche, le nombre de voiliers purs atteint 550.000 unités, soit moins de 10 % du total, alors qu'en France cette catégorie de navires représente la grande majorité de la flotte.

Néanmoins, pour en revenir à la France, l'essor de la navigation de plaisance prend des proportions qui sont en train d'en faire une véritable "industrie touristique". Elle est, en effet, une motivation principale pour de nombreux touristes, elle est aussi un complément devenu indispensable pour d'autres qui considèrent que leurs vacances seront rendues plus agréables s'ils peuvent faire du bateau. Il n'est pas exclu que lorsque une typologie des stations touristiques sera mise au point, la possibilité de pouvoir pratiquer la navigation de plaisance soit considérée comme une caractéristique majeure déterminant le choix du touriste.

IV - LES CARAVANES DE CAMPING

Les caravanes de camping bénéficient d'une très grande faveur après les touristes, car elles leur apportent les avantages de la vie en plein air, du confort et en même temps de la mobilité. Dans l'esprit de nombre d'entre eux, elles apparaissent aussi comme un mode de séjour relativement peu onéreux qui concurrence avec succès l'hôtellerie classique.

L'évaluation des dépenses de consommateurs en matière de remorques de camping peut être étudiée de deux façons :

- dans le premier cas, on se limite seulement aux dépenses qui résultent de l'acquisition de la caravane considérée comme la condition nécessaire de cette forme de tourisme, appelée aussi le caravanning.
- dans le second cas, à ces dépenses directes, on ajoute l'ensemble des autres dépenses qui permettent à l'acheteur et à sa famille de pratiquer réellement le camping en caravane.

On doit donc prendre, également, en considération toutes les dépenses d'alimentation, de butane, les frais divers de distractions et même une partie des dépenses de voiture. Certains touristes ont, en effet, des automobiles trop importantes pour leurs déplacements urbains habituels mais d'une capacité tout juste suffisante dès qu'il s'agit de tracter une caravane.

Adopter la seconde méthode revient alors à évaluer le coût d'un mode de tourisme sous sa forme la plus générale. Nous avons préféré limiter nos ambitions et n'étudier que les dépenses directes liées à l'acquisition et à la possession des remorques de camping.

C'est d'ailleurs un sujet où il paraît urgent de recueillir le maximum de renseignements et cette approche permet de cerner à la fois des données de production et des consommations, c'est-à-dire des dépenses touristiques.

L'importance du caravanning :

Avant la guerre de 1939-1945, la France comptait au total une cinquantaine de mille de campeurs. La situation a bien changé. On estime, en effet, qu'à la fin de 1967, il existait 180.000 caravanes permettant de recevoir 720.000 personnes environ.

En regard de cette donnée concernant le parc, il faut signaler que les dépenses des français pour l'acquisition et la possession de leurs caravanes se sont élevées à 432 millions de francs environ. Cette somme est d'ailleurs très probablement en dessous de la réalité, du fait qu'un certain nombre de dépenses n'a pu, faute d'informations disponibles, être chiffré que nous devons à l'obligeance de la C.N.C.C. (1).

(1) Chambre Nationale des Constructeurs de Caravanes
35. Rue des Renaudes - Paris 17^{ème} -

- Le caravanier moyen :

Les enquêtes professionnelles permettent de décrire l'utilisateur moyen d'une caravane qu'on appelle aussi le caravanier.

C'est en général un cadre moyen ou un ouvrier spécialisé dont le salaire est compris entre 1.000 et 1.200 francs par mois, ayant un peu moins de 35 ans.

Voici d'ailleurs la répartition socio-professionnelle des utilisateurs :

- Ouvriers et employés	55,9 %
- Commerçants.....	15,9 %
- Cadres d'entreprises	13,2 %
- Fonctionnaires	9,7 %
- Professions libérales.....	5,1 %
- Agriculteurs	0,2 %

47 % des caravaniers sont mariés et ont des enfants, ce qui explique que la caravane soit une unité de séjour familial. Le prix d'une caravane où plus de quatre personnes peuvent habiter représente un trop gros effort financier pour cette clientèle. Néanmoins, sans traiter encore le sujet, il faut dire que certains caravaniers ont aussi une tente du type canadienne dans laquelle dorment leurs enfants. On estime, en effet, que 20 % des enfants des caravaniers couchent dans une tente annexe.

Sur le plan géographique, 72 % des acheteurs de caravanes résident au Nord de la Loire, dont 45,5 % vivent habituellement dans l'agglomération parisienne.

Pour 100 personnes en vacances, la répartition dans les hôtels et les camps était la suivante, en fonction de l'âge des intéressés.

Tranches d'âges	Modes de séjour en pourcentage	
	Hôtels Pensions de famille	Camping
14 à 17 ans	44	56
18 à 24 ans	58	42
25 à 29 ans	63	37
30 à 39 ans	62	38
40 à 49 ans	68	32
50 à 59 ans	85	15

30 % des caravaniers utiliseraient leur remorque entre 30 et 60 jours par an et 22 % d'entre eux entre 2 mois et 4 mois, par an.

Enfin, les mêmes sources nous apprennent que :

- 1 caravanier sur 2 est un ancien campeur,
- 85 % des caravaniers ont des enfants,
- 2 caravaniers sur 3 utilisent leur caravane en dehors des vacances (afin de mieux les amortir),
- 1 caravanier sur 6 se déplace beaucoup,
- 1 caravanier sur 2 adopte une formule mixte avec un séjour de 8 à 10 jours coupé par de brefs déplacements,
- 1 caravanier sur 3 choisit un lieu de séjour et y passe des vacances,
- 1 caravanier sur 3 préfère la mer,
- 1 caravanier sur 4 préfère le caravaning sauvage,
- 1 caravanier sur 2 va toujours dans les camps organisés,
- 1 caravanier sur 5 possède un bateau (gonflable voilier ou petit moteur pour la pêche ou pour la promenade, quelquefois même pour le ski nautique).

Le tableau, ci-après, présente les différents postes de dépenses des français pour leurs caravanes de camping ainsi que les montants correspondants exprimés en francs et en pourcentage du total.

Récapitulation des dépenses des français
en matière de caravanes de camping
en 1967

Unité = en millions de francs

Postes	Montant	Pourcentage
Ventes de caravanes neuves	340	78,7
Marges, accessoires, frais de transport	85	19,7
Les auvents pour caravanes	7	1,6
TOTAL	432	100,0

On étudie maintenant les différents éléments de ce tableau :

1. LES VENTES DE CARAVANES NEUVES

a. Les ventes

C'est seulement en 1955 qu'on prend conscience de l'importance des productions de caravanes. 1500 d'entre elles sont alors fabriquées. Il faut attendre 1962 pour qu'on commence à se préoccuper d'évaluer les ventes des constructeurs français de caravanes, bien que l'organisation professionnelle ne soit pas encore parfaite.

On estime qu'à cette époque, le chiffre d'affaires de ces constructeurs est d'environ 100 millions de francs. Pour 1966, il s'est élevé à 340 millions de francs et a atteint 380 millions en 1967. En 6 ans, il a donc été multiplié par 3,4 ce qui correspond à un taux d'accroissement annuel très voisin de 22 %.

Il y a lieu de préciser qu'il s'agit de ventes facturées, normalement (T.V.A. incluse et départ usine) dans lequel figurent aussi les exportations. Les ventes comprennent aussi des marges de commercialisation dans la mesure où un consommateur s'adresse directement à un constructeur pour se faire livrer une remorque.

L'exportation

Depuis 1966, les statistiques douanières ont cessé d'enregistrer les caravanes de camping dans le numéro de nomenclature 87.14.22 qui concernait les remorques et semi-remorques pour le transport des personnes. Elles ont créé un poste 87.14.19 intitulé : remorques pour le camping. Il en résulte que les chiffres fournis sont entachés de beaucoup moins d'imprécision.

En 1966, la France a exporté 2.963 caravanes pour une valeur de 9 millions de francs. En 1967, on note 3.675 remorques pour une valeur totale de près de 14 millions de francs.

L'importation

En revanche, la France importe des caravanes plus grandes et plus luxueuses que celles qu'elle exporte.

En 1966, 1.924 caravanes entrent en France pour une valeur totale de près de 11 millions. En 1967, les 2.310 unités importées correspondent à une valeur de 12 millions de francs.

Il faut tout de suite signaler une certaine anomalie. Toutes les caravanes importées ou exportées sont recensées par les douanes, mais toutes les caravanes construites en France et circulant en France ne sont pas immatriculées. Elle ne commencent à apparaître dans les statistiques que dans la mesure où leur poids total autorisé en charge dépasse 750 Kgs. L'immatriculation n'est en effet accordée que lorsque le conducteur a obtenu le permis de conduire E qui comporte une visite médicale avec une liste d'incapacités physiques, réservée aux transporteurs routiers de véhicules de plusieurs tonnes. On reviendra sur cette discrimination qui explique qu'il y ait deux catégories de caravanes et camping et par conséquent deux parcs selon que l'on se base sur les immatriculations obligatoires ou sur des données de production recouvrant l'ensemble des remorques qu'on estime avoir été construites.

Les achats nets des ménages

Les achats nets du marché sont le résultat, aux variations de stock près pouvant exister chez les revendeurs, des ventes facturées par les fabricants, diminuées des exportations et majorées des importations.

Le tableau suivant retrace le mécanisme de ces opérations exprimées en millions de francs.

	1966	1967
Ventes des constructeurs départ usine	340	380
- Exportations	9	14
+ Importations	11	12
Achats bruts du marché	342	378

En réalité, toutes les caravanes du camping ne sont pas acquises par les ménages. Un certain nombre d'entre elles sont achetées par des entreprises ou des particuliers pour leurs besoins professionnels (travaux publics, représentants, etc...)

Selon des sources professionnelles, il semble que 10 % (sans qu'on en soit bien sûr), des achats bruts du marché soient réservés à des besoins professionnels et que le reste, soit 90 %, constitue la part des ménages s'équipant pour du tourisme.

Dans ces conditions, les achats nets des ménages s'élèvent à :

- 308 millions de francs en 1966
- 340 millions de francs en 1967

b. Les remorques fabriquées en France

Les remorques fabriquées en France ne sont pas toutes immatriculées, ce qui ne les empêche pas de circuler ou de servir au camping des caravaniers. Il faut donc en partant du nombre de remorques immatriculées parvenir au nombre de remorques total.

Voici un exemple de cette difficulté. Une grande revue spécialisée : "Argus de l'automobile" des 26.4.66 et 7.6.67, publiait les prix et les caractéristiques de caravanes en offrant un choix entre 220 résidences mobiles, avec des prix variant de 3.600 francs à 9.000 francs. Nous les avons classées selon que leur poids total autorisé en charge était inférieur ou supérieur à 750 kg. C'est ainsi que nous avons constaté que 124 modèles, soit 56 % du total, n'était pas immatriculables. Or, on connaît le nombre de remorques de camping immatriculées par an : il s'élève à 17.600 en 1964, 19.800 en 1965, 23.000 en 1966 et 28.500 en 1967.

Le calcul précédent aurait impliqué qu'on multiplie par deux les chiffres de caravanes immatriculables pour obtenir le nombre de remorques de camping construites. De l'avis même des milieux professionnels, cette proportion est trop importante et il est préférable de retenir un coefficient voisin de 1,3. Autrement dit, lorsque 23.000 remorques sont immatriculées au cours d'une année, il s'en est fabriqué au total 30.000 environ. Grâce aux informations de la Chambre Nationale des Constructeurs de Caravanes, on peut reconstituer les productions totales de caravanes depuis près de six ans.

Année	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967
Production *	3	3,8	4,8	6	7,5	10	12	15	18	23	28	33	41

* en milliers d'unités

Pour les caravanes de 1967, cette même revue dans son numéro de l'année suivante dénombre 230 modèles de résidence mobile dans un éventail de prix, allant de 3.400 à 31.500 francs. Le même calcul en fonction du poids total autorisé en charge révèle que 54,5 % des caravanes sont d'un poids total inférieur à 750 kg.

Théoriquement, ces quantités devraient être corrigées du nombre de remorques importées et exportées. Celles-ci sont relativement faibles. En 1967, 2.300 caravanes, soit 6,2 % du total fabriqué, ont été importées et 3.700 exportées, soit 10 % du total exportées. Compte tenu des incertitudes rencontrées, il nous paraît préférable de conserver les chiffres de production tels qu'ils sont sans faire intervenir ni les importations ni les exportations.

Quoi qu'il en soit, on ne peut qu'être frappé du développement des ventes. Elles sont multipliées par 12,3 en 13 ans, ce qui correspond à un taux annuel d'accroissement de l'ordre de 21 %. Il est à signaler qu'au cours de ces toutes dernières années est apparu un produit nouveau qui est la caravane pliante, c'est-à-dire une tente caravane. Elle a l'avantage d'être beaucoup moins chère à l'achat (de l'ordre de 50 %) que les remorques classiques. Si cette caravane pliante rencontre auprès des consommateurs le succès escompté, elle est susceptible d'augmenter assez considérablement les chiffres d'affaires des constructeurs.

Toutefois, l'interprétation des ventes de remorques qui n'est pas déjà aisée actuellement risque de poser dans cette éventualité des difficultés plus sérieuses encore.

c. Les structures professionnelles

On compte environ soixante-dix fabricants de remorques allant de l'industriel produisant à la chaîne une quarantaine de remorques par jour à l'artisan dans son petit atelier construisant sa dizaine de caravanes par an.

En 1966, sur un total de 23.000 caravanes immatriculées, quatre constructeurs ont produit 14.500 unités, soit 63 %. La première entreprise française produit à elle seule 8.000 unités, soit 35 % des caravanes immatriculées. Comme dans les chantiers navals de plaisance, on constate qu'il y a des constructeurs orientés d'abord sur les séries longues et d'autres qui parfois ont été les pionniers de la caravane, préoccupés d'une finition et d'une qualité irréprochables s'adressant par leurs prix à "une minorité éclairée" de caravaniers. Ces constructeurs ont des productions qui peuvent paraître modestes. Elles sont de l'ordre de 100 caravanes par an pour certains et même de 50 pour d'autres.

Selon les sources professionnelles, les entreprises, et encore toutes n'adhèrent pas au syndicat, employaient en 1965, 3.200 salariés dont 544 cadres et en 1966, 4.110 salariés dont 733 cadres. Les salaires bruts versés ont été respectivement pour ces deux années, de 31,907 et de 40,040 millions de francs.

d. Le parc des caravanes de camping.

On ignore le nombre annuel de caravanes détruites, soit par accidents, soit par incendies, ou le nombre de celles qui sont mises à la "casse". Il ne semble pas qu'il s'agisse de quantités importantes aussi les milieux professionnels ont-ils l'habitude de calculer le parc existant en additionnant dans la pratique les productions annuelles.

Dans ces conditions, on peut estimer que le parc s'est développé de la manière suivante :

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967
Parc *	30	42	57	75	98	125	160	200
Indice	100	140	190	250	326	417	533	666

* en milliers d'unités

Il est intéressant de comparer le parc français à celui qu'on recensait en 1965, dans d'autres pays.

Il y avait 45.000 remorques en Allemagne Fédérale, 140.000 en Grande-Bretagne, 18.000 en Belgique, 7.000 en Italie et 5.000 en Suisse. Pour leur part, les Etats-Unis avec une population quatre fois plus nombreuse, comptait déjà plus de 2 millions de caravanes.

Le marché européen semble donc être très en deçà de son seuil de saturation et les pays partenaires de la France dans la C.E.E., notamment l'Allemagne et l'Italie, paraissent susceptibles d'offrir aux constructeurs français d'intéressants débouchés.

Pour donner une idée du développement de cet équipement touristique, les constructeurs français espèrent arriver en 1970 à un parc de 300.000 caravanes en service. On sera ainsi passé en 11 ans de l'indice 100 à l'indice 1000.

2. MARGES, ACCESSOIRES, FRAIS DE TRANSPORT.

Il n'est pas très facile de transformer des ventes facturées par des industriels en dépenses réellement effectuées par les particuliers. Les caravanes du camping ne sont pas une exception à cette règle.

De plus, d'assez nombreuses dépenses ne sont pas toujours bien saisies. Ainsi, les caravaniers recourent souvent au crédit pour payer leur matériel et le paiement des intérêts correspondant à la facilité qui leur est consentie n'est pas aisée à mesurer. De même de nombreux accessoires peuvent être achetés pour améliorer encore le confort d'une remorque et les évaluations qu'on pourrait faire à ce sujet sont pour le moins empiriques.

Nous préférons, dans ces conditions, nous limiter aux dépenses qui peuvent être réellement chiffrées.

Les marges de commercialisation :

Selon des indications professionnelles, les prix d'achat des caravanes par le réseau commercial sont majorés d'une marge de commercialisation variant entre 10 et 15 % du prix de vente, à laquelle s'ajoutait la taxe locale. On peut donc tenir une marge moyenne sur le prix de vente, de l'ordre de 15 %. Elle est évidemment variable selon qu'il s'agit de remorques commercialisées par des revendeurs détaillants ou selon qu'il s'agit de grandes organisations commerciales qui négocient avec les constructeurs les prix d'achat et sont ensuite obligées de cumuler deux marges. L'une sert à rémunérer leur intervention au titre de "Centrale d'Achats", l'autre permet au détaillant de couvrir ses propres frais.

Les réseaux de distribution :

Selon les déclarations de responsables professionnels, il existerait entre 2.000 et 2.200 magasins spécialisés dans les articles de sports, de camping et de caravaning, dont 1.300 seraient les plus importants. Tous d'ailleurs ne vendent pas des remorques qui nécessitent des surfaces de vente assez considérables et d'ailleurs souvent incompatibles avec la surface moyenne des magasins indépendants.

Pour avoir une idée du nombre de magasins vendant des caravanes, il faut alors passer par les réseaux des fabricants ou par les "chaînes" les plus importantes. Nous sommes ainsi parvenus à reconstituer un nombre de 480 magasins ayant vocation à vendre des remorques et il nous semble qu'il devrait être majoré pour tenir compte à la fois des points de vente susceptibles de vendre, même épisodiquement, des remorques ainsi que des grands magasins.

On peut retenir comme ordre de grandeur que les marges de commercialisation ont représenté une somme de :

55 millions de francs en 1966 et de 61 millions de francs en 1967.

Les frais de transport :

Les caravanes de camping sont vendues départ usine et les frais pour les acheminer aux points de vente sont loin d'être négligeables.

Le prix du transport peut varier de 380 à 500 francs, et il nous a été indiqué qu'un chiffre moyen de 450 francs par remorque, pouvait être retenu.

En reprenant les chiffres de toutes les caravanes produites en 1966 et 1967, soit respectivement 30.000 et 37.000, on arrive à une dépense à la charge des consommateurs de l'ordre de :

13 millions de francs en 1966 et 17 millions de francs en 1967

Les attelages :

La caravane implique la mobilité du touriste et pour y parvenir, il est évident que le véhicule susceptible de le tracter doit être muni d'un dispositif d'attelage.

Sans entrer dans le détail des freins spéciaux à inertie d'un prix unitaire assez élevé et d'ailleurs peu répandu, on peut considérer en accord avec les professionnels, qu'une dépense moyenne de 200 francs pour acheter et faire poser le dispositif de remorquage est un ordre de grandeur acceptable.

La dépense des caravaniers pour ce poste s'est donc élevée à :

6 millions de francs en 1966 et à 7 millions de francs en 1967.

Les sommes déboursées par les touristes sont le total des marges, des frais de transport et d'attelages que l'on vient d'étudier. On parvient ainsi à 74 millions de francs en 1966 et à 85 millions de francs en 1967 qui s'ajoutent bien entendu aux ventes des constructeurs.

Un phénomène nouveau est en train d'apparaître mais il est encore trop tôt pour chercher à en mesurer l'effet. De même qu'il existe des locations d'automobiles sans chauffeur, il se prépare une formule de location de caravanes. Sur des contrats à assez long terme de l'ordre de 5 ans et plus, les consommateurs verseront une location mensuelle. Celle-ci ne sera au fond qu'une annuité puisqu'elle comprendra à la fois le montant d'un remboursement pour l'avance de fonds faite lors de la construction et les intérêts correspondants.

Il est certain qu'alors les locations versées, si la formule à laquelle nous faisons allusion se développait, modifieraient assez substantiellement les chiffres que nous venons de donner. Dans un cas, on aurait des achats des ménages et dans l'autre des remboursements d'annuités s'échelonnant sur plusieurs années, et il ne serait pas logique de les additionner pour connaître la dépense des touristes en matière de caravanes de camping, car alors ces dépenses ne seraient plus de la même nature.

3. LES AUVENTS DE CARAVANES.

La caravane est d'abord une résidence mobile permettant de pratiquer le camping. Pour rendre plus confortable leurs séjours, de nombreuses familles ont l'habitude de poser une toile de tente fixée à leur caravane pour disposer d'une surface plus grande tout en étant protégées des intempéries.

Il ne semble pas que les constructeurs de caravanes aient l'initiative de proposer ces auvents au public. Celui-ci s'adresse le plus souvent à de petites entreprises qui fabriquent alors ces auvents "sur mesure". Dans ces conditions, les statistiques de production font défaut et on est ainsi amené à faire des évaluations.

On estime que 60 % environ des caravanes vendues au public au cours d'une année sont équipées aux frais de leurs propriétaires d'un auvent dont le prix moyen est de l'ordre de 300 francs.

Sachant que 33.000 et 41.000 caravanes ont été achetées respectivement en 1966 et en 1967, on arrive ainsi à une dépense voisine de :

6 millions de francs en 1966

7 millions de francs en 1967

V - LE MATERIEL DE CAMPING

Si le matériel de camping évoque dans l'esprit des consommateurs des impressions agréables de voyage, cela ne signifie pas que l'ensemble du même matériel de camping ait une affectation spécifiquement touristique. Il suffit pour ce faire de signaler l'existence des fauteuils "relax", des tables pliantes de pique-nique dont la vocation spécifiquement touristique est parfois discutée car ils s'apparentent très souvent aux loisirs et à la détente et peuvent fort bien être utilisés dans la résidence principale.

De plus, dans matériel de camping, il y a toute une masse de petit équipement qu'il n'est pas aisé de dénombrer et encore moins de mesurer. Pour s'en convaincre, il suffit d'examiner les catalogues de fabricants connus, pour voir apparaître outre les tentes de camping, des glacières (souples ou rigides), des produits de ré-imperméabilisation des tentes, des matelas de plage en caoutchouc, des "vaches à eau" etc, ...

Afin de mieux cerner les dépenses touristiques, nous proposons de limiter le champ du matériel de camping en ne retenant dans notre étude que trois grands postes :

- le matériel classique
 - . les tentes,
 - . les sacs de couchage,
 - . les lits de camp
 - . le matériel tels que les tables et les sièges
- les remorques de camping à deux roues
- le butane et son utilisation en camping

Les sources d'information :

Les statistiques des syndicats professionnels sont de l'aveu même de leurs dirigeants difficiles à interpréter. On a, bien sûr, des chiffres d'affaires bien que certaines entreprises fort importantes n'adhèrent pas à ces syndicats, mais on connaît parfois mal leurs principales fabrications ou ce qui revient au même la part de ces fabrications dans les ventes.

Nous avons donc été amenés à reprendre le problème autrement, du fait de l'indétermination des chiffres d'affaires des fabricants. Nous avons pu avoir connaissance des travaux effectués par un certain nombre d'entreprises qui confient à un organisme le soin d'exploiter des données relatives à des fabrications assez similaires bien qu'elles soient concurrentes. Il s'agit de l'Union Interprofessionnelle du Camping - 16, Avenue du Bel Air à Paris (12^{ème}).

Cet organisme élabore les statistiques de vente, de stock, d'exportation, d'un certain nombre d'industriels en même temps qu'il s'efforce d'apprécier les productions de même nature de l'ensemble des firmes appartenant à la profession. On dispose donc de quantités effectivement fabriquées en France qu'il faut, dans une première étape, transformer en achats touristiques pour pouvoir ensuite déterminer le montant des consommations touristiques.

La méthode suivie pour le matériel de camping est donc différente de celle utilisée pour la navigation de plaisance et les remorques de camping pour lesquelles on dispose, à la fois, de renseignements concernant les chiffres d'affaires et les quantités, même si ces renseignements peuvent dans certains cas paraître précaires.

Néanmoins, pour le matériel de camping qui est surtout de l'équipement, nous arrivons à une dépense des consommateurs de tourisme qui s'est élevée en 1967 à la somme de 302 millions de francs, arrondie à 0,3 milliard de francs.

Le tableau, ci-dessous, présente les différents postes qui composent les dépenses des touristes pour le matériel de camping en même temps qu'il indique la part de chacun d'eux en pourcentage du total.

Récapitulation des dépenses des français
en matière de matériel de camping en 1967

Unité = en millions de francs

	Montant	Pourcentage
Le matériel classique (achats nets touristiques)	200	66,2
Les remorques à deux roues	16	5,5
Le butane et son utilisation en camping	86	28,3
TOTAL	302	100,0

On va maintenant étudier chacun de ces postes :

1. LES QUANTITES TOTALES DE MATERIEL DE CAMPING.

Il est à noter que la part des importations étrangères dans le matériel d'équipement qu'on va étudier est faible, elle est même considérée comme négligeable.

D'autre part, les fabricants dont on verra, ci-après, les statistiques ont l'habitude d'utiliser pour leurs comparaisons non pas l'année civile mais l'année qu'on pourrait appeler touristique. Elle commence au 1er septembre 1966 et se termine au 31 août 1967.

On admettra pour les calculs ultérieurs que la date de clôture (fictive) de l'exercice correspond aux besoins des consommateurs de tourisme de l'année 1967 pour conserver le même exemple.

La progression des indices de production est significative ainsi que le révèle le tableau suivant :

Indices de production

Source = U.I.C.

Base 100 , année 1958/1959

	<u>1958</u> <u>1959</u>	<u>1959</u> <u>1960</u>	<u>1960</u> <u>1961</u>	<u>1961</u> <u>1962</u>	<u>1962</u> <u>1963</u>	<u>1963</u> <u>1964</u>	<u>1964</u> <u>1965</u>	<u>1965</u> <u>1966</u>	<u>1966</u> <u>1967</u>
Tentes canadiennes...	100	154	213	202	234	309	335	308	339
Tentes à armatures	100	161	178	213	282	328	298	256	241
Sacs de couchage	100	162	225	237	262	330	364	366	382
Lits de camp..	100	136	182	204	284	321	419	401	380

Le tableau suivant donne les estimations de production du matériel de camping pour l'ensemble des firmes de la profession, mais cette fois en nombre de pièces fabriquées, les chiffres indiqués comprenant la part des exportations françaises

Estimation des productions de l'ensemble des entreprises de la profession

Source = U.I.C.

Unité = nombre de pièces

	1962/63	1963/64	1964/65	1965/66	1966/67
Tentes abris	-	10.000	12.000	15.500	14.000
Tentes canadiennes	98.500	130.000	141.000	129.500	142.000
Tentes armatures	206.000	240.000	218.000	187.500	177.500
<u>Sacs de couchage</u>					
Duvet	233.000	210.000	125.000	122.000	132.000
Synthétiques	292.000	450.000	603.000	611.000	664.000
<u>Lits de camp</u>					
Sans suspension	-	-	74.000	63.000	57.000
Avec suspension	-	-	345.000	338.000	321.500
<u>Mobilier</u>					
Tables	-	-	428.000	398.500	410.000
Sièges	-	-	2.380.000	2.048.000	2.405.000
Fauteuils relax	-	-	355.000	382.000	363.500

2. LES ACHATS TOURISTIQUES.

Les chiffres de production précédemment obtenus sont à corriger de :

- la part des exportations réalisées. Celle-ci est loin d'être négligeable. Ainsi, par exemple, les exportations des adhérents du panel pour les tentes canadiennes sont passées en 1963/64 de 40,4 % à 14,3 % des productions en 1966/67. Pour d'autres produits moins nombreux, d'ailleurs, la part des exportations se maintient.
- l'incidence des variations de stocks. Ces stocks existant en fin d'année touristique sont exprimés en pourcentage des productions des membres du panel. Ces existants devraient être assez constants dans le temps mais des facteurs conjoncturels peuvent faire qu'ils dépassent le pourcentage de l'année ou des années précédentes.

Ainsi les stocks de tentes à armatures sont passés de 4 % des productions en 1963/64 à 8,5 % en 1966/67. A l'inverse des stocks, les lits de camp sans suspension sont tombés de 11,6 % des productions en 1963/64 à 1,1 % en 1966/67.

Faute de connaître les exportations et les variations de stock des industriels ne participant pas au panel, nous avons été amenés à considérer, bien qu'ils puissent y avoir, comme on s'en doute, des différences sensibles, que celles-ci suivaient la même évolution que dans les cas des membres du panel.

Connaissant en quantités les productions de la profession, il devient possible, grâce à l'application des pourcentages, de déterminer les achats bruts touristiques pour les articles étudiés.

a) Les achats bruts touristiques.

Il est important de préciser que les quantités d'articles de camping achetés par les français correspondent à l'ensemble de leurs besoins sans qu'on sache encore si ces produits auront une affectation réellement touristique ou s'ils seront achetés par l'armée (sacs de couchage), par des Sociétés de pêcheurs à la ligne (tentes abris) ou par des colonies de vacances par exemple soucieuses d'améliorer une partie de leur équipement (lits de camp).

Une comparaison peut éclairer le problème. On supposera qu'il s'agit de parasols. Certains peuvent être achetés par des cafés ou des brasseries pour être installés à des terrasses de cafés (il s'agit donc d'achats d'entreprises) et d'autres serviront comme meubles de jardin dans les résidences principales, alors que d'autres enfin seront utilisés par des touristes sur la plage pour se protéger du vent ou du soleil.

Il est donc nécessaire avant d'essayer de découper plus finement les affectations de partir d'une base totale qui est celle que le tableau suivant présente.

La méthode

On prendra comme exemple les tentes-abris. En 1965/66, la production totale s'est élevée à 15.500 pièces dont 10 % se retrouvent dans le stock de fin de période, soit environ 1.500 tentes.

Elles sont à ajouter à la production de 1966/67 qui est de 14.000 pièces. Ce nombre est ensuite diminué du stock existant en pourcentage, soit 14 % pour donner le stock en valeur à la fin de la période. Il est de 2.000 tentes.

Les ventes totales de l'année touristique 1967 sont donc de :

$1.500 + 14.000 - 2.000 = 13.500$ tentes abris.

L'exportation intervient maintenant, 15 % des 14.000 tentes abris produites en 1966/67 ont été exportées, ce qui représente 2.100 pièces.

Les ventes en France, ce qui correspond à notre concept d'achats bruts touristiques sont le résultat de la différence des ventes totales, 13.500 tentes, diminuées des unités exportées 2.100 ce qui donne un total de 11.400 tentes vendues en 1967. Il est à noter, à ce sujet, que les importations sont considérées comme faibles et n'ont pas été reprises dans la plupart des cas.

Pour des raisons de simplification, nous avons été amenés pour ce poste, comme pour les autres, à arrondir et c'est ce qui explique que le chiffre de 11.000 tentes figure sur ce tableau.

Achats bruts touristiques pour le matériel de camping

Année 1967

	Année 1965/1966				Année 1966/1967					
	Production totale	Stock existant		Production totale -	Stock existant		Ventes totales	Exportation		Achats bruts tourist.
		Pourcen- tage =	Quantités +		Pourcen- tage	Quantités =		Pourcen- tage	Quantités =	
<u>TENTES</u>										
Abris	15.500	10	1.500	14.000	14	2.000	13.500	15	2.100	11.000
Canadiennes....	129.500	5	6.500	142.000	8	11.400	137.100	15	21.300	116.000
à armatures....	187.500	10	19.000	177.500	9	16.000	180.500	22	39.000	140.000
<u>SACS DE COUCHAGE</u>										
Duvet	122.000	7	8.500	132.000	13	17.200	123.300	12	15.900	107.000
Synthétique ...	611.000	4	24.500	664.000	5	33.100	655.400	9	59.800	595.000
<u>LITS DE CAMP</u>										
Sans suspension	63.000	0,4	300	57.000	1	600	56.700	12	6.800	50.000
Avec suspension	338.000	4	13.500	321.500	4	12.900	322.100	10	32.100	290.000

Quant au mobilier de camping qui se compose de tables, de sièges et de fauteuils relax, on connaît les quantités produites dans la profession, sans toutefois pouvoir les corriger des variations de stock ou des exportations. C'est la raison pour laquelle nous considérerons, à défaut d'informations complémentaires, que les quantités fabriquées en France correspondent aux achats bruts touristiques.

b) Les achats nets touristiques.

Comme on l'a précédemment indiqué, il faut maintenant transformer ces achats bruts touristiques en achats nets touristiques, c'est-à-dire convertir les quantités vendues en France en quantités réellement affectées à des usages de tourisme. Il y a donc un certain "déchet" qui se produit. Celui-ci représentera la part des articles composant le matériel de camping sans usage touristique. Le fauteuil relax n'a pas eu un usage touristique, certains consommateurs peuvent l'utiliser à des fins médicales de repos à domicile ou sur la terrasse de leur appartement.

L'évaluation des besoins touristiques proprement dits a été faite en prenant comme base des tentes à armatures considérées comme touristiques à 100 % et en appliquant, en accord avec des organisations professionnelles, des coefficients.

Ainsi par exemple, on ne prendra en charge que 80 % des tentes canadiennes en considérant que le reste a été acheté à des fins non-touristiques. En ce qui concerne les tentes-abris, aucune d'entre elle n'est retenue, elles servent de tentes de plage et leur affectation au sens de camping-couchage est loin d'être généralisée.

Comme autre équipement familial, il y a encore les tables dont on a retenu une quantité très voisine de celle des tentes à armatures.

En matière d'équipement individuel, on a admis qu'une famille de campeurs se composait de 4 personnes et que chacune d'entre elles utilisait un sac de couchage des lits de camp, des sièges, etc...

Le tableau, ci-après, indique la part des achats nets touristiques des ménages à partir des statistiques de production.

c) L'estimation des dépenses.

Ces quantités achetées à des fins touristiques sont évidemment payées un certain prix par les ménages. Nous avons donc été amenés à passer par des prix moyens tels qu'ils figurent dans les catalogues des fabricants tout en tenant compte du fait que des articles peuvent être plus luxueux que d'autres ou vendus par des réseaux de distribution différents.

Le tableau, ci-après, qui donne les achats nets touristiques par catégories de matériel de camping indique en même temps le prix moyen retenu, ce qui permet d'arriver à la consommation touristique proprement dite. On obtient un chiffre de 197 millions de francs qui est arrondi à 200 millions de francs.

Les structures de distribution comprennent aussi bien les magasins indépendants ou rattachés à des organisations importantes que les grands magasins ou des magasins populaires. Dans ces conditions, il est difficile de chiffrer avec exactitude leur marge de commercialisation, mais il semble qu'on puisse tabler sur un taux de 30 % en 1967 qui comprend jusqu'en 1967, la taxe locale.

Le problème de savoir si le matériel de camping et plus spécialement les tentes s'adresse à une clientèle achetant en premier équipement ou au contraire en remplacement d'un matériel déjà existant, n'est pas bien résolu actuellement. De nombreux ménages, en effet, sont considérés comme équipés bien qu'ils aient renoncé, temporairement ou définitivement, à pratiquer le camping.

Il est difficile de chiffrer le "déchet" qui se produit, car ces familles peuvent adopter comme mode de séjour, soit la résidence secondaire, soit l'hôtellerie, soit la caravane, etc... On sait par la Chambre Nationale des Constructeurs de Caravanes, qu'un caravanier sur deux est un ancien campeur.

Néanmoins, et une fois ces réserves faites, il semble, d'après ce qui nous a été déclaré que 20 à 25 % des tentes vendues sont des tentes de remplacement, ce qui s'explique par le fait que la durée de vie moyenne d'une tente est de l'ordre de 7 ans.

Si on accepte ces chiffres, on pourrait dire que sur les 140.000 tentes à armatures vendues aux touristes en 1967, une trentaine de mille remplacent du matériel usé et cent dix mille environ sont achetées par les ménages qui accèdent ainsi au camping. En raisonnant en nombre de personnes, on pourrait estimer que chaque année 400.000 personnes deviennent les "nouveaux clients" des terrains de camping.

Enfin, il n'existerait pas un véritable marché de la tente d'occasion, les transactions portant sur des tentes étant considérées comme peu nombreuses.

Matériel de campingAchats nets touristiques et dépenses correspondantes

en 1967

	Achats bruts touristiques ✕	Pourcentage d'affectation touristique	Achats nets des ménages ✕	Prix moyen en francs	Autres aspects	Dépenses en millions de francs
<u>TENTES</u>						
Abris	11.000	-	-	-	11.000	-
Canadiennes..	116.000	80 %	93.000	130 F	23.000	12
Armatures...	140.000	100 %	140.000	850 F	-	119
<u>SACS DE COUCHAGE</u>						
Ensemble	700.000	60 %	420.000	60 F	280.000	25
<u>LITS DE CAMP</u>						
Ensemble	340.000	75 %	255.000	60 F	85.000	15
<u>MATERIEL</u>						
Tables	410.000	40 %	150.000	35 F	260.000	5
Sièges	2.400.000	25 %	600.000	25 F	1.800.000	15
Relax	360.000	10 %	40.000	150 F	324.000	6
<u>TOTAL</u>	-	-	-	-	-	197

✕ en nombre de pièces

3. LES REMORQUES DE CAMPING A DEUX ROUES.

Ces remorques sont essentiellement destinées à transporter le matériel de camping. On doit d'ailleurs considérer qu'un ménage possédant à la fois une tente, l'équipement de séjour correspondant et une remorque à deux roues est l'équivalent, à la nature du matériel prix, d'un ménage équipé d'une caravane.

Les données statistiques donnant les achats annuels de ces petites remorques sont rudimentaires, mais il semble qu'on puisse estimer qu'il s'en vend une vingtaine de mille par an et que leur prix moyen unitaire soit de l'ordre de 800 francs, ce qui donnerait une dépense totale pour 1967 de 16 millions de francs. Nous ne faisons pas intervenir le prix des dispositifs d'attelage du fait de la relative incertitude qui pèse sur le nombre de remorques achetées annuellement par les touristes.

4. LE BUTANE ET SON UTILISATION EN CAMPING.

Sans entrer spécifiquement dans le détail des achats de bouteilles de camping utilisées par les campeurs pour s'éclairer, se chauffer ou faire cuire leur nourriture, il faut néanmoins étudier leurs dépenses d'équipement pour le matériel utilisant du butane.

D'après les informations que nous avons pu obtenir, il semblerait que les dépenses se soient élevées à 86 millions de francs.

Ce chiffre devrait être augmenté, mais alors il recouvrirait l'ensemble des dépenses sans qu'il soit aisé de faire la part du matériel utilisé dans les résidences principales (chauffage d'appoint, éclairage de secours en cas de grève de l'électricité, etc...) et celui employé pour le camping. En fait, ces utilisations s'additionnent du fait même qu'une personne propriétaire d'un appareil cherche à l'utiliser le plus possible.

C'est la raison pour laquelle nous préférons retenir ce montant de 86 millions de francs plutôt que de reprendre des chiffres plus importants, mais dont l'affectation touristique proprement dite est assez aléatoire.

TROISIÈME PARTIE

L'action de l'Etat et des collectivités locales en

faveur du tourisme

INTRODUCTION

Cette troisième partie de l'étude a pour principal objectif de mesurer la part que prennent l'Etat et les collectivités locales au financement du tourisme.

La participation d'un agent à une réalisation quelconque, est d'un point de vue économique, la part des dépenses qu'il a financées sur fonds propres. Cette participation peut être définitive si l'agent réalise lui-même ou s'il subventionne une dépense ; elle peut être temporaire s'il accorde un prêt. Les conséquences de ces deux formes de financement sont différentes et il importe de les distinguer. D'autre part, il est tout aussi important de séparer le financement direct du financement indirect (subventions, prêts).

Ce problème de la participation nous mène donc à une analyse de l'action des différents agents autres que les ménages en faveur du tourisme, action que nous saisissons à travers leurs dépenses. Les principaux instruments de cette étude seront donc les comptes administratifs des départements et des communes, le budget de l'Etat, les déclarations des groupements professionnels. Mais avant d'aborder cette partie, une question préliminaire doit être résolue. Il s'agit de donner une nomenclature aussi précise que possible des éléments constituant le tourisme.

La définition du tourisme donnée et utilisée par le CREDOC dans son étude antérieure, est très large et repose uniquement sur les utilisateurs du tourisme (ou les consommateurs du tourisme = touriste privé, touriste d'affaires, "Toute personne qui séjourne au moins une nuit hors de sa résidence habituelle à l'occasion d'un déplacement qui peut faire l'objet d'une détente").

Dans cette étude, il s'agissait de mesurer les consommations touristiques, et cette définition est bien adaptée à l'objet de la recherche : un bien ou service n'est généralement touristique que par l'utilisation qui en est faite par le consommateur final. En effet, les biens ou services qui sont touristiques par nature sont peu nombreux. Or, dans notre étude nous nous plaçons du côté des fournisseurs de biens et services touristiques et ne pouvant appliquer cette définition à notre objet, nous sommes amenés à délimiter un domaine "touristique" qui servira de référence pour la répartition des dépenses des agents touristiques ou non touristiques.

Il comprendra :

1°) - les structures d'accueil

c'est-à-dire, les hébergements quelle que soit leur forme : l'hôtellerie, les restaurants, les campings, les gîtes, les maisons familiales de vacances, les villages de vacances, les auberges de la jeunesse, les colonies de vacances.

2°) - l'environnement touristique

sera composé de deux éléments principaux :

a) L'organisation du tourisme comprenant le Commissariat Général au Tourisme, les diverses associations touristiques (ex : syndicats d'initiative), les groupements professionnels (Associations auberge de la jeunesse, gîtes de France). Ces différents organismes représentent en quelque sorte l'infrastructure administrative du tourisme qui s'efforce par la publicité de promouvoir le tourisme.

b) L'incitation au tourisme, c'est-à-dire, les plaisirs et les distractions que les collectivités (locales ou nationales) développent ou entretiennent. Cette incitation peut être d'ordre culturel : patrimoine artistique et historique, festivals ; d'ordre sportif : plages, équipements de montage d'ordre professionnel : congrès, foires, médical

3°) Les transports

Ici se trouve le point le plus délicat puisqu'il s'agit d'un domaine qui est pour une faible part spécifiquement touristique, tout en étant dans la totalité, indispensable au tourisme.

La limite entre "transports touristiques" et "transports non touristiques" n'est pas clairement définie. Le problème le plus important est celui posé par l'infrastructure. Le matériel de transport est individualisé (véhicules voyageurs, véhicules marchandises) pour une large part et pourrait par conséquent être attribué soit au domaine touristique, soit aux autres domaines. Tandis qu'en ce qui concerne l'infrastructure pratiquement aucune distinction précise n'apparaît. Prendre un pourcentage des dépenses d'infrastructure pour le tourisme (déterminé par le rapport du nombre de touristes au nombre total d'utilisateurs) signifierait que seule une partie des réseaux bénéficie au tourisme alors que c'est l'ensemble qui leur est nécessaire. Le service des transports est un service public qui ne peut être désagrégé, c'est un ensemble dont peu d'éléments peuvent être isolés. Ceci conduirait donc à une position extrême consistant à considérer l'ensemble des investissements en infrastructure comme intéressant le tourisme. Il a semblé préférable, la réflexion théorique sur ce sujet n'étant pas suffisamment avancée, de s'en tenir à un domaine indéniablement touristique (routes touristiques,...). Malheureusement, la matière statistique étant peu appropriée à notre objet, le domaine des transports paraîtra insignifiant pour les collectivités locales.

Cette nomenclature est sujette à de nombreuses critiques. Elle est, en premier lieu, étroite surtout si on la compare à l'énoncé du domaine touristique utilisé précédemment dans les études du CREDOC. Le phénomène touristique est insaisissable pour toute personne qui n'y participe pas : c'est-à-dire que le tourisme fait appel, dans la plupart des cas, à des activités diverses, et non spécifiques, et que la détermination de la part touristique de ces activités appartient à l'agent qui les a commandé. La finalité de la dépense nous échappe : rien ne différencie les dépenses d'éclairage des routes d'un département de celles d'un autre, pourtant celles effectuées par les Alpes-Maritimes sont indiscutablement du domaine touristique pour une large part.

Une étude globale manque de précision et l'option adoptée ici a été celle d'un domaine peut-être étroit mais sans nul doute touristique. Il apparaît donc certain que nous sous-estimerons le volume des dépenses des trois agents étudiés. De toute manière, le chiffre auquel nous parvenons est de l'ordre de 3 milliards de francs en 1965, chiffre qui même s'il est inférieur au niveau réel, ne représente que peu de chose par rapport aux dépenses touristiques des ménages puisque le rapport des deux serait de l'ordre de 6 à 7 %.

I. LES PRETS AU TOURISME

Pour le tourisme comme pour les autres activités économiques, l'accès aux fonds publics et para-publics est ouvert pour les investissements s'inscrivant dans le cadre général déterminé par le Plan. La source principale est constitué par la dotation F.D.E.S., mais il faut lui adjoindre les fonds propres d'organismes bancaires comme la Caisse Centrale de Crédit Hôtelier, le Crédit National, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Caisse Nationale de Crédit Agricole. Tous ces prêts sont soumis à des conditions particulières.

1. LES PRETS ACCORDES PAR LA CAISSE CENTRALE DE CREDIT HOTELIER (C.C.C.H.) ET LE CREDIT NATIONAL SUR LES FONDS DU F.D.E.S. ET SUR LEURS FONDS PROPRES.

A) Modalités

1) Les prix sur fonds du F.D.E.S. (Fonds de Développement Economique et Social)

Chaque année, une partie des fonds du F.D.E.S. est réservée pour l'attribution de prêts au tourisme. Cette dotation est répartie en deux postes : l'hôtellerie et l'équipement touristique collectif.

En fait, sur le poste "hôtellerie" sont imputés les prêts au thermalisme, aux restaurants de caractère touristique et depuis 1957, à l'hébergement complémentaire (gîtes ruraux, Maisons familiales de vacances, camping...). Le poste "équipement touristique collectif" regroupe les prêts accordés pour les équipements de montagne et les équipements nautiques.

Sur le plan bancaire, ces prêts sont gérés par deux organismes différents :

- les prêts à l'hôtellerie dont l'attribution dépend du Comité 1 bis du F.D.E.S., par la C.C.C.H.
- les prêts à l'équipement touristique collectif attribués par le Comité 1 ter, par le Crédit National.

D'une manière générale, le taux d'intérêt est de 6 %, et le prêt, dont la durée la plus longue peut être de 20 ans, représente au maximum 50 % du montant des travaux. Des conditions plus avantageuses peuvent être quelquefois accordées : taux d'intérêt de 3 % avec 40 % d'autofinancement dans le cas de constructions nouvelles dans l'hôtellerie, taux de 3 % avec 50 % d'autofinancement pour des opérations importantes dans le thermalisme.

L'avis du Commissariat Général au Tourisme est toujours requis et un avis défavorable équivaut à un rejet du dossier. La Caisse Centrale de Crédit Hôtelier ne peut, en effet, jamais accorder un prêt sur fonds du F.D.E.S. si le Commissariat Général au Tourisme estime que les conditions générales d'attribution des prêts sur fonds publics ne sont pas remplies, c'est-à-dire, si le projet ne présente pas au point de vue touristique un intérêt suffisant. Dans le cas où un avis favorable a été donné par le Commissariat Général au Tourisme, la C.C.C.H. examine le dossier d'un point de vue financier.

Pour des prêts d'un montant supérieur à 0,5 million de francs, le Comité 1 bis du F.D.E.S. doit examiner le dossier : mais cette limite est aussi valable dans le cas où un même emprunteur demande successivement plusieurs prêts et que cela porte le capital, dont il est redevable, à un montant supérieur à 0,5 million de francs. Autrement dit, lorsqu'un emprunteur doit 0,2 million de francs à la C.C.C.H. et qu'il demande un autre prêt de 0,4 million de francs, le Comité 1 bis doit connaître le dossier.

Lorsque le montant des concours bancaires, pour un même programme, est supérieur à 2,5 millions de francs (jusqu'à la fin de l'année 1966 cette limite était 1,5 million de francs), l'opération est effectuée avec le concours du Crédit National, toujours sur les fonds du F.D.E.S., et ceci afin d'éviter que les risques supportés par un même établissement soient trop grands.

2) Les prêts sur fonds propres de la C.C.C.H. et du Crédit National

Ces deux organismes en plus des prêts qu'ils accordent sur les fonds mis à leur disposition par la F.D.E.S. peuvent, en effet, permettre la réalisation d'investissements à l'aide de leurs fonds propres. Le Crédit National peut accorder, dans le domaine pour lequel il est compétent, des prêts (6,65 % d'intérêt) à un investisseur privé, sur proposition du Commissariat Général au Tourisme ou du Comité 1 ter, si le projet tout en portant sur un montant d'investissement élevé et en présentant un intérêt indéniable, ne peut pas entrer dans le cadre des prêts sur fonds du F.D.E.S.

La C.C.C.H. accorde, sur fonds privés, des prêts à des activités qui ne peuvent pas jouir des conditions particulièrement avantageuses des prêts sur fonds publics : par exemple, à des cafés.

3) Le problème des garanties

a) l'hébergement

Il est apparu que des entreprises ou des associations sont éloignées de ces sources de financement par le fait qu'elles ne peuvent pas, de par leur taille, présenter des garanties suffisantes. Pour pallier cet inconvénient, deux organismes ont été créés.

1. - Le Fonds de Garantie Interlogis en 1951 par convention entre la C.C.C.H. et la Fédération Nationale des Logis de France. Ce fonds facilite l'attribution de prêts aux adhérents de la Fédération.
2. - Le Fonds de Garantie Interdépartemental du Tourisme Social en 1962 par convention entre le Commissariat Général au Tourisme, la C.C.C.H. la Fédération Nationale des Logis de France et la Fédération Nationale des Gîtes de France.

Le fonds est alimenté :

- par la dotation initiale de l'Etat de 100.000 Francs
- par des subventions de garantie annuelles, versées par les départements adhérents. Cette subvention est égale à 2,5 % du montant des prêts que la C.C.C.H. accorde pour la réalisation d'opérations dans le département considéré.
- par des subventions destinées à réduire dans une proportion fixée par le département, le taux d'intérêt des emprunts réalisés sur son territoire.

La C.C.C.H. exige habituellement comme garantie, une hypothèque de premier rang et un nantissement. L'existence de ces fonds de garantie supprime la nécessité de l'hypothèque pour les adhérents. Mais il faut remarquer que pour les formes de tourisme social où il n'existe pas de fonds de commerce (camping, gîtes), ce phénomène ne peut pas jouer.

La C.C.C.H. ne pouvant obtenir un nantissement prend une hypothèque ; cumuler l'hypothèque et la garantie est inutile, et remplacer l'hypothèque par la garantie amènerait les départements à supporter seuls les risques d'un emprunt fait par un particulier, ce qui est tout de même inacceptable. Ces formes de tourisme social ne peuvent donc pas bénéficier de la garantie, toutefois elles profitent des bonifications d'intérêt qui sont en moyenne de 2 %.

b) L'équipement collectif

La garantie de la commune est exigée avec, éventuellement, celle du département lorsque l'investisseur est une société privée. Si le maître d'oeuvre est une commune, il est possible que la garantie du département soit nécessaire. Cela se traduit dans les faits par le vote de centimes additionnels mis en recouvrement lorsque l'emprunteur fait défaut.

B) Les réalisations

1) Les prêts de la Caisse Centrale de Crédit Hôtelier Commercial et Indust^{el}

Les prêts accordés sont en grande partie financés sur fonds du F.D.E.S., mais lorsque le projet ne répond pas aux conditions générales exigées pour l'obtention d'un prêt sur fonds publics, la C.C.C.H. peut l'accepter et le financer sur fonds privés.

Le montant des prêts réalisés s'accroît rapidement puisque de 1961 à 1968, il a presque quadruplé, en passant de 79 millions de francs à 308 millions de francs.

Les prêts de la C.C.C.H.

Source : rapport C.C.C.H.

	Montant des prêts réalisés en millions de Francs
1961	79
1962	122
1963	162
1964	167
1965	152
1966	193
1967	308

- Les prêts financés sur fonds du F.D.E.S.

Ils sont financés grâce à l'avance annuelle mise à la disposition de la C.C.C.H. par la F.D.E.S. mais aussi grâce à la réutilisation des remboursements d'emprunts.

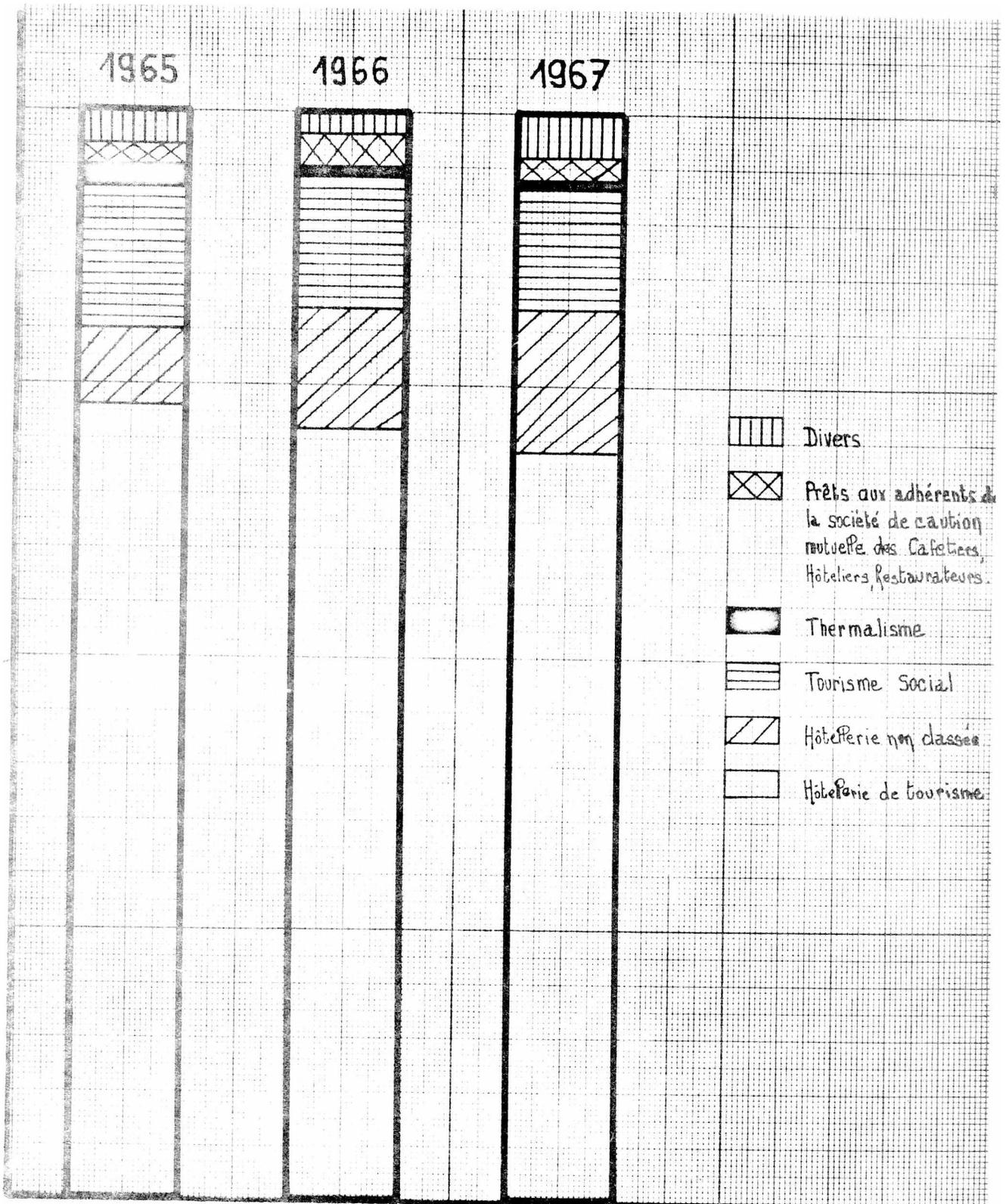
Ces prêts sont répartis au profit de l'hôtellerie, du tourisme social et du thermalisme. L'hôtellerie est la principale bénéficiaire puisqu'elle reçoit en moyenne 81 % des prêts réalisés.

GRAPHIQUE I
Prêts réalisés par la C.C.C.H.

100%

50

0



Répartition des prêts réalisés sur fonds du F.D.E.S.

Unité = milliers de francs

	1965	1966	1967
1°. Hôtellerie			
en cours de classement...	57.841,5	85.620,0	155.108,0
1 étoile	20.552,5	18.385,9	14.977,0
2 étoiles.....	15.647,0	18.476,5	22.709,0
3 étoiles.....	11.128,0	11.022,5	14.218,5
4 étoiles	6.133,0	3.714,0	2.914,5
Total hôtellerie de tourisme	111.302,0	137.218,9	209.927,0
non classée	10.792,5	21.350,5	41.333,9
Total hôtellerie	122.094,5	158.569,4	251.260,9
2°. Tourisme social			
camping	7.820,5	9.475,0	18.502,0
auberges rurales	3.374,6	4.814,0	6.276,0
gîtes ruraux	2.834,5	3.650,1	2.134,5
maisons familiales vacances	2.573,5	2.055,0	4.842,0
Formes complémentaires d'hébergement	3.044,0	2.825,0	2.538,5
Total tourisme social	19.647,1	22.819,1	34.293,0
3°. Thermalisme	2.845,0	2.250,0	2.290,0
Total prêts au tourisme	144.586,6	183.638,5	287.840,9

Nombre de prêts réalisés

	1965	1966	1967
1°. Hôtellerie classée en catégorie tourisme (ou susceptible de l'être après la réalisation d'un programme d'investissement).	831	945	1 251
dont hôtellerie en cours de classement	(316)	(467)	(753)
2°. Hôtellerie non classée	219	349	376
Total hôtellerie	1 050	1 294	1 627
3°. Tourisme social	292	330	364
4°. Thermalisme	3	2	4
TOTAL	1 345	1 626	1 995

A ce moment, s'ajoute la participation du Crédit National pour des opérations qui nécessitent plus de 1,5 million de francs de concours bancaires jusqu'en 1966 et plus de 2,5 millions de francs, depuis 1967.

Participation du Crédit National aux hébergements

Unité = en milliers de Francs

	Nombre de prêts	Montant des prêts
1965	10	23.417,5
1966	5	4.584,0
1967	17	9.105,5

Les prêts de ces deux organismes sont accordés dans le cas où le demandeur désire créer, moderniser ou agrandir une installation. Le tableau suivant donne pour 1965, 1966 et 1967 le montant des prêts pour les constructions neuves.

Prêts pour constructions neuves

source = C.C.C.H.

Unité = milliers de francs

	1965	1966	1967
Hôtels et hôtels restaurants	32.780,0	35.466,0	79.032,0
Part du Crédit National	15.212,5	4.334,0	8.633,0
Restaurants seuls	820,0	2.647,0	1.010,0
Tourisme social	10.560,0	12.912,7	16.586,5
Activités annexes	1.650,0	555,0	845,4
TOTAL	61.022,5	55.914,7	106.106,9

- Les prêts financés sur ses fonds propres

La C.C.C.H. finance en particulier les programmes d'investissements présentés par des adhérents de la Société de Caution Mutuelle des Cafetiers, Hôtelières, Restaurateurs. Ces prêts se sont élevés à 3.543,5 milliers de francs en 1965, 6.139,0 milliers de francs en 1966, 7.200,0 milliers de francs en 1967.

- L'utilisation de ces prêts (montant des investissements)
)chambres créées, modernisées.

Grâce à l'ensemble de ces prêts, le secteur tourisme financé par la C.C.C.H. (hôtellerie, tourisme social, thermalisme, activités annexes) a pu réaliser en 1965 un programme d'investissement atteignant 453,7 millions de francs, en 1966 429,8 millions de francs et en 1967 696,7 millions de francs.

Rapport des prêts de la C.C.C.H. au montant des investissements

Unité = en millions de
Francs

	Prêts C.C.C.H.	Investissements	Pourcentage conours C.C.C.H
1965	152.1	453.7	34
1966	193.2	429.8	45
1967	308.5	696.7	44

Rapport des prêts C.C.C.H. et Crédit National
au montant des investissements

Unité = en millions de
francs

	Montant des conours bancaires C.C.C.H - Ct Nal -	Investissements	Pourcentage conours bancaires
1965	175,5	453,7	39,0
1966	197,8	429,8	46,0
1967	317,6	696,7	45,6

Pour les constructions neuves, la répartition a été la suivante :
Unité = milliers de francs

Investissements réalisés en constructions neuves

	1965	1966	1967
Hôtels restaurants hôtels	168.734	86.909	213.654
Restaurants seuls	1.760	8.058	2.208
Tourisme social	26.115	32.191	37.598
Activités annexes	2.680	849	6.158
Total	199.289	128.007	259.618

Chambres créées et modernisées

	Chambres créées					Chambres modernisées
	Constructions neuves			Constructions anciennes	TOTAL	
	Hôtellerie	Tourisme social	Total			
1965	2.487	482	2.969	3.828	6.598	8.072
1966	2.235	559	2.794	4.123	6.917	8.176
1967	4.480	308	4.788	4.948	9.736	10.002

2°) Les prêts du Crédit National

Le Crédit National finance deux secteurs de tourisme.

1°) le secteur des hébergements en collaboration avec la C.C.C.H. et seulement pour des prêts supérieurs à un certain montant (paragraphe prêts de la C.C.C.H.)

2°) le secteur des équipements collectifs.

C'est surtout dans ce deuxième secteur qu'il a une action privilégiée.

La différence entre les prêts consentis et les prêts réalisés vient de ce que les décisions intervenant tard dans l'année, les programmes ne peuvent pas être accomplis. Mais pour des raisons de cohérence, en particulier avec les chiffres obtenus sur l'action touristique des collectivités locales et qui représentent des dépenses effectivement réalisées dans l'année. Nous sommes tenus de prendre le montant des prêts réalisés, et c'est donc ce chiffre que nous retiendrons dans la synthèse.

Prêts consentis sur le F.D.E.S. par le Crédit National
pour l'équipement touristique collectif

Source = Loi de Finances pour 1968 - rapport sur l'exécution du Plan et rapport de Fonds de Développement Economique et Social).

Unité = milliers de francs

	1965	1966
Basse Normandie	2.272	
Bretagne	380	7.035,0
Poitou-Charentes	1.460	-
Aquitaine	500	1.550,0
Midi-Pyrénées	-	1.770,0
Franche-Comté	450	-
Auvergne	2.000	1.149,1
Rhône Alpes	6.379	10.176,5
Languedoc	-	2.876,0
Provence-Côte d'Azur, Corse	7.499	4.555,0
TOTAL	20.940	29.111,-

Prêts réalisés et montant des investissements

Unité = milliers de francs

	1964	1965	1966
Montagne	8.595,0	5.170,0	6.835,0
Nautisme	4.368,5	7.119,8	14.632,4
Total des prêts	<u>12.963,5</u>	<u>12.289,8</u>	<u>21.467,4</u>
Montant des investissements	26.748,0	35.807,0	54.918,0

2. LES PRETS DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

La Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C.) accorde des prêts aux collectivités locales. Celles-ci peuvent, en effet, difficilement prélever sur leurs ressources le volume nécessaire à un autofinancement, la C.D.C. leur accorde un prêt complémentaire et au maximum égal au prêt du F.D.E.S. Dans ces cas, les investissements sont financés en totalité sur fonds publics ou para-publics.

Les prêts consacrés à l'équipement des collectivités en 1965 se répartissent régionalement comme suit :

Prêts consentis en 1965 par le C.D.C. tant en prêts directs que sur propositions des Caisses d'Epargne aux Collectivités Locales

Source = Projet de Loi de Finances pour 1967
Exécution du plan

Unité = milliers de francs

REGIONS	Equipement touristique	Equipement culturel			TOTAL
		Monuments historiques sites	Musées	Total	
Région Parisienne ...	140	850	62	912	1 052
Champagne	200	159	267	426	626
Picardie		69		69	69
Haute Normandie		336	304	640	640
Centre	700	357	147	504	1 204
Nord		205		205	205
Lorraine		120		120	120
Alsace		48		48	48
Franche Comté	390	236	20	256	646
Basse Normandie	143	1 023	120	1 143	1 286
Pays de la Loire			238	238	238
Bretagne	30	362	160	522	552
Limousin.....		65	169	234	234
Auvergne	2 900	13	132	145	3 045
Poitou-Charentes.....	170	153		153	323
Aquitaine.....	3 433	1 364	320	1 684	5 117
Midi-Pyrénées	1 675	560		560	2 235
Bourgogne		20		20	20
Rhône-Alpes.....	5 400	235		235	5 635
Languedoc ..	13 815	485		485	14 300
Provence-Côte d'Azur					
Corse	11 671	138	735	873	12 544
	40 667	6 798	2 674	9 472	50 139

3. LES PRETS DU CREDIT AGRICOLE

Le Crédit Agricole accorde des prêts pour l'équipement des gîtes. Ces prêts couvrent, actuellement, 40 % du programme d'investissement, sans plafond, alors qu'auparavant ils couvraient que 25 % de la dépense avec un maximum de 20.000 F pour les gîtes privés. Pour l'équipement en mobilier, la C.C.C.H. accorde des prêts sur 5 ans à 3 % aux réalisateurs de gîtes privés : la C.D.C. aux réalisateurs de gîtes communaux.

Prêts du Crédit Agricole

Source = Fédération Nationale des
Gîtes de France

Unité = en milliers de francs

	Prêts aux Particuliers	Prêts aux Communes	TOTAL
1964	6.118,6	3.023,2	9.141,8
1965	7.560,2	3.891,0	11.451,2
1966	8.960,3	5.593,4	14.553,7

Tous les prêts accordés sont inférieurs au plafond, il est donc possible pour estimer le montant des investissements de considérer que le volume des prêts représente 25 % des investissements. Les investissements auraient donc été de 37 millions en 1964, 46 millions en 1965 et 58 millions en 1966.

II - L'ETAT

L'action de l'Etat en faveur du tourisme peut prendre trois formes.

- . L'Etat accorde des prêts sur les fonds du F.D.E.S., forme d'action qui a été étudiée dans la partie précédente.

- . L'Etat donne des subventions.

- . En troisième lieu, l'Etat supporte lui-même des charges de fonctionnement ou d'investissement.

Les subventions accordées relèvent de différents Ministères et ne sont pas toutes soumises aux mêmes modalités, c'est ce qui sera rappelé dans le paragraphe suivant, avant que soient traitées les sources et les résultats de l'année 1965.

1. LES COMPETENCES ADMINISTRATIVES ET LES MODALITES D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

A) Les Hébergements à caractère social.

Des subventions sur fonds budgétaires sont accordées par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, le Ministère de l'Agriculture, le Ministère des Affaires Sociales, le Commissariat Général au Tourisme. Les Caisses de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales subventionnent aussi les maisons familiales de vacances (elles peuvent même leur accorder des prêts).

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports finance les terrains de camping spécialisés dans l'accueil de jeunes (centres aérés, centres de vacances), les auberges de la jeunesse, les refuges, les centres de montagne. Il a perdu en 1966 la compétence des terrains de camping et de caravaning au profit du Commissariat Général au Tourisme. Les terrains de camping municipaux sont subventionnés au taux de 15 % pour l'acquisition et l'aménagement des terrains. Pour les autres réalisations, la subvention peut être de 50 à 75 % de la dépense.

Le Ministère de l'Agriculture subventionne les gîtes ruraux pour un montant égal à 25 % de l'investissement (30 % quelquefois pour les gîtes privés avec un maximum de 5000 F par gîte).

Le Ministère des Affaires Sociales subventionne les maisons familiales de vacances (40 % de la dépense).

Le Commissariat Général au Tourisme, ainsi que nous l'avons vu précédemment, a la possibilité d'apporter une aide financière sous forme de subventions à des terrains de camping ; il peut aussi l'accorder aux villages de vacances.

B) Les équipements touristiques collectifs

Le Ministère des Affaires Sociales subventionne les investissements dans le Thermalisme.

Le Ministère des Transports (Direction des ports maritimes) accorde des subventions pouvant être égales à 30 % du montant des travaux pour les infrastructures portuaires. Les superstructures ne sont pas subventionnées. Lorsque l'investisseur est une personne physique ou morale privée, les collectivités locales ou les établissements publics locaux peuvent accorder pour des équipements en ports de plaisance, des subventions en capital.

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports intervient dans le financement des aménagements nautiques lorsque le projet présente un intérêt sportif. En ce qui concerne les aménagements de lacs, de plans d'eau, de fleuves, cette possibilité présente un grand avantage puisqu'elle représente la seule subvention possible ; la Direction des Ports Maritimes n'intervenant pas dans ce secteur.

Le F.I.A.T. (Fonds d'Intervention et d'Aménagement du Territoire) accorde une subvention de 30 % du montant des travaux en général, lorsque les investissements sont importants et qu'ils nécessitent une aide publique. Cette subvention est incompatible avec celle accordée par la Direction des Ports Maritimes.

LES SOURCES

L'étude de l'action de l'Etat a tout naturellement comme document de base le budget. Toutefois, il est apparu souvent qu'un ensemble de dépenses intéressant le tourisme était regroupé dans un même chapitre et même article ou bien que l'article ne contenait qu'un seul élément touristique sans qu'il soit possible à la lecture du budget, et dans l'un ou l'autre de ces cas, à distinguer les sommes allant à chacun des bénéficiaires. Nous donnerons comme illustration de ces difficultés :

- a - le chapitre 43-54 du budget de l'Education Nationale Jeunesse et Sports activité de jeunesse : article 1 - associations, institutions, mouvements, auberge de la jeunesse, relations internationales fonctionnement, réalisations, formation des cadres, action en faveur de la jeunesse, allocations de séjours de jeunes, subventions et acquisitions de matériel pour l'équipement des organisations de jeunesse et des centres de vacances de jeunes, subventions à l'office franco-allemand pour la jeunesse.
- b - et le chapitre 61-72 du Ministère de l'Agriculture, constructions rurales et travaux d'aménagement en zones rurales (chapitre sur lequel sont imputées les subventions au titre de l'amélioration de l'habitat rural et en particulier celles attribuées aux propriétaires de gîtes).

Dans ces cas, il a semblé préférable de se servir d'autres sources afin d'avoir une vue plus claire de la nature de la participation de l'Etat au Tourisme. Nous avons, par conséquent, utilisé :

- 1) Les renseignements donnés par les groupements d'action touristique (Fédération Unie des Auberges de la Jeunesse, Fédération Nationale des Gîtes de France,...) ou les Ministères eux-mêmes.
- 2) Les documents suivants : comptes des administrations (Ministère des Finances) 1965 ; les rapports sur l'exécution du plan contenus dans les projets de Loi de Finances ; le XIIe rapport du Fonds de Développement Economique et Social.

L'utilisation de ces différentes sources vient uniquement du fait que certaines d'entre elles présentent des renseignements directement utilisables dans notre étude.

Dans la mesure du possible, nous avons enregistré des dépenses réelles et non des dépenses votées, tout comme nous avons pris en compte les prêts réalisés et non les prêts consentis, et ceci pour deux raisons :

- pour demeurer dans le cadre de la comptabilité nationale qui tient compte des flux effectifs.
- par un souci de cohérence avec la partie traitant des départements dont seules les dépenses réelles sont connues à un niveau national.

3. LES RESULTATS

1) Le budget du Commissariat Général au Tourisme

Le premier point à relever est la faiblesse du budget du Commissariat Général au Tourisme en regard de son domaine d'activité. Mais cela s'explique aisément si l'on remarque que "l'action de ses services" s'exerce presque exclusivement par voie d'interventions. Les activités de tout ordre... ne changent pas d'administrations de rattachement. Même pour les professions qui intéressent le plus directement le tourisme, le Commissariat Général n'exerce la tutelle administrative qu'en concurrence avec les Ministères "à compétence plus générale". Il est essentiellement chargé d'orienter dans un sens favorable aux intérêts touristiques, certains secteurs de l'activité économique du pays, et l'action des services publics intéressés". (L.M. Jocard - le Tourisme et l'action de l'Etat, collection administration nouvelle chez Berger Levrault).

Budget Commissariat au Tourisme Unité= milliers de francs

<u>Dépenses ordinaires</u>	<u>Dépenses</u>	
<u>Titre III - Moyen des Services</u>	<u>votées</u>	<u>réelles</u>
<u>Première partie : Personnel rémunérations d'activité</u>		
31.01 - Adm. centrale : rémunérations principales	1.576,02	1.407
31.02 - Adm. centrale : indemnités et allocations diverses	185,93	149
31.11 - Délégations régionales : rémunérations principales	342,53	349
31.13 - Bureaux à l'étranger : rémunérations du personnel	3.244,50	3.168
31.91 - Indemnités résidentielles	399,64	372
TOTAL 1 ère partie	5.748,62	5.445
<u>Troisième partie : Personnel en activité et en retraite charges sociales.</u>		
33.91 - Prestations et versements obligatoires	407,1	596
33.92 - Prestations et versements facultatifs.	6,0	7
TOTAL 3 ème partie	413,1	603
<u>Quatrième partie : matériel et fonctionnement des services</u>		
34.01 - Adm. Centrale : matériel et rembourse ^t de frais	6.231,8	5.637
34.11 - Délégations régionales et remboursement de frais	251,6	171
34.12 - Remb. de frais - Missions temporaires à l'étranger	58,8	26
34.13 - Frais généraux des bureaux à l'étranger	6.862,6	7.216
34.91 - Loyers des bureaux	103,9	104
34.92 - Achat et entretien du parc automobile	20,4	20
TOTAL 4 ème partie	13.529,1	13.174
TOTAL titre III	19.690,8	19.222
<u>Titre IV - Interventions publiques</u>		
<u>Quatrième partie - Action économique encouragements interv.</u>		
44.01 - Subventions aux organismes de tourisme	2.162,0	2.162
TOTAL 4 ème partie - Titre IV -	2.162,0	2.162
TOTAL dépenses ordinaires	21.852,8	2.384

d'assurer : Il est dans les attributions du Commissariat Général au Tourisme,

- 1°) l'organisation du tourisme intérieur sur le plan administratif et technique.
- 2°) la publicité touristique française.

On relèvera que cette dernière attribution représente près de 52 % des charges du Commissariat Général au Tourisme sans que les dépenses de fonctionnement afférentes aux bureaux à l'étranger soient comprises dans ce total des dépenses de propagande.

Les dépenses de propagande du Commissariat Général au Tourisme

Unité = en milliers de francs

	<u>Dépenses</u> <u>votées</u>
Ch. 34-01 - Administration Centrale Matériel et Remboursement de frais.	
Art. 4 - <u>Réalisation de moyens de propagande payés en francs</u>	4.545,2
Frais d'édition	2086
Achat de documentation régionale et locale et aides aux manifestations régionales et locales.	100
Frais de reportage, publicité radiodiffusion	270
Photothèque, bibliothèque, divers	515
Frais d'expédition et de diffusion	600
Films, tirages et copies	400
Matériel de vitrines et d'exposition	224,2
Etudes et frais préliminaires au lancement de campagne de propagande et de publicité.	350
Art. 5 - <u>Publicité financée avec des concours régionaux ou locaux</u>	1.079,8
Editions	779,8
Cinéma, radio, télévision.	300,0
Ch. 34-13 - Frais généraux des bureaux à l'étranger	
Art. 4 - Etudes et campagnes de publicité à l'étranger	4.463,6
Ch. 44-01 - Subventions aux organismes de tourisme	
Art. 1 - Subventions diverses	
<u>Dépenses du bureau national de rengr^t touristiques</u>	65,0
Art. 2 - <u>Dépenses de propagande et de matériel de propagande régérées par subventions.</u>	885,0
1. Production et achat de films cinématographiques	515,0
2. Participation à des expositions	90,0
3. Voyages de propagande	280,0
	11.038,6

Ces dépenses de propagande sont calculées à partir des documents budgétaires et portent donc sur des dépenses votées. (voir tableau ci-dessous)

Les sommes imputées sur le budget du Commissariat Général au Tourisme seront, dans la récapitulation, réparties en plusieurs postes, en particulier aux postes "publicité" et "organisation du tourisme".

Les dépenses d'intervention du Commissariat Général au Tourisme

Unité = milliers de francs

Titre IV - Interventions publiques

Quatrième partie : Action économique - Encouragements et interventions

	Dépenses votées
Ch. 44-01 - Subventions aux organismes de tourisme	
Art. 1 - Subventions diverses	
1 . Contributions aux frais de fonctionnement des syndicats d'initiative des associa- tions touristiques et de divers services de documentation de renseignements de France et des départements d'Outre Mer.	366
2 . Aide à l'équipement du Tourisme Culturel et Social	210
3 . Dépenses du Bureau National de renseignements touristiques.	65
4 ..Subventions aux comités régionaux de tourisme.	226
5 . Service d'accueil et congrès.	380
	1.247
Art. 2 - Dépenses de propagande et de matériel de propagande réglées par subventions.	
1 . Production et achats de films cinématographiques	515
2 . Participation à des expositions	90
3 . Voyages de propagande	280
	885
Art. 3 - Action de promotion sociale	
1 . Organisation d'excursions pratiques complétant l'enseignement des guides et accompagnateurs.	11
2 . Sessions régionales d'information sur les méthodes modernes de gestion, d'administration de publicité.	10
3 . Participation à l'édition de cours et de comptes-rendus d'information.	9
	30
	2.162
Dépenses réelles :	
- versements aux établissements adm. d'Etat	347
- subventions aux administrations privées	1.815
	2.162

2) Aide à l'hôtellerie de tourisme

Cette aide imputée sur le budget du Ministère des Finances a consisté dans les années antérieures à 1968 en un remboursement de 10 % des sommes consacrées à des investissements de caractère immobilier. Cette forme d'aide a été supprimée lors de l'instauration de la T.V.A. C'est une prime à l'équipement hôtelier représentant 10 % au montant de l'investissement qui est maintenant accordée.

Cette prime est attribuée dans le cas de création d'hôtels dans les zones Sud, Sud-Ouest, Sud et Sud-Est : de 20 chambres au minimum, et permettant la création de 20 emplois saisonniers ou 10 permanents.

On observera que l'aide publique à la réalisation d'un même programme ne pouvant être supérieur à 60 %, le montant des prêts atteindra rarement 60 % puisque l'investisseur, dans la mesure où ce sera possible, préférera obtenir 10 % de prime et 50 % de prêt.

L'aide à l'hôtellerie de tourisme

Unité = milliers de francs

	Nombre de dossiers	Montant du remboursement
1963	665	4.297
1964	1.779	15.596
1965	2.094	22.702
1966	2.493	28.214
1967	2.858	36.027

3) Les subventions aux gîtes de France

Montant des subventions accordées aux gîtes de France
par le Ministère de l'Agriculture

Source = Fédération Nationale
des Gîtes de France

Unité = milliers de francs

REGIONS	1964			1965			1966		
	Gîtes ruraux	Gîtes commu- naux	TOTAL	Gîtes ruraux	Gîtes commu- naux	TOTAL	Gîtes ruraux	Gîtes commu- naux	TOTAL
Nord									
Picardie					50,0	50,0			
Région Parisien.									
Centre				24,3		24,3	22,8		22,8
Hte Normandie							12,0		12,0
Basse Normandie									
Bretagne	4,2	4,2	8,4	24,3		24,3	116,8		116,8
Pays de la Loire	2,0	2,0	4,0	55,6		55,6	64,1		64,1
Poitou-Charent.	46,6	58,5	105,1	42,1	300,0	342,1	50,0		50,0
Limousin	314,8	150,0	464,8	220,7	300,0	520,7	265,7		265,7
Aquitaine	364,1	222,5	586,6	375,1	68,6	443,7	380,2	58,7	438,9
Midi-Pyrénées	484,1	354,6	838,7	442,3	397,1	839,4	652,5	549,4	1201,9
Champagne	15,0		15,0						
Lorraine	12,0		12,0	21,8		21,8	4,0		4,0
Alsace	12,3		12,3	477,8		477,8	8,0		8,0
Franche-Comté	71,1	105,0	176,1	123,8	165,0	288,8	171,8	35,4	207,2
Bourgogne	27,0	22,5	49,5	25,2	350,0	375,2	41,0		41,0
Auvergne	226,2	977,5	1203,7	252,1	1135,5	1387,6	264,4	454,6	719,0
Rhône-Alpes	1063,0	212,0	1275,0	1064,3	281,4	1345,7	1156,8	207,7	1364,5
Languedoc	575,6	1035,8	1611,4	469,8	241,8	711,6	565,6		565,6
Provence - Côte d'Azur - Corse	496,4	1208,3	1704,7	691,2	1032,4	1723,6	447,3	639,6	1086,9
TOTAL	3714,4	4352,9	8067,3	4310,4	4321,8	8632,2	4223,0	1945,4	6168,4

Nombre de subventions accordées aux Gîtes de France
par le Ministère de l'Agriculture

Source = Fédération Nationale
des Gîtes de France

Unité = milliers de francs

REGIONS	1964			1965			1966		
	Gîtes ruraux	Gîtes commu- naux	TOTAL	Gîtes ruraux	Gîtes commu- naux	TOTAL	Gîtes ruraux	Gîtes commu- naux	TOTAL
Nord									
Picardie					4	4			
Rég. Parisienne									
Centre				10		10	7		7
Hte Normandie									
Basse Normandie							3		3
Bretagne	2	2	4	10		10	31		31
Pays de la Loire	1	1	2	17		17	18		18
Poitou-Charentes	14	7	21	13	51	64	15		15
Limousin	86	50	136	55	26	81	75		75
Aquitaine	105	36	141	111	13	124	123	10	133
Midi-Pyrénées	130	87	217	117	54	171	173	84	257
Champagne	1		1						
Lorraine	3		3	6		6	1		1
Alsace	6		6	2		2	2		2
Franche-Comté	23	14	37	39	19	58	41	14	55
Bourgogne	10	22	32	8	40	48	13		13
Auvergne	73	167	240	72	131	203	69	135	204
Rhône-Alpes	303	37	340	284	52	336	314	74	388
Languedoc	158	90	248	148	48	196	122		122
Provence - Côte d'Azur Corse	210	179	389	293	169	462	168	78	246
	1125	692	1817	1185	607	1792	1175	395	1570

4) Auberges de jeunesse

Depuis 1964, la Fédération Unie des Auberges de la Jeunesse (qui regroupe 91 % des auberges de la jeunesse) reçoit une subvention de fonctionnement de 630 milliers de francs du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Elle reçoit aussi une subvention d'équipement variable et exceptionnellement des subventions d'autres Ministères. En 1965, le Commissariat Général au Tourisme lui a accordé une subvention d'équipement de 2060 F.

Subventions d'équipement accordées par l'Etat à la F.U.A.J.

Unité = en milliers de francs

1958	28,7
1959	202,0
1960	351,0
1961	158,8
1962	565,6
1963	363,2
1964	751,5
1965	601,2
1966	47,1
1967	451,7
1968	5,8

5) Les Maisons familiales de vacances

Les subventions sont accordées principalement pour permettre aux établissements n'ayant obtenu qu'un agrément provisoire d'apporter à leurs installations, les améliorations matérielles recommandées par La Commission des Agréments. L'autre partie du crédit est destinée aux diverses fédérations nationales.

Montant des subventions accordées aux Maisons Familiales de vacances par le Ministère des Affaires Sociales

Source = Ministère des Affaires Sociales

Unité = en milliers de francs

	Fonctionnement	Equipement	Total
1965	70	1.600	1.670
1966	70	1.750	1.820
1967	55	2 000	2.055

6) Les colonies de vacances

Le montant des sommes versées par l'Etat aux colonies de vacances, a été de 42 millions. Ce chiffre est composé de subventions accordées par la plupart des Ministères et permettant aux enfants de leur personnel d'aller en colonies de vacances, mais aussi d'une subvention attribuée par le Ministère de l'Education Nationale Jeunesse et Sports pour "des travaux d'entretien et d'amélioration des installations des colonies de vacances et du domaine de la Jeunesse" (chapitre 43-55 1.171 milliers de francs en 1965), et pour la formation des cadres pour les camps, les colonies de vacances, les communautés d'enfants, les cercles urbains aérés (subventions pour équipement en matériel en 1965, 29.072 milliers de francs).

7) Nautisme

Les subventions sont accordées au nautisme par le Ministère des Travaux Publics au chapitre 63.90, subventions d'équipement pour travaux divers.

Art. 4 - Travaux d'équipement des ports de plaisance et autres petits ports.

Les autorisations de programme s'élevaient en 1965 à 4,5 - en 1966 à 8,2 et en 1967 à 8,0 millions de francs (est inclus en 1967, le nouvel article correspondant aux ports de plaisance). Les crédits de paiement à 1,9 - 2 et 2,9 millions de francs. Les dépenses réelles se sont élevées en 1965 à 1.855.000 francs.

8) Publicité: 10.088,6 milliers de francs

Nous avons enregistré ici les charges de publicité supportées par le Commissariat Général au Tourisme sans y inclure les subventions accordées dans ce même but. Ceci parce que nous les considérons comme incluses dans le chiffre des subventions aux associations touristiques, chiffre que nous connaissons grâce aux comptes des administrations en 1965.

9) Organisation du tourisme

Sous cet intitulé sont regroupées les dépenses de fonctionnement du Commissariat Général au Tourisme, soit 9.133,4 milliers de francs.

10) Les mouvements de jeunesse

Le chiffre des subventions accordées aux mouvements de jeunesse (42 millions de francs) est celui donné par le Ministère des Finances dans les comptes d'administrations en 1965. Dans cette catégorie, la comptabilité rassemble les mouvements de scoutisme, les institutions de loisirs (office du tourisme universitaire, centre laïque du tourisme culturel, les centres d'échanges internationaux, le centre de coopération culturelle et sociale ...) et les autres mouvements de jeunesse, c'est dire que cette catégorie intéresse le tourisme.

11) Les associations touristiques

Par la même source que précédemment, nous relèverons qu'elles ont reçu de l'Etat 18 millions de francs. Elles comprennent les associations : le Touring Club de France et l'Union Nationale des Associations de Tourisme.

12) Thermalisme

Le Ministère de la Santé Publique et de la Population a, en 1965, dépensé 568.000 francs pour les établissements thermaux.

Les crédits votés étaient :

- au chapitre 37-11 : . services de la santé
 - . établissements thermaux affermés par l'Etat
 - . dépenses des commissariats du Gouvernement.

Art 1 - Emoluments	26.140	F
Art 2 - Frais de bureau.	2.100	F
	<u>28.240</u>	<u>F</u>
	=====	

- au chapitre 66.12 - Subventions d'équipement aux organismes d'hygiène sociale.

Services votés	<u>Autorisation de programme</u>	<u>Crédits de paiement</u>
Art 7 - Sources et établissements thermaux.	2225.000	139.000
Mesures nouvelles		
Art 7 - Sources et établissements thermaux	900.000	300.000
(captages de sources réaménagements, extensions)	<u>3125.000</u>	<u>439.000</u>

Les dépenses réelles ont été respectivement de 26 et de 542 milliers de francs, soit au total 568 milliers.

13) Le patrimoine historique et artistique

C'est à partir du budget du Ministère des Affaires Culturelles que l'effort consenti par l'Etat en faveur des monuments historiques, palais nationaux, sites, musées, pôles d'attraction du tourisme, a été mesuré. Le tableau, ci-après, donne le détail des chapitres ou articles retenus.

Dans le cas où il a été impossible d'avoir les dépenses réelles relatives à chacun des articles d'un chapitre imputable partiellement au tourisme, nous avons tenu compte des crédits votés et ceci d'autant plus aisément que le chiffre des dépenses réelles du chapitre s'est trouvé être peu différent de celui des crédits votés.

Détail des dépenses du Ministère des Affaires Culturelles
pour l'entretien et le développement du patrimoine historique et artistique en 1965

Unité = en milliers de francs

I. <u>Dépenses ordinaires.</u>	Crédits votés		Dépenses réelles	
	Ensemble	retenus par le tourisme	Ensemble	retenues par le tourisme
Ch. 34-32. <u>Architecture matériel</u>	1.803,7		1.832,0	
Art. 1 - Bâtiments civils et palais nationaux		291,0	}	1.473,3 (1)
Art. 2 - Monuments historiques		162,6		
Art. 3 - Résidences et services présidentiels		790,0		
Art. 8 - Service des eaux et fontaines de Versailles, Marly, St-Cloud..		20,7		
Art. 4 - Conservations régionales des bâtiments de France		209,0		
		1.473,3		
Ch. 35-31. <u>Monuments historiques,</u> <u>entretien, conservation,</u> <u>acquisition et remise en état.</u>	18.750,0		27.832,0	
Art. 1 - Monuments et sites classés.....		17.850,0		26.931,0
Art. 2 - Participation de l'Etat à l'en- retien et à la conservation des édifices inscrits sur l'inven- taire supplémentaire		900,0		901,0
		18.750,0		27.832,0
Ch. 35-32. <u>Bâtiments civils et palais</u> <u>nationaux. Travaux d'entretien</u> <u>et de réparation</u>	31.006,7		31.199,0	
Art. 1 - Bâtiments civils et palais nationaux		30.606,7	}	30.806,7 (1)
Art. 2 - Locaux occupés par les conserva- tions et les agences des bâtiments de France.....		200,0		
		30.806,7		
Ch. 35-34. <u>Service des eaux et fontaines</u> <u>de Versailles, Marly, et</u> <u>St-Cloud. Travaux d'entretien...</u>	3.900,0	3.900,0	6.100,0	6.100,0
Ch. 35-35. <u>Domaine national de Versailles,</u> <u>travaux d'entretien et de répar.</u>	3.110,0	3.110,0	3.509,0	3.509,0
Ch. 36-22. <u>Arts et lettres. Musées subv.</u> <u>diverses</u>	1.379,8		1.361,0	
Art.1 - Subv. à la réunion des musées nationaux et aux musées nation. dotés de l'autonomie financière		46,9		47,0
Art. 2- Subventions aux musées classés et contrôlés		155,0		155,0
		201,9		202,0
Ch. 43-31. <u>Architecture subv. diverses</u>	2.249,5		2.240,0	
Art. 1 - Monuments hist. Comités d'art. et d'archéologie.....		2,2		3,0
Art. 2 - Caisse Nationale des monuments historiques et des sites.....		2.147,5		2.147,0
		2.149,5		2.150,0
TOTAL des dépenses ordinaires	62.199,7	60.391,4	74.073,0	72.073,0

(1) chiffre des dépenses votées

II. Dépenses en capital

(l'ensemble des chapitres intéresse le tourisme, il ne sera donc introduit aucune distinction).

Unité = en milliers de francs

	Autorisations de programme (1)	Crédits de paiement (1)	Dépenses réelles
Ch. 55.30 - Service des eaux et fontaines de Versailles, Marly, St-Cloud	3.300,0	3.200,0	3.842,0
Ch. 56.22 - Musées nationaux	16.000,0	7.000,0	11.636,0
Ch. 56.30 - Monuments historiques, remise en état, réparations des dommages de guerre	63.200,0	41.000,0	73.654,0
Ch. 56.32 - Bâtiments civils et palais nationaux	37.600,0	30.000,0	39.437,0
Ch. 56.35 - Restauration et rénovation du domaine de Versailles....	18.000,0	19.000,0	23.969,0
Ch. 56.36 - Grands monuments nationaux..	20.000,0	16.000,0	17.275,0
Ch. 66.22 - Subventions d'équipement aux musées classés et contrôlés	4.000,0	600,0	1.093,0
Total des dépenses en capital	162.100,0	116.800,0	170.906,0

(1) Après Loi de Finances rectificative.

Dépenses du Ministère des Affaires Culturelles
pour le développement et l'entretien du patrimoine historique et artistique

Unité = en milliers de francs

	Dépenses	dont subventions
<u>A. Dépenses ordinaires</u>		
Titre III - Moyens des services	69.923,0	1.143
Titre IV - Interventions publiques	2.150,0	2.150
TOTAL.....	72.073,0	3.293
<u>B. Dépenses en capital</u>		
Titre V - Investiss ^{ts} exécutés par l'Etat	169.813,0	-
Titre VI - Subventions d'invest. accordées par l'Etat..	1.093,0	1.093
TOTAL	170.906,0	1.093
TOTAL	242.979,0	4.386

Subventions accordées par le Ministère des Affaires Culturelles

Unité = en milliers de francs

Organismes bénéfi- ciaires	Communes et syndicats de communes	Administrations privées	Etablissements administratifs d'Etat
Ch. 34-32	40		
Ch. 35-31	901		
Ch. 36-22	155		47
Ch. 43-31		3	2.147
Ch. 66-22	1.093		
	2.099	3	2.194
		4.386	

14) Les transports

Les dépenses que nous avons retenues à ce poste concernent les transports ferroviaires uniquement : les investissements en infrastructure routière dans la mesure où ils sont à finalité spécifiquement touristique relèvent d'opérations d'aménagement et sont inclus dans ce poste.

L'Etat accorde à la S.N.C.F. plusieurs subventions à des titres divers

1) des indemnités compensatrices de réductions de tarifs imposées à la S.N.C.F. en application de conventions spéciales.

Ces indemnités sont liées à certaines catégories d'utilisateurs et par conséquent il est possible de répartir cette subvention en deux parties :

- touristique
- non touristique

Ces indemnités sont accordées par différents Ministères, dont :

- a. le Ministère des Travaux Publics compétent pour les familles nombreuses, les réformés de guerre, les cartes d'abonnements, les visites aux tombes militaires, les économiquement faibles, les retraités veuves de guerre, les guides d'aveugles civils, les billets de congés populaires, des promenades d'enfants.

Nous retiendrons comme touristiques : les catégories de billets qui n'impliquent pas un trajet déterminé, ni un but particulier, c'est-à-dire les billets attribués aux familles nombreuses, aux réformés de guerre, aux économiquement faibles, aux retraités, veuves, orphelins de guerre, pour des congés populaires et des promenades d'enfants, et ceci uniquement pour des voyages sur grandes lignes.

Le budget du Ministère des Travaux Publics donne la répartition des crédits votés par catégorie et le Ministère des Finances a fourni le chiffre des dépenses réelles du chapitre mais sans distinction par catégorie. Pour estimer les indemnités versées et bénéficiant aux touristes, on considèrera :

- que les dépenses réelles par catégorie sont proportionnelles aux crédits votés,
- que les voyageurs grandes lignes ont représenté 85 % du nombre total des voyageurs (ce pourcentage est égal au rapport du nombre de voyageurs - kilomètre grandes lignes au nombre total de voyageurs kilomètre, soit 32,7 milliards sur 38,3 milliards). (1).

Crédits votés au chapitre 46.41 du budget du Ministère des Travaux Publics
Indemnités compensatrices de réductions de tarif imposées à la SNCF

	Unité = milliers de francs Crédits votés
Familles nombreuses	101.349
Réformés de guerre	23.043
Abonnement hebdomadaire de travail....	99.555
Visites aux tombes militaires....	844
Economiquement faibles, retraités, veuves et orphelins de guerre, congés populaires.....	56.768
Abonnement ordinaire de proche banlieue	1.873
Promenades d'enfants	1.854
Abonnements élèves, étudiants, apprentis	23.520
Guides des aveugles civils	2.194
	311.000

Les crédits votés correspondant aux catégories retenues représentent 59 % (183.014 milliers de francs). Les dépenses réelles s'élevant à 562.380 milliers de francs, ce sont donc 331,8 millions qui seraient versés à la S.N.C.F. pour ces catégories et 280 millions pour les voyageurs grandes lignes de ces mêmes catégories.

- b) le Ministère de la Jeunesse et des Sports a versé en 1965, 1520 milliers de francs à la S.N.C.F. sur le chapitre 43.53 sports, activités physiques et de plein air, règlements de frais de transports pour tarifs réduits. Nous retiendrons pour les voyageurs grandes lignes 1,3 million de francs.

Les indemnités compensatrices de réduction de tarifs imposés s'élèveraient donc à 281 millions.

- 2) des indemnités et des remboursements de charges qui se sont élevés en 1965 à 835 millions (832 millions pour le trafic voyageurs, et 3 millions pour le tarif bagages). Il faut répartir cette indemnité entre voyageurs grandes lignes et voyageurs banlieue, cela se fera par l'application du même coefficient que précédemment soit 0,85. Les touristes bénéficieraient donc de 710 millions de francs.
- 3) une subvention d'équilibre de 1611 millions de francs en 1965, attribuée pour couverture du déficit d'exploitation. On fera l'hypothèse que cette subvention est répartie entre les trafics voyageurs (et bagages) et marchandises proportionnellement aux recettes d'exploitation de chacun des deux trafics.

(1) source: Annuaire Statistique de la France

Le trafic voyageurs grandes lignes (et bagages) a permis à la S.N.C.F. de percevoir 3237,2 millions de francs (385.2 millions de francs pour le trafic international (1) 2142,0 millions de francs pour le trafic intérieur (1), et 710 millions de subventions de l'Etat) ce qui représente 28,7 % de 11.271 millions, montant des recettes d'exploitation. La part de la subvention d'équilibre versée au profit des touristes (assimilée ici aux voyageurs grandes lignes) serait de 460 millions de francs.

Au total, les subventions versées à la S.N.C.F. et bénéficiant aux touristes s'élèveraient donc environ à 1450 millions de francs.

15) Les aménagements touristiques

A) L'aménagement du littoral Languedoc - Roussillon

Les crédits de paiement accordés en 1965 pour l'aménagement du littoral Languedoc-Roussillon

Unité = en millions de francs

Objet	Budget ministériel concerné				Total
	Charges Communes	Agriculture	Intérieur	Travaux Publics	
Etudes	3,0				3,0
Démoustication.....	6,5				6,5
Routes	4,3		4	5	13,3
Ports	1,0			3	4,0
Boisement	1,0	1			2,0
Eau	2,0	2			4,0
Assainissement des étangs	1,0				1,0
TOTAL	18,8	3	4	8	33,8

(Répartition des crédits cités par M. Duploux dans son ouvrage "Le crédit aux collectivités locales").

Selon les affirmations de la Mission Interministérielle à l'Aménagement du Languedoc-Roussillon, les crédits votés donnent une image fidèle de la réalisation du programme. Les reports seraient faibles et sur une certaine période la distinction entre dépenses réelles et crédits ne serait plus sensible. Toutefois, il est utile de signaler que pour le chapitre 55.00 du budget des charges communes, dont les crédits sont entièrement destinés au Languedoc-Roussillon, les dépenses réelles se sont élevées à 5.692.000 F alors que les crédits votés étaient de 18.800.000 francs (en 1965).

A ces sommes, doivent s'ajouter 15 millions de francs affectés par le F.N.A.F.U. (Fonds National d'Aménagements Foncier et d'Urbanisme) aux acquisitions foncières.

(1) Source S.N.C.F.

Les crédits affectés pour l'aménagement du littoral Languedoc-Roussillon

au F.N.A.F.U. et à la Mission Interministérielle

Unité = millions de francs

A N N E E S	Crédits affectés	
	au F.N.A.F.U. pour les acquisitions foncières	à la Mission Interministérielle pour les équipements
1964	10	20,0
1965	15	45,0
1966	10	60,0
1967	6	77,5
1968	7	74,0

8) Les autres crédits budgétaires pour les aménagements touristiques.

Le Ministère de l'Agriculture a accordé en 1965, 1,930 million de francs de subventions pour l'aménagement de parcs nationaux, dont 0,830 en subventions d'équipement.

CONCLUSION

Dans le tableau, ci-dessous, sont regroupées toutes les dépenses touristiques de l'Etat en 1965.

Participation de l'Etat au tourisme en 1965 (1)

Unité = en milliers de francs

	<u>Transferts</u>	<u>Dépenses directes</u>	<u>Total</u>
<u>I. Hébergements</u>			
- Aide à l'hôtellerie	22.702,0		22.702,0
Tourisme social - Gîtes de France	8.632,2		8.632,2
- Auberges de Jeunesse	1.231,2		1.231,2
- Maisons Familiales de vacances.	1.720,0		1.720,0
- Colonies de vacances	(2)42.000,0		42.000,0
	<u>76.285,4</u>		<u>76.285,4</u>
<u>II. Equipements collectifs</u>			
- Nautisme	1.855,0		1.855,0
	<u>1.855,0</u>		<u>1.855,0</u>
<u>III. Environnement du tourisme</u>			
Publicité		10.088,6	10.088,6
Organisation du tourisme		9.133,4	9.133,4
Mouvements de jeunes	(2)42.000,0		42.000,0
Associations touristiques	(2)18.000,0		18.000,0
Thermalisme	542,0	26,0	568,0
Patrimoine historique et artistique	4.386,0	238.593,0	242.979,0
	<u>64.928,0</u>	<u>257.841,0</u>	<u>322.769,0</u>
<u>IV. Transports</u>			
Transports ferroviaires	1.450.000,0		1.450.000,0
	<u>1.450.000,0</u>		<u>1.450.000,0</u>
<u>V. Aménagements touristiques</u>			
	1.930,0	48.800,0	50.730,0 (3)
	<u>1.930,0</u>	<u>48.800,0</u>	<u>50.730,0</u>
TOTAL	<u>1.594.998,4</u>	<u>306.641,0</u>	<u>1.901.639,4</u>

(1) non compris les prêts.

(2) source = les comptes des administrations (Ministère des Finances)

(3) Ce chiffre regroupe les différents éléments signalés au paragraphe 15. Il a paru indispensable de ne pas dissocier les dépenses qu'elles soient leurs destinations (routes, ports, ...) car elles font partie d'un ensemble qui justifie leur existence.

A ce montant, il faut ajouter, si l'on veut tenir compte de l'ensemble des participations de l'Etat, des prêts accordés au tourisme par les deux intermédiaires qui sont la C.C.C.H. et le Crédit National et financés sur les fonds du F.D.E.S., c'est-à-dire 157,6 millions.

L'Etat participerait donc au tourisme pour environ 2,1 milliards, soit moins de 2 % de ses dépenses.

III. LES DEPARTEMENTS, LES COMMUNES, LEUR ACTION EN FAVEUR DU TOURISME

L'analyse de l'action des collectivités locales a été menée à partir de l'étude des comptes administratifs (dépenses et recettes réalisées), des départements et des communes. La comptabilisation selon le plan normal suivie par les départements nous a permis d'obtenir certains renseignements non négligeables. Malheureusement, pour les communes, l'obligation de suivre ce plan ne leur était pas faite en 1965 (1) et la majorité des villes suit donc le plan comptable. Les renseignements globaux tirés de ces comptes, étant moins précis au regard du sujet qui nous occupe, nous avons été obligés de recourir à une méthode relativement grossière puisque nous avons dû extrapoler les enseignements tirés de l'analyse d'un échantillon.

1. LES DEPARTEMENTS.

L'étude de la participation au tourisme des départements a été facilitée par la mise à notre disposition d'un document regroupant à l'échelle nationale et selon une classification relativement fine, les dépenses des départements. Pour les recettes, la classification étant moins détaillée, nous n'avons pas pu avoir les résultats que nous désirions.

Nous avons relevé parmi les chapitres ou sous-chapitres, regroupant les dépenses ceux qui concernent le tourisme tel que nous l'avons défini : ensuite pour certains points, nous avons établi un échantillon de départements afin de vérifier si nous avions ainsi l'ensemble des éléments qui nous intéressent. Comme nous l'expliquons plus loin, cette hypothèse n'est pas entièrement vérifiée et ceci pour de multiples raisons.

A. Schéma de la comptabilisation suivant le plan normal.

Nous dégagerons trois points essentiels :

- 1) Les dépenses et les recettes se rapportant à une même fonction sont retracées dans le même chapitre.
- 2) L'ensemble du compte administratif est réparti en deux grandes parties :
 - section de fonctionnement
 - section d'investissement
- 3) Pour chaque chapitre sont enregistrées des dépenses et des recettes directes (directement affectées à cette fonction), et de plus, pour les chapitres de la section de fonctionnement sont prises en compte des dépenses et des recettes indirectes représentant des mouvements internes et fictifs mais qui ont l'avantage de faire apparaître le coût réel d'une fonction : les dépenses indirectes en sont une imputation de frais généraux (Administration Générale, ensembles immobiliers et mobiliers, personnel permanent) aux différentes fonctions.

(1) Année la plus récente pour laquelle les comptes ont pu nous être communiqués. L'année 1966 est en cours d'étude.

B. Parmi l'ensemble des chapitres et sous-chapitres, nous relèverons les sous-chapitres appartenant au domaine touristique.

Section Investissement

- Ch. 903 - Equipement scolaire et culturel
 - 903-51 : Sports et socio-éducatifs
 - 903-53 : Colonies de vacances
 - 903-62 : Patrimoine historique et artistique.
- Ch. 905 - Transports et Communications
 - 905-0 : Tourisme, remonte-pentes
- Ch. 909 - Autres Equipements
 - 909-351: Sports et socio-éducatifs
 - 903-50 : Tourisme, remonte-pentes
- Ch. 910 - Programmes pour l'Etat et les Etablissements publics nationaux
 - 910-351: Sports et socio-éducatifs
 - 910-362: Patrimoine historique et artistique
- Ch. 911 - Programmes pour les départements
 - 911-351: Sports et socio-éducatifs
- Ch. 912 - Programmes pour les communes
 - 912-351: Sports et socio-éducatifs
 - 912-353: Colonies de vacances
 - 912-50 : Tourisme remonte-pentes
 - 912-362: Patrimoine historique et artistique
- Ch. 913 - Programmes pour les autres établissements publics, syndicats mixtes, district de Paris.
 - 913-50 : Tourisme remonte-pentes
 - 913-351: Sports et socio-éducatifs
- Ch. 914 - Programmes pour d'autres tiers, particuliers, associations, entreprises privées.
 - 914-351: Sports et socio-éducatifs
 - 914-353: Colonies de vacances
 - 914-362: Patrimoine historique et artistique
- Ch. 591 - Service des trois vallées, station touristique de Saint-Martin de Belleville

Section de fonctionnement

- Ch. 940 - Relations publiques
 940-32 : Parrainage, jumelage
 940-33 : Congrès, comités, repas de personnes âgées.
- Ch. 942 - Sécurité, police
 942-23 : Inspection des établissements classés
 942-25 : Prévention routière
- Ch. 944 - Oeuvres sociales scolaires
 944-5 : Colonies de vacances
- Ch. 945 - Sports et beaux-arts
 945-20 : Monuments historiques
 945-23 : Musées
- Ch. 961 - Interventions économiques générales
 961-4 : Tourisme
- Ch. 991 - Service des trois vallées, stations touristiques de Saint-Martin de Belleville.

C. Les insuffisances de cette méthode

Parce que nous abordons le problème sur un plan global, nous nous trouvons dans l'obligation d'enregistrer seulement les sous-chapitres qui regroupent uniquement, ou presque uniquement, des dépenses touristiques. Par conséquent, certains éléments ne pourront être pris en compte et nous donnerons comme exemple :

- a) les subventions aux gîtes ruraux qui peuvent être imputées sur le sous-chapitre 964-2 (interventions socio-économiques, logement) ou sur le sous-chapitre 962-5 (interventions en matière agricole).
- b) Les dépenses concernant les établissements thermaux qui sont retracées, pour la section investissement au chapitre 904-0 avec celles concernant les hôpitaux, dispensaires, écoles, laboratoires...

Il faut ajouter à ces critiques deux remarques :

1. Les objets des emprunts, et les charges (intérêt, remboursement de capital) afférentes à chacun de ces emprunts ne sont pas recensés au niveau global.
2. En ce qui concerne les recettes, le document que nous avons utilisé et qui totalise les comptes administratifs des départements, donne les recettes correspondant à un chapitre et non à des sous-chapitres. Il sera, par conséquent, impossible d'avoir un schéma précis du financement.

D. Les résultats

Après avoir précisé le contenu des catégories retenues, nous donnons ci-dessous, les résultats auxquels nous sommes parvenus.

1. "Sports et socio-éducatifs" rassemble en fait la majeure partie du domaine touristique puisque cet intitulé recouvre : les colonies de vacances, les campings, ports de plaisance, équipements de montagne, centres nautiques, aménagements touristiques divers, la démoüstication, etc...
2. Les colonies de vacances, les sommes inscrites aux sous-chapitres correspondants ne concernent pas l'ensemble des colonies de vacances. Une partie d'entre elles sont enregistrées dans les sous-chapitres intitulés "sports et socio-éducatifs". Le chiffre de dépenses de ces sous-chapitres constitue donc seulement un minimum.
3. Les interventions en faveur du tourisme sont pour la plus grande part des subventions versées à divers organismes. Pour avoir une esquisse de ce que, en fait, cet intitulé recouvre, nous avons relevé pour 12 départements, les dépenses inscrites à ce sous-chapitre (tableau, ci-après). On remarquera que le pourcentage de subventions accordées par ces 12 départements par rapport aux dépenses directes imputées sur le chapitre 961-4 est semblable à celui observé pour tous les départements (87,9 % pour l'échantillon, et 88,3 pour l'ensemble des départements).

Les interventions en faveur du tourisme faites par 12 départements

et imputées au chapitre 961-4

Unité = en milliers de francs

	Basses Pyrén.	Alpes Marit.	Loire Atlant.	Gironde	Hé - rault	Mor- bihan	Isère	Bas- Rhin	Savoie	Côtes du N.	Aude	Allier	Total
Frais de personnel							44,1						44,1
Impôts et taxes							1,9						1,9
Travaux fournitures et services extérieurs (entretien de panneaux de publicité touristique et routière)					27,0		15,4						42,4
Participation, prestations au bénéfice de tiers							147,5						147,5
Allocations, subventions : Primes	2,5												2,5
Bourses, prix..			6,5		1,3		6,1						13,9
Subventions.....	575,8	294,0	92,3	285,8	76,9	66,2	177,2	241,8	162,6	214,6	48,5	113,7	2.349,4
Versement aux Entreprises.....							6,2						6,2
Frais de gestion générale et de transport.. (frais de déplact. et de mission - documentation gén. - autres prestations de service)			0,3		0,7		0,7		0,2				1,9
Charges exceptionnelles										62,4			62,4
TOTAL des dépenses directes....	578,3	294,0	99,1	285,8	105,9	66,2	399,1	241,8	162,8	277,0	48,5	113,7	2.672,2
Ensembles immobiliers et mobiliers.....									4,5				4,5
Administration générale	10,0	30,0	17,2			20,0	92,1	260,3	30,0	128,3		24,0	611,9
TOTAL des dépenses indirectes..	10,0	30,0	17,2			20,0	92,1	260,3	34,5	128,3		24,0	616,4
TOTAL GENERAL	588,3	324,0	116,3	285,8	105,9	86,2	491,2	502,1	197,3	405,3	48,5	137,7	3.288,6
RECETTES													
Produits domaniaux							3,5						3,5
Produits financiers (services concédés ou afferchés)							66,4						66,4
Recouvrements	0,4												0,4
Participation							1,3						1,3
Produits exceptionnels							6,4						6,4
TOTAL	0,4						77,6						78,0

Répartition des dépenses directes imputées au chapitre 961-4

	Echantillon		Ensemble	
	en milliers de francs	en pourcentage	en milliers de francs	en pourcentage
Denrées et fournitures consommées..			60,7	0,5
Frais de personnel	44,1	1,6	139,0	1,1
Impôts et taxes	1,9	0,1	3,9	-
Travaux fournitures et sce extér...	42,4	1,6	90,7	0,7
Participation et prestations au bénéfice de tiers	147,5	5,5	313,5	2,4
Allocations, subventions	2.372,0	88,8	11.536,7	89,1
dont subventions	(2.349,4)	(87,9)	(11.434,2)	(88,3)
Frais de gestion générale et de transports	1,9	0,1	689,9	5,3
Charges exceptionnelles	62,4	2,3	118,9	0,9
Charges sur exercices antérieures..	-	-	0,2	-
TOTAL	2.672,2	100,0	12.953,5	100,0

Répartition des subventions accordées par 12 départements sur le chapitre 961-4

	Comité des Fêtes	Comités départ.et régional du tour.	Campeurs scouts	Féd.dép. des Synd. d'init. et SI	Ass. des logis de France	Maison de la province	U. Nat d'Assoc. detouris.	Divers	Non détaillée	TOTAL
Basses-Pyrénées									575,8	575,8
Alpes-Maritimes									294,0	294,0
Loire-Atlantique	2,0								90,3	92,3
Gironde		285,0	0,8							285,8
Hérault									76,9	76,9
Morbihan		25,0		30,0		7,0		4,2		66,2
Isère		120,0		2,0	55,0			0,2		177,2
Bas-Rhin		240,5						1,3		241,8
Savoie		80,0		22,4		40,4	0,5	19,3		162,6
Côtes du Nord				20,0	43,6				151,0	214,6
Aude									48,5	48,5
Allier									113,7	113,7
	2,0	750,5	0,8	74,4	98,6	47,4	0,5	25,0	1.350,2	2.349,4

Divers = - Campagne de fleurissement de la France 6,0 - Aménagement de terrains de camping 10,5
 = P^{tion} thermale et climatique de Bretagne 2,0 . à la ville de Chambéry pour
 - Ass. ^{tion} Fse des stations vertes de vacances 0,5 l'organisation des Etats Généraux
 de tourisme Savoyard..... 2,0
 - Démoustication (Isère) 0,2 , au Touring Club de France pour
 - Chalets de secours 1,3 aménagement d'un refuge..... 2,5

Dépenses effectuées par les départements

et liées au tourisme

Unité = en milliers de francs

	Sports et socio-éducatif	Colonien de vacances	TOTAL (A+B)	Tourisme Rescente-pentes	État leur de st-Martin Belleville Serv. pub. des Vallées	Interventions économiques en faveur du tourisme	Patrimoine historique artistique	Patrimoine culturel Comités (1)	Inspection des Stabli- olacées	Prévention routière	TOTAL
Section d'investissement.											
I. Frais extraordinaires											
Subv. d'équipement aux administrations privées.....	1887,3	1348,3	235,6	-	-	-	84,4	-	-	-	3.320,0
Subv. d'équipement aux entreprises privées.....	1523,9	-	1523,9	-	-	-	10,0	-	-	-	1.533,9
Fonds de concours à l'Etat ..	373,0	-	373,0	-	-	-	3030,7	-	-	-	3.403,7
Frais d'études ou de recherch	-	21,0	21,0	35,0	0,3	-	18,9	-	-	-	75,2
Subv. aux institutions financ	35,0	-	35,0	-	-	-	-	-	-	-	35,0
Subventions aux communes. . .	8524,5	25,9	8550,4	18,2	-	-	2170,4	-	-	-	10.739,0
Subventions aux P.T.T. (automatique rural)	-	-	-	-	2,4	-	-	-	-	-	2,4
Subv. aux syndicats de communes	197,8	-	197,8	-	-	-	-	-	-	-	197,8
TOTAL (1)	12541,5	1395,2	13936,7	53,2	2,7	-	5314,4	-	-	-	19.307,0
2. Immobilisations.											
Terrains	145,8	248,9	394,7	271,6	-	-	144,2	-	-	-	810,5
Bâtiments	130,3	10,4	140,7	145,8	-	-	219,3	-	-	-	505,8
Matériel outillage et mobilier	433,8	192,9	626,7	-	0,7	-	1231,2	-	-	-	1.858,6
Matériel de transport	17,6	11,5	29,1	-	-	-	35,9	-	-	-	65,0
TOTAL (2)	727,5	463,7	1191,2	417,4	0,7	-	1630,6	-	-	-	3.239,9
3. Immobilisations en cours.											
a) Travaux neufs											
Terrains	51,1	-	51,1	-	-	-	1,4	-	-	-	52,5
Plantations	-	7,9	7,9	-	-	-	-	-	-	-	7,9
Bâtiments	721,3	2292,3	3013,6	144,7	-	-	6092,2	-	-	-	9.250,5
Voirie et réseaux	503,7	182,9	686,6	479,4	613,1	-	-	-	-	-	1.779,1
Matériel, outillage, mobilier	137,0	-	137,0	-	-	-	2,0	-	-	-	139,0
Constructions maritimes	1617,8	-	1617,8	-	-	-	-	-	-	-	1.617,8
TOTAL (a)	3030,9	2483,1	5514,0	624,1	613,1	-	6095,6	-	-	-	12.846,8
b) Grosses réparations											
Terrains	30,5	-	30,5	-	-	-	-	-	-	-	30,5
Plantations	-	1,6	1,6	-	-	-	-	-	-	-	1,6
Bâtiments	57,1	38,4	95,5	-	-	-	634,0	-	-	-	729,5
Voirie et réseaux	-	-	-	10,0	-	-	33,1	-	-	-	10,0
Matériel, outillage, mobilier	-	-	-	-	-	-	33,1	-	-	-	33,1
Constructions maritimes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL (b)	87,6	40,0	127,6	10,0	-	-	667,1	-	-	-	804,7
c) Travaux de reconstruction											
Matériel, outillage, mobilier.	-	-	-	-	-	-	77,7	-	-	-	77,7
TOTAL (c)	-	-	-	-	-	-	77,7	-	-	-	77,7
TOTAL (3) a + b + c.	3118,5	2523,1	5641,6	634,1	-	-	6840,4	-	-	-	13729,2
4. Immobilisations sinistrées à reconstruire.											
Matériel, outillage, mobilier	-	-	-	-	-	-	31,0	-	-	-	31,0
TOTAL (4)	-	-	-	-	-	-	31,0	-	-	-	31,0
5. Prêts, avances et créances											

Prêts aux communes	120,1	-	120,1	-	-	-	-	-	-	-	-	746,1
Prêts aux adm. privées	746,1	-	746,1	-	-	-	-	-	-	-	-	746,1
Prêts aux entreprises priv.	202,3	-	202,3	100,0	-	-	-	-	-	-	-	302,3
Prêts aux ets. publics locaux	150,0	-	150,0	-	-	-	-	-	-	-	-	150,0
Prêts aux P.T.T. (automatique rural)	-	-	-	-	-	-	454,0	-	-	-	-	454,0
TOTAL (5)	1223,8	-	1223,8	100,0	-	-	458,9	-	-	-	-	1.782,7
6. Titres et valeurs												
Parts dans les associations, syndicats, organismes publics	4,0	-	4,0	-	-	-	-	-	-	-	-	4,0
Apports aux stés d'économie mixte	69,2	-	69,2	-	-	-	-	-	-	-	-	69,2
TOTAL (6)	73,2	-	73,2	-	-	-	-	-	-	-	-	73,2
TOTAL de la section d'investissement (A)	17684,5	4382,0	22066,5	1204,7	616,5	-	14275,3	-	-	-	-	38163,0
Section de Fonctionnement												
Dépenses directes												
Dépenses et fournitures consommées	-	438,2	438,2	-	-	60,7	24,1	161,6	0,9	0,2	-	685,7
Frais de personnel	-	196,0	196,0	-	900,4	139,0	59,6	1,2	134,8	1,0	-	1.732,0
Impôts et taxes	-	7,8	7,8	-	344,7	3,9	2,0	-	5,0	-	-	368,4
Travaux fournitures et services extérieurs	-	190,5	190,5	-	765,1	90,7	61,8	-	11,9	-	-	1.120,0
Participations, prestations au bénéfice de tiers	-	368,0	368,0	-	694,3	313,5	1077,5	54,2	85,0	-	-	2.592,5
Allocations subventions :												
Allocations	-	-	-	-	-	-	3,5	-	-	-	-	3,5
Primes	-	-	-	-	-	3,8	-	-	-	-	-	3,8
Secours	-	-3,9	-	-	-	3,2	-	3,5	-	-	-	10,6
Bourses, prix	-	129,9	129,9	-	-	84,5	-	0,3	-	-	-	214,7
Subventions	-	4205,5	4205,5	-	30,5	11237,5	1379,6	311,7	-	10,7	-	17.175,5
Subv. aux adm. privées..	-	237,4	237,4	-	-	196,7	-	-	-	-	-	434,1
Fonds de concours à l'Etat	-	-	-	-	-	-	245,8	-	-	-	-	245,8
Versements sur recettes	-	-	-	-	-	11,0	-	-	-	-	-	11,0
Frais de gestion générale et de transports	-	98,0	98,0	-	-	689,9	79,2	64,8	94,9	0,7	-	1.027,5
Charges exceptionnelles ...	-	4,9	4,9	-	-	118,9	-	-	3,4	-	-	127,2
Charges sur exercices antérieurs	-	10,2	10,2	-	23,5	0,2	31,8	1,0	2,9	-	-	69,6
Titres annulés ou admis en valeur	-	-	-	-	5,9	-	-	-	-	-	-	5,9
TOTAL des dépenses directes (B).....	-	5890,3	5890,3	-	2764,4	122953,5	2964,9	598,3	638,8	12,6	-	25.822,8
Dépenses indirectes												
Personnel permanent	-	418,0	418,3	-	-	231,0	315,3	-	273,0	-	-	1.237,3
Ensembles immobiliers et mobiliers	-	492,2	492,2	-	-	120,7	892,2	69,4	492,9	0,4	-	2.067,8
Administration générale	-	1775,1	1775,1	-	-	4162,9	1913,8	438,0	1287,7	58,4	-	9.635,9
TOTAL des dépenses indirectes (C)....	-	2685,3	2685,3	-	-	4514,6	3121,3	507,4	2093,6	58,8	-	12.941,0
TOTAL de la section de fonctionnement (B+C)....	-	8575,6	8575,6	-	2764,4	17468,1	6086,2	1105,7	2692,4	71,4	-	38.763,8
TOTAL GENERAL A + B + C	17684,5	12997,6	20662,1	1204,7	3380,9	17468,1	20361,5	1105,7	2692,4	71,4	-	76.926,8
Dépenses d'investissement + dépenses directes (A + B)	17684,5	10272,3	27956,8	1204,7	3380,9	12953,5	17240,2	598,3	638,8	12,6	-	63.985,8

Il serait nécessaire de connaître la destination de ces subventions. Les départements de l'échantillon répartissent leurs subventions de la façon décrite par le tableau, ci-dessus. Une extrapolation à partir de ce tableau se révélerait toutefois peu intéressante, puisque la destination de 57 % des subventions est inconnue.

Les départements consacrent au minimum 76,9 millions de francs au tourisme : 64 millions de francs sont directement attribués au tourisme, 12,9 millions de francs sont des dépenses indirectes.

Cela représente environ 1 % (0,9 % pour les dépenses directes seules, et 1 % pour les dépenses directes et indirectes) des dépenses des départements puisque celles-ci s'élèvent à 7.431,9 millions de francs.

2. LES COMMUNES

La méthode employée pour l'analyse de la participation des communes au tourisme est différente de celle utilisée pour les départements. Pour ceux-ci, en effet, comme nous l'avons vu, nous avons pu disposer de résultats globaux qui, s'ils ne sont pas parfaits, ont tout de même permis d'approcher la vérité et de déterminer une enveloppe aussi réelle que possible. Pour les communes, la présentation des comptes globaux n'est pas faite d'une manière semblable puisque une grande partie des villes ne présente pas les comptes suivant le plan normal. Les comptes administratifs présentent d'un côté les dépenses, de l'autre les recettes, chacune de ces parties est subdivisée en dépenses (ou recettes ordinaires, dépenses (ou recettes) extraordinaires. La notion de dépenses ou recettes indirectes n'existe pas ici. La somme à l'échelon national, des comptes administratifs des communes est présentée par nature d'opération (traitements et salaires, achats de biens et services, formation brute de capital fixe...) et pour chaque opération par fonctions mais ce sont des fonctions extrêmement larges, par exemple :

1. Etablissements balnéaires, lavoirs, bains douches,
2. Aide sociale, travail, chômage (qui comprend les cantines, les colonies de vacances, les classes de neige).

Aucune de ces catégories ne nous intéresse entièrement, nous avons donc dû étudier un échantillon de comptes administratifs et procéder à une extrapolation en nous servant bien entendu des résultats globaux comme référence.

L'échantillon est composé de 13 villes : Dinan, Vannes, Aix-les-Bains, Saint-Nazaire, Bayonne, Biarritz, Libourne, Nice, Vichy, Montpellier, Carcassonne, Grenoble, Dax. Cet échantillon a été constitué de manière à ce qu'apparaissent :

1. Des villes touristiques offrant des possibilités diverses : plages, montagne, thermalisme.
2. Des villes non touristiques.

Cet échantillon représente 2,9 % des dépenses des communes (597,8 sur 20.691 millions de francs) et 3,4 % des recettes (704,2 sur 20.961 millions de francs).

Le pourcentage des dépenses touristiques sur l'ensemble des dépenses est égal à 3,1 % et celui des recettes issues du tourisme sur l'ensemble des recettes à 2,2 %.

Les tableaux, ci-après, donnent les dépenses et les recettes touristiques des treize communes de l'échantillon.

Les dépenses touristiques de 13 communes

Unité = en milliers de francs

DEPENSES	HEBERGEMENT				AMENAGEMENTS SPORTIFS					
	Hôtels Restaurants	Colonies de vacances Centres aérés Class.neige	Camping	TOTAL	Téléphé- ries	Golf Bowling Match Club Aéro-Club	Aménagement nautique	Ports	Plages	Piscines Patinaires
Frais divers	1330,6	1174,9	23,0	2428,5	364,1	10,0	-	-	2,6	22
Impôts sur Chiffre d'Affaires	77,3	-	-	77,3	-	-	-	-	-	-
Achat et entretien de matériel....	-	6,7	65,8	72,5	-	36,1	5,6	-	203,5	74
Entretien et aménagement	-	9,3	3,9	13,2	-	1,4	-	-	-	-
Traitement, salaires charges sociales	-	204,3	19,4	223,7	-	148,5	17,5	-	115,6	60
Subventions exploitation	-	91,6	-	91,6	-	5,0	-	-	-	-
Subventions équipement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Participation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Participation aux :										
. Frais de séjour	-	144,7	-	144,7	-	-	-	-	-	-
. Frais de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cotisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Annuités d'emprunt	-	65,6	-	65,6	-	64,4	868,3	-	-	77,
	1307,9	1697,1	112,1	3117,1	364,1	265,4	891,4	-	321,7	412,
Travaux neufs grosses réparations	99,0	101,8	132,5	333,3	-	306,1	1038,0	13,0	47,8	2936,
Acquisitions mobilières	42,7	40,2	1,3	84,2	-	-	150,1	-	-	102,
Acquisitions immobilières	-	250,0	63,1	313,1	-	-	-	-	-	15,
Divers	-	-	-	-	51,5	-	-	-	-	-
	141,7	392,0	196,9	730,6	51,5	306,1	1188,1	13,0	47,8	3053,
TOTAL	1449,6	2089,1	309,0	3847,7	415,6	571,5	279,5	13,0	369,5	3465,

TOTAL	INCITATION AU TOURISME								ORGANISATION DU TOURISME					
	Mouvements Sites Musées	Casinos	Hippodromes	Jumelage congrès	Echanges Culturels	Thermalisme	Fêtes touristiques	TOTAL	Syndicats d'Initiative	Associations diverses	Publicité	Activités diverses	TOTAL	TOTAL
76,7	137,4	43,8	-	78,9	16,7	44,5	1052,6	1373,9	-	-	1013,4	3,8	1017,2	5.396,3
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	73,3
19,6	150,3	-	-	-	-	-	-	150,3	-	-	-	-	-	542,4
1,4	57,2	-	16,4	-	-	-	-	73,6	-	-	-	90,0	90,0	178,2
42,5	93,4	-	9,1	-	-	-	-	102,5	-	-	-	-	-	668,7
5,0	1,5	-	184,2	64,5	9,1	30,0	-	289,3	2.364,8	38,0	-	-	2422,8	2.808,7
-	99,6	-	10,0	-	-	-	-	109,6	-	-	-	-	-	109,6
-	-	-	-	50,9	-	-	-	50,9	-	31,9	-	-	31,9	82,8
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	144,7
-	-	-	0,5	-	-	-	-	0,5	-	-	-	-	-	0,5
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,4	-	-	3,4	3,4
109,8	27,0	21,6	315,6	-	-	108,9	-	479,1	-	-	-	-	-	1.540,5
155,0	566,4	65,4	535,8	194,3	25,8	183,4	1052,6	2623,7	2.364,8	93,3	1013,4	93,8	3565,3	11.561,1
141,0	564,0	-	56,7	745,6	-	-	-	1366,3	-	-	-	-	-	6.040,6
152,2	7,8	-	-	-	-	-	-	7,8	-	-	-	-	-	344,2
15,0	540,0	-	-	-	-	-	-	540,0	-	-	-	-	-	868,1
51,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	51,5
159,7	1111,8	-	56,7	745,6	-	-	-	1914,1	-	-	-	-	-	7.304,4
114,7	1678,2	65,4	592,5	939,9	25,8	183,4	1052,6	4537,8	2.364,8	93,3	1013,4	93,8	3565,3	18.865,5

Les recettes touristiques de 13 communes

RECETTES	HEBERGEMENTS				AMENAGEMENTS			
	Hôtels Restau- rants	colon.de vacances centres aérés class.de neige	Camping	TOTAL	Télé- phériques	Golf Bowling Yacht- Club Aéroclub	Aménagem. nautiques	Po
Participation des ménages	147,2	439,2	-	886,4	-	-	-	-
Droits d'entrée	-	-	314,2	314,2	-	-	-	-
Produits de l'exploitation.....	-	-	-	1.455,2	-	167,7	-	29,1
Vente de biens et services	-	-	-	-	-	-	-	-
Redevances	-	-	-	-	-	4,0	-	-
Taxes diverses	4,2	-	-	4,2	-	-	-	-
Produits de jeux	-	-	-	-	-	-	-	-
Reversement par l'Etat.....	-	-	-	-	-	-	-	-
Remboursement d'annuités	-	-	-	-	-	-	-	-
Locations d'immobilisations	-	6,5	49,2	55,7	-	-	-	-
Subventions de fonctionnement	-	24,7	-	24,7	-	-	-	-
Subventions d'équipement	-	42,6	-	42,6	-	-	1,4	28,6
Emprunts	-	-	139,0	139,0	-	308,5	1.700,0	-
Divers	-	40,6	2,0	42,6	377,4	-	-	-
TOTAL	1.606,6	853,6	504,4	2.964,6	377,4	480,2	1.701,4	57,1

(1) Reversement par l'Etat de 10 % sur le produit des jeux 1.161,6
 Remboursement d'impôts concernant le casino municipal 17,8
1.179,4

(2) Subvention en capital du casino 10,0
 Subvention du casino pour manifestations
 touristiques 37,5
 Prélèvement sur le produit des jeux
 pour travaux d'assainissement 91,6
139,1

Unité = en milliers de francs

MOTIFS	INCITATION AU TOURISME										Organisation du tourisme	TOTAL	
	Piscines Patinoires	TOTAL	Monuments sites musées	Casinos	Hippodromes	Jumelage Congrès	Echanges culturels	Thermalisme	Fêtes tourist.	TOTAL			
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	886,4
-	-	-	125,9	-	-	-	-	-	-	125,9	-	-	440,1
128,9	314,9	640,7	-	-	-	233,5	-	-	833,1	1.116,6	-	-	3.212,5
-	-	-	16,8	-	-	-	-	-	-	16,8	-	-	16,8
1,8	-	5,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,8
-	-	-	-	2,2	-	-	-	199,2	-	201,4	-	-	205,6
-	-	-	-	3.687,1	-	-	-	-	-	3.687,1	-	-	3.687,1
-	-	-	1,3	1.179,4	-	-	-	-	-	1.180,7	-	-	1.180,7
-	-	-	-	34,9 ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	34,9	-	-	34,9
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	55,7
-	1,6	1,6	1,5	-	-	-	5,1	-	-	6,6	-	-	32,9
-	293,3	323,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	365,9
-	2.326,7	4.335,2	65,0	-	-	-	-	-	-	65,0	-	-	4.539,2
-	-	377,4	-	139,1 ⁽²⁾	-	-	-	-	-	139,1	-	-	559,1
130,7	2.936,5	5.684,0	210,5	5.042,7	-	233,5	5,1	199,2	833,1	6574,1	-	-	15.222,7

Nous avons négligé de mettre dans ce tableau général les lycées-hôteliers (Grenoble-Nice) parce qu'il a semblé que cela présentait un caractère particulier et qu'il importait de le traiter à part (tableau ci-après). Nous tenons compte, exceptionnellement en ce qui concerne les communes, des dépenses indirectes que fait apparaître le compte de la ville de Grenoble établi selon le plan normal. En effet, il serait étrange que le compte d'un établissement d'enseignement soit aussi largement excédentaire que celui de la ville de Grenoble, et en réalité ce ne serait qu'apparence puisque les dépenses indirectes sont plus lourdes que les dépenses directes et qu'elles amènent le compte à une situation voisine de l'équilibre (pour la ville de Grenoble seulement).

Lycées hôteliers

<u>DEPENSES</u>		dont Grenoble
1) de fonctionnement		
Participation de la ville.....	39,2	-
Dépenses diverses	192,4	192,4
2) d'investissement		
Acquisitions mobilières	57,3	53,8
	288,9	246,2
Dépenses indirectes	319,9	319,9
	608,8	566,1
<u>RECETTES</u>		
Droit de scolarité	147,7	147,7
Participation de l'Etat	63,0	63,0
Participation du département	375,1	335,1
Autres participations	1,6	1,6
Taxes d'apprentissage	35,3	35,3
Vente de vieux matériel	3,0	3,0
Abonnement, vente d'ouvrage	3,6	3,6
	589,3	589,3

Sur les treize villes de l'échantillon, deux seulement présentent leur compte selon le plan normal, il a été impossible par conséquent de tenir compte des dépenses indirectes et par là-même le résultat sera certainement sous-estimé.

Les communes alimentent un grand nombre d'associations diverses qui sont liées au tourisme par leur objet même ; ce sont ces associations que nous avons regroupées sous l'intitulé "Associations diverses" ex : Association des maires et délégués des chambres d'industrie des stations thermales climatiques balnéaires et touristiques · syndicats intercommunaux pour la coordination d'activités touristiques ou le développement et l'équipement touristique de la région, etc...

Sous l'intitulé "Activités diverses" sont enregistrées les dépenses concernant par exemple l'entretien d'un pavillon d'accueil pour les touristes.

La catégorie 3 correspond à l'environnement du tourisme, à tout ce qui peut constituer une incitation pour le touriste à aller visiter une région, que ceci soit d'ordre culturel, sportif et même médical.

Le financement des dépenses touristiques des communes est assuré pour 57 % par des recettes "touristiques" (produit de l'exploitation ou subventions) par 24 % pour des recettes d'emprunt et pour 19 % par les ressources ordinaires des communes.

Financement des dépenses touristiques

	en milliers de francs	en pourcentage
Recettes touristiques diverses	10.683,5	56,5
dont subventions	(398,8)	(2,1)
Recettes d'emprunt	4.539,2	24,1
Recettes ordinaires de la commune	3.642,8	19,3
TOTAL	18.865,5	100,0

L'extrapolation du chiffre des dépenses touristiques de l'échantillon à l'ensemble des communes permettrait d'avancer un volume de 640 millions de dépenses touristiques pour les communes en 1965. Cette somme se répartirait entre les différents moyens de financement selon les pourcentages indiqués précédemment de la manière suivante :

Financement des dépenses touristiques des communes

Unité = en milliers de francs

Recettes touristiques diverses	360	} 515
dont subventions	(13,5)	
Recettes d'emprunt	155	
Recettes ordinaires des communes	125	
TOTAL	640	

Le chiffre des subventions paraît trop faible, on observera, en effet, que l'Etat et les départements, seuls, versent aux communes pour les opérations retenues, au minimum 17,3 millions.

Une extrapolation des dépenses par grandes catégories selon la répartition observée sur l'échantillon (tableau ci-dessous) permettrait d'attribuer 130 millions de francs aux hébergements, 235 aux aménagements sportifs, 155 à l'incitation au tourisme, et 120 à l'organisation du tourisme.

De ce qui précède, on retiendra que ce sont plus de 100 millions de francs que les communes ont dû financer sur leurs ressources propres, ressources issues de taxations diverses et en particulier de la taxe de séjour. En 1965, cette taxe a rapporté aux communes qui l'ont maintenu 7,7 millions de francs.

Répartition en pourcentage des dépenses et des
recettes des communes par catégorie

	Dépenses	Recettes
Hébergements	20,4	19,5
Aménagements sportifs	36,6	37,3
Incitations au tourisme	24,1	43,2
Organisation du tourisme	18,9	-
TOTAL	100,0	100,0

Excédent ou déficit par catégorie Unité = milliers de F.

	Dépenses	Recettes	Solde	
			Déficit	excédent
Hébergements	3.847,7	2.964,6	883,1	-
Aménagements sportifs	6.914,7	5.684,0	1.230,7	-
Incitations au tourisme ...	4.537,8	6.574,1	-	2.036,3
Organisation du tourisme...	3.565,0	-	3.565,3	-
TOTAL	18.865,5	15.222,7	3.642,8	

Excédent ou déficit par catégorie (non compris les emprunts)

	Dépenses	Recettes (non compris les emprunts)	Solde	
			Déficit	excédent
Hébergements	3.847,7	2.825,6	1.022,1	-
Aménagements sportifs	6.914,7	1.348,8	5.565,9	-
Incitation au tourisme	4.537,8	6.509,1	-	1.971,3
Organisation du tourisme ...	3.565,3	-	3.565,3	-
TOTAL	18.865,3	10.683,5	8.182,0	

CONCLUSION

1°) Un parallèle entre les dépenses, d'une part des départements et d'autre part des communes, bien que vicié par le peu de cohérence des deux méthodes d'évaluation, est indispensable.

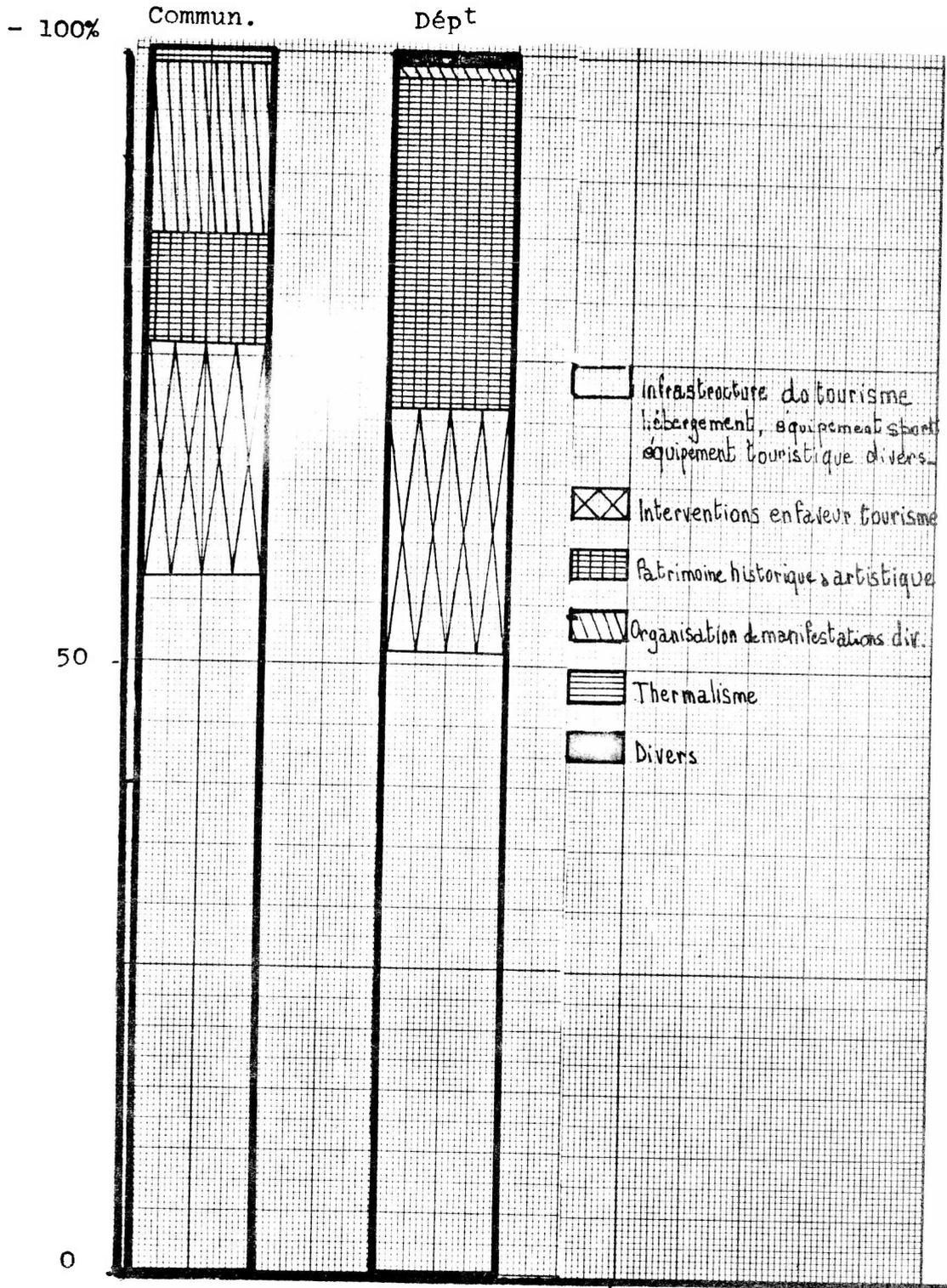
les communes participent en valeur absolue pour une part plus importante que les départements et ceci est à relier à l'importance respective de leurs dépenses totales (touristiques et non touristiques) mais surtout leurs dépenses touristiques représentent un pourcentage supérieur à celui des départements (moins de 1 % pour les départements, plus de 3 % pour les communes). En réalité, cette différence est certainement moins grande. Il faut, en effet, tenir compte en ce qui concerne les départements, ainsi que cela a été dit, de ce que l'ensemble des dépenses consacrées au tourisme n'a pas été appréhendé du fait de l'utilisation d'une approche à un niveau global et de ce que les dépenses d'investissement ou d'entretien de l'infrastructure routière ont été écartées du champ de cette étude alors qu'il s'agit d'un domaine d'action important pour les départements. Il serait donc normal, même en négligeant le deuxième élément (infrastructure routière) de considérer que l'effort financier des départements en faveur du tourisme est ici sous-estimé.

- la comparaison des structures des dépenses touristiques d'une part des départements et d'autre part des communes appartenant à l'échantillon, permet de constater deux choses (graphique 2) :

- . une part importante des dépenses des communes est consacrée à l'organisation de manifestations diverses (fêtes touristiques, jumelage, congrès.....)
- . les hébergements et les équipements touristiques divers représentent un domaine proportionnellement plus important pour les communes (57 %) que pour les départements (51 %) mais on remarquera que dans l'échantillon étudié une ville possède un hôtel et un restaurant (Grenoble) et que ces dépenses représentent 8 % des dépenses touristiques des communes de l'échantillon : si l'on effectue cette correction, le poste infrastructure du tourisme prend proportionnellement une valeur équivalente par les deux catégories.

2°) L'agrégation des comptes touristiques des départements et des communes en une seule catégorie exige la suppression des doubles emplois et donc des transferts d'une catégorie à l'autre.

GRAPHIQUE II
 Structure des dépenses touristiques des départements et des communes



Compte agrégé des dépenses touristiques des départements et des communes

Unité = en milliers de francs

	Départements				Communes (B)	Total A + B
	Dépenses totales des départem.	Transferts		Solde (A)		
		Subvent.	Prêts			
Sports et socio-éducatifs Colonies de vacances	27.956,5	8.550,4	120,1	19.286,0	365.000,0	388.853,4
Tourisme remonte-pentes....	1.204,7	18,2		1.186,5		
Station touristique de St Martin de Belleville....	3.380,9			3.380,9		
Interventions économiques en faveur du tourisme	12.953,5			12.953,5	275.000,0	304.268,1
Patrimoine historique et artistique	17.240,2	2.170,4	4,9	15.064,9		
Parrainage, congrès, jumelage				598,3		
Divers	651,4			651,4		
TOTAL	63.985,5	10.739,0	125,0	53.121,5	640.000,0	693.121,5

CONCLUSION GENERALE

Pour avoir un tableau d'ensemble permettant des comparaisons et une synthèse, il est indispensable de créer des catégories suffisamment larges pour permettre un recoupement en particulier avec la classification imposée par l'étude des comptes administratifs, des départements. Dans certains chapitres retenus sont, en effet, regroupés aussi bien des dépenses concernant l'hébergement que les équipements collectifs, les transports, ou les aménagements touristiques.

Dans une première catégorie que l'on intitulera "structures d'accueil et transports" seront compris les hébergements, les équipements sportifs, les transports (toutefois, on distinguera les subventions à la S.N.C.F. qui par leur importance faussent les comparaisons).

Dans une seconde catégorie, on groupera l'ensemble des dépenses concernant les domaines marginaux, c'est-à-dire ce qui a été appelé les incitations au tourisme (sauf les sports) : le patrimoine historique et artistique, l'organisation de manifestations diverses, les échanges culturels, et le thermalisme.

Puis, dans une troisième partie, seront rassemblées les dépenses ayant pour objet de développer les structures administratives du tourisme, en y ajoutant la publicité.

Le tableau, ci-après, donne les dépenses des trois agents par domaine d'action et par nature de dépenses. On étudiera, en premier lieu, par domaine d'action, la nature des dépenses pour chaque agent ; et en second lieu, pour chaque agent, l'importance relative de chacun des domaines d'action.

Les dépenses de l'Etat, des départements et des communes, par domaine d'action et par nature de dépenses

	ETAT								Pré
	Transferts			Dépenses directes			Total		
	Prêts	Subvent.	Total	Fonction.	Investis.	Total			
<u>I. Structures d'accueil et transports.</u>									
Hébergements	144,0	76,3	220,3	-	-	-	220,3		
Equipements collectifs	11,2	1,9	13,1	-	-	-	13,1	1,	
Aménagements touristiques	-	1,9	1,9	-	48,8	48,8	50,7	-	
Subventions à la S.N.C.F.	-	1.450,0	1.450,0	-	-	-	1.450,0	-	
	155,2	1.530,1	1.685,3	-	48,8	48,8	1.734,1	-	
<u>II. Les incitations au tourisme.</u>									
Patrimoine historique et artistique....	-	4,4	4,4	68,8	169,8	238,6	243,0	0,	
Autres incitations (dont le thermalisme)	2,4 (1)	0,6	3,0	-	-	-	3,0	-	
	2,4	5,0	7,4	68,8	169,8	238,6	246,0	0,	
<u>III. L'organisation du tourisme</u>	-	60,0	60,0	19,2	-	19,2	79,2	-	
	157,6	1.595,1	1.752,7	88,0	218,6	306,6	2.059,3	1,	

(2) Allocations - Bourses -

(1) Ce chiffre est obtenu en considérant que les prêts au thermalisme sont financés sur fonds frais du F.D.E.S. dans la même proportion que l'ensemble, soit 85 % (144,6 millions de prêts et 123,0 millions de francs de versements)

Unité = en millions de francs

DEPARTEMENTS							COMMUNES			
Transferts			Dépenses directes			Total	Transferts subvent.	Dépenses directes		Total
Subvent.	Autres(2) transferts	Total	Fonction.	Invest.	Total			Fonction.	Invest.	
18,4	0,1	19,8	4,2	8,6	12,8	32,6	8	174	183	365
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6,9	-	7,4	1,3	8,5	9,8	17,2	3	16	38	57
0,3	-	0,3	0,3	-	0,3	0,6	11	60	27	98
7,2	-	7,7	1,6	8,5	10,1	17,8	14	76	65	155
11,4	-	11,4	2,2	-	2,2	13,6	82	38	-	120
37,0	0,1	38,9	8,0	17,1	25,1	64,0	104	288	248	640

1. La nature des dépenses de chaque agent par domaine d'action (tableau ci-dessous) graphique 3.

Répartition en pourcentage par catégories de dépenses
par domaine d'action et par agents

Domaine d'action	Nature des dépenses Agents	Transferts		Dépenses directes		Total
		Prêts	Subv.	Fonct.	Invest.	
Structures d'accueil Transports (sauf S.N.C.F.)	Etat(-S.N.C.F.)	54,6	28,2	-	17,2	100
	Départements	4,0	56,7	12,9	26,4	100
	Communes	-	2,2	47,7	50,1	100
Incitation au tourisme	Etat	1,0	2,0	27,9	69,0	100
	Départements.....	2,8	40,4	9,0	47,8	100
	Communes.....	-	8,8	49,0	42,2	100
Organisation du tourisme	Etat	-	75,8	24,2	-	100
	Départements	-	83,8	16,2	-	100
	Communes	-	68,0	32,0	-	100

Les dépenses directes des communes sont, proportionnellement, les plus importantes dans deux domaines sur trois (structures d'accueil et organisation du tourisme). Les départements, ont, sauf en ce qui concerne les structures d'accueil une proportion de transferts supérieure à celle des deux autres agents.

Les communes apparaissent donc comme un agent plus directement lié aux réalisations, alors que les départements ont une partie très importante de leur budget touristique consacrée à des transferts.

Cela ressort beaucoup mieux du graphique 4 et du tableau ci-après, qui négligeant les domaines d'action tracent la structure des dépenses des trois agents par nature de dépenses.

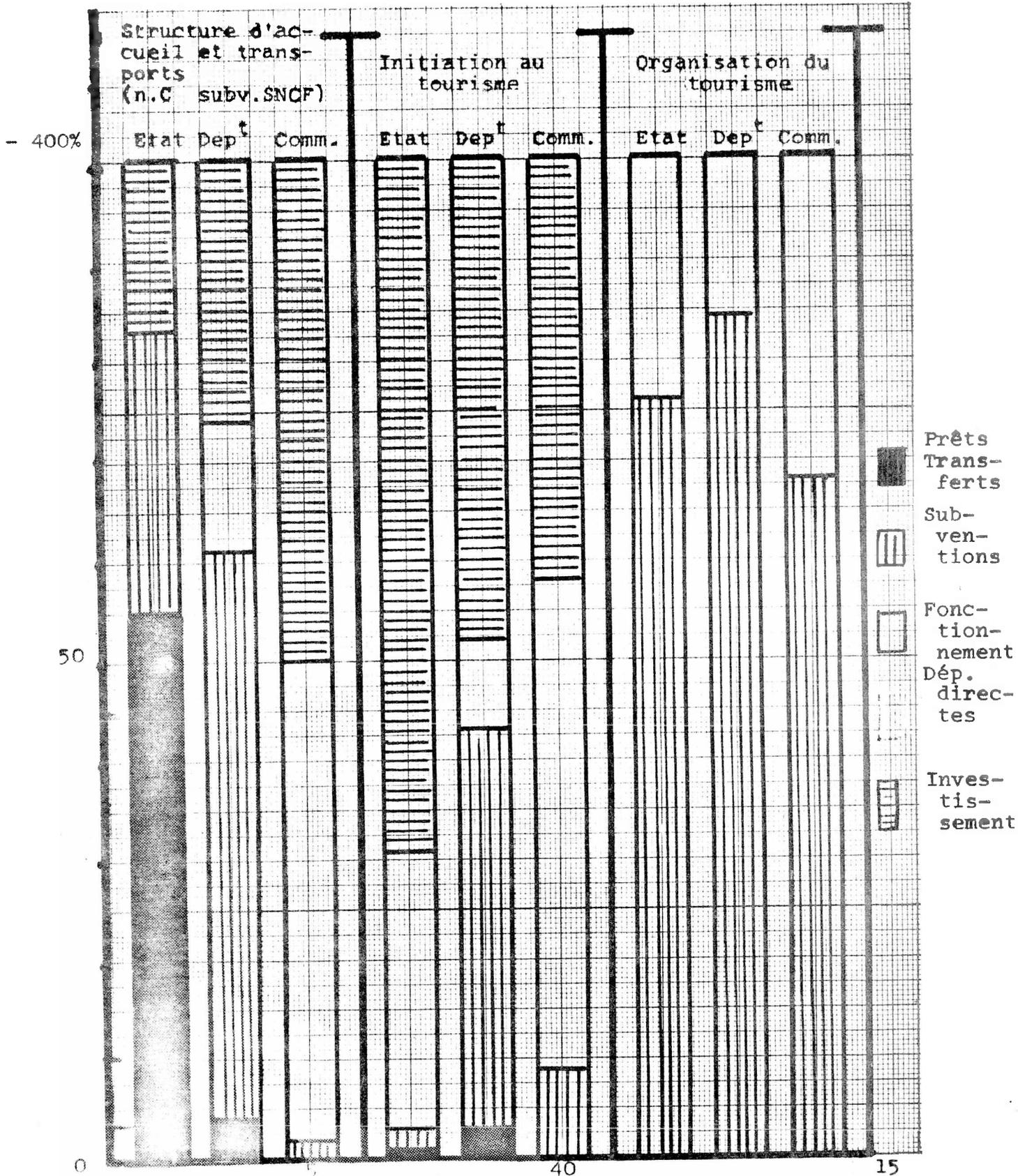
En ce qui concerne les prêts, on remarquera qu'ils ont une place prépondérante dans l'action de l'Etat en faveur du développement des structures d'accueil.

Répartition en pourcentage par nature
de dépenses

	Transferts	Dépenses directes		Total
		Fonctionn. ^t	Investiss. ^t	
Etat (+ S.N.C.F.	85 %	4 %	11 %	100 %
Etat (- S.N.C.F.	50 %	14 %	36 %	100 %
Départements	61 %	12 %	27 %	100 %
Communes	16 %	45 %	39 %	100 %

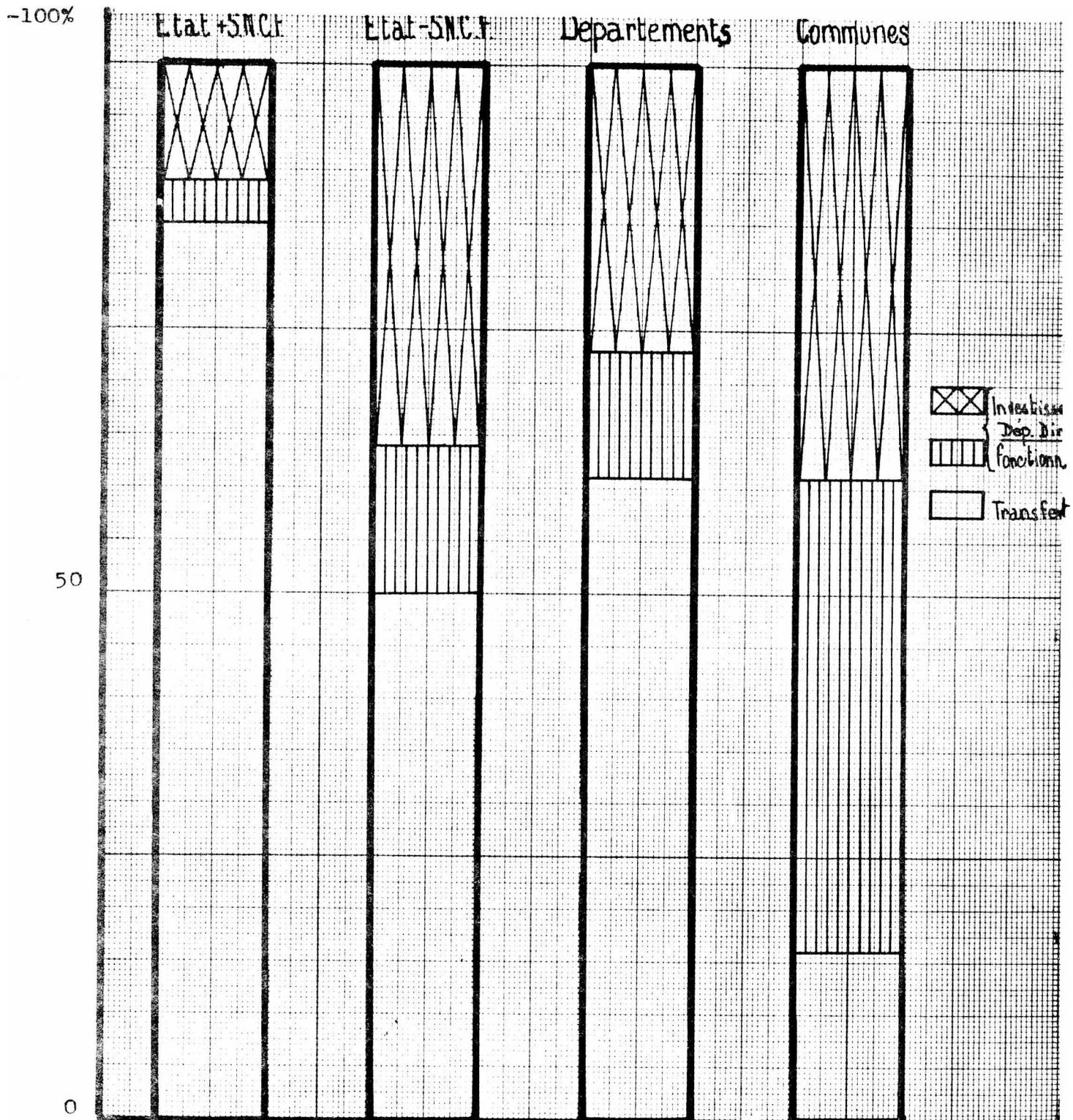
GRAPHIQUE III

Nature des dépenses par domaine d'action



GRAPHIQUE IV

Structure des dépenses de l'Etat des départements et des communes
par nature de dépenses



2. Importance relative des domaines d'action pour les différents agents.

Répartition en pourcentage par domaine d'action

	Etat		Départements	Communes
	y compris les subv. à la SNCF	non compris les subvent. à la SNCF		
Structures d'accueil Transports	84,3	46,6	50,9	57,0
Incitations au tourisme	11,9	40,4	27,8	24,2
dont incitations culturelles(1).....	(11,8)	(40,0)	(26,9)	(8,9)
Organisation du tourisme	3,8	13,0	21,3	18,8
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0

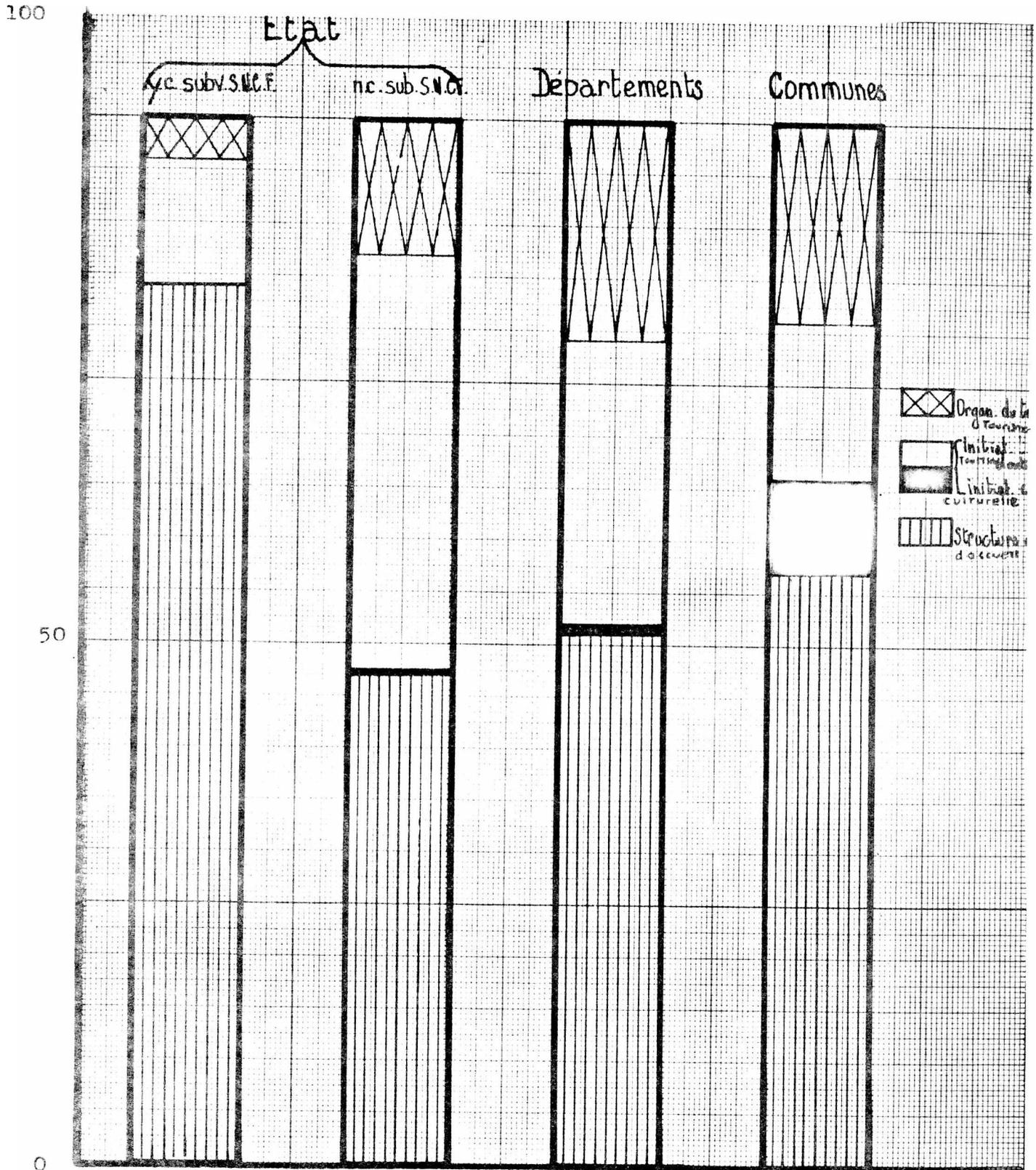
(1) Patrimoine historique et artistique.

A partir du graphique 5, on relèvera tout principalement l'importance pour les communes de toutes les dépenses adjacentes au tourisme autre que celles concernant le patrimoine historique et artistique. Ceci n'est pas étonnant puisque ce sont elles les principales bénéficiaires de l'afflux des touristes attirés par les distractions et les plaisirs qu'elles offrent sur leur territoire. Mais cela apparaît précisément comme un des aspects spécifiques de l'action des communes en faveur du tourisme puisque cette action promotionnelle serait assurée pour 90 % (98 millions de francs sur 109 millions de francs) par les communes.

Au total, ce serait donc environ 2,8 milliards que l'Etat, les départements et les communes consacraient au tourisme. Ce chiffre est certainement sous-estimé puisque certaines dépenses n'ont pas pu être saisies ainsi que cela a été signalé en particulier pour les départements.

GRAPHIQUE V

Structure des dépenses par domaine d'action



D'autre part, n'ayant pu identifier avec précision les transferts il a été impossible d'éliminer ceux qui avaient bien entre les trois agents. Le chiffre de 3 milliards constitue donc une estimation raisonnable des dépenses touristiques des trois agents.

Dans les années postérieures à 1965, les dépenses de l'Etat et des collectivités locales se sont accrues en particulier dans le domaine de l'aménagement touristique avec le plein développement de l'opération Languedoc-Roussillon, mais le décalage entre le rapport des dépenses touristiques aux dépenses totales pour les pouvoirs publics et pour les ménages demeure certainement aussi important.

A N N E X E S

ANNEXE 1LES AUBERGES DE LA JEUNESSESubventions d'équipement attribuées par l'Etat et les collectivités locales

Source = F.U.A.J.

	Etat	Collectivités locales
1958	28.682	-
1959	201.953	6.500
1960	351.027	348.477
1961	158.780	-
1962	565.562	84.475
1963	363.248	304.735
1964 ..	751.494	234.328
1965	601.216	199.652
1966	47.119	1.510.185 (1)
1967	451.694	236.000
1968	5.750	-

(1) dont 1.438.400 francs : par Choisy-Le-Roi

ANNEXE 2

LES MOUVEMENTS DE JEUNES, LES COLONIES DE VACANCES, LES ASSOCIATIONS TOURISTIQUES.

Source = Compte des administrations Ministère des Finances

Unité = millions de francs

	Dépenses					Recettes			
	Mouvements de jeunes	Colonies de vacances	Associations tourist.	TOTAL		Mouvements de jeunes	Colonies de vacances	Associations tourist.	TOTAL
Consommation	66	296	14	376	Subventions Budgets civils	42	37	18	97
					Budgets militaires		5		5
Salaires en espèces	12	217	17	246	Collectivités locales	2	65		67
					sécurité sociale		105		105
					établissements				
					publics locaux		41		41
Cotisations sociales des employeurs	2	16	2	20	d'autres administ.	1			1
					Opérations diverses de répartition				
Impôts indirects	1	10	1	12	dans (ménages	45	288	24	357
)entreprises		70		70
Opérations diverses de répartition	7		8	15					
	88	539	42	669					
F.B.C.F.	2	72		74					
TOTAL	90	611	42	743		90	611	42	743

ANNEXE 3

L'AIDE AUX VACANCES ACCORDEE PAR L'UNION NATIONALE DES CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES

1 9 6 5

Source = U.N.C.A.F.

Unité = en milliers de francs

	Equipement			Fonctionnement			Total			Bons vacances	Total
	Gestion directe (1)	Aide aux organis. extér. (2)	Total 1 + 2=3	Gestion directe (4)	Aide aux organis. extér. (5)	Total 4+ 5 = 6	Gestion directe 1 + 4	Aide aux organis. extér. 2 + 5	Total 3 + 6 =7		
Colonies de vacances	1.710	11.590	13.300	4.489	3.575	8.064	6.199	15.165	21.364	38.147	59.511
Camps de vacances	375	1.047	1.422	622	216	838	997	1.263	2.260	2.546	4.806
Centres aérés..	951	2.473	3.424	1.046	886	1.932	1.997	3.359	5.356	4.155	9.511
Les placements familiaux.....	-	-	-	88	-	88	88	-	88	1.064	1.152
Les vacances individuelles..	-	-	-	-	-	-	-	-	-	50.996	50.996
Les centres familiaux de vacances	1.555	6.407	7.962	503	33	536	2.058	6.440	8.498	1.252	9.750
TOTAL	4.591	21.517	26.108	6.748	4.710	11.458	11.339	26.227	37.566	98.160	135.726

ANNEXE 3

L'AIDE AUX VACANCES

Unité = milliers de francs

1 9 6 6

	Equipement			Fonctionnement			Total			Bons vacances (8)	TOTAL 7 + 8
	Gestion directe (1)	Aide aux organis. extér. (2)	Total 1 + 2 = 3	Gestion directe (4)	Aide aux organis. extér. (5)	Total 4 + 5 = 6	Gestion directe 1 + 4	Aide aux organis. extér. 2 + 5	Total 2 + 6 = 7		
Colonies de vacances	2.676	12.515	15.191	4.703	3.744	8.447	7.379	16.259	23.638	40.149	63.787
Camps de vacances	165	1.341	1.506	490	262	752	655	1.603	2.258	2.504	4.762
Centres aérés ...	582	2.926	3.508	1.231	752	1.983	1.813	3.678	5.491	4.919	10.410
Placements familiaux	-	-	-	111	-	111	111	-	111	1.137	1.248
Vacances individuelles ...	-	-	-	-	-	-	-	-	-	54.075	54.075
Les centres familiaux de vacances	5.805	6.243	12.048	820	278	1.098	6.625	6.521	13.146	1.763	14.909
TOTAL	9.228	23.025	32.253	7.355	5.036	12.391	16.583	28.061	44.644	104.547	149.191

9 AVR. 1975

2^{es} - n^o 1



C
R

N-

2

